« Radio-Télévision » : à l'écoute des Savoyards



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14856 – 7 F

– DIMANCHE 1er - LUNDI 2 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La fin de la campagne électorale aux Etats-Unis

L'avance de M. Clinton sur M. Bush s'est sensiblement réduite

Les derniers sondages montrent que l'écart entre M. Clinton et M. Bush a diminué et n'est plus en moyenne que de cinq points, même si le candidat démocrate reste favori. Le niveau du débat politique a également baissé en raison des attaques personnelles, au ton fort peu châtié, du président sortant contre M. Clinton. Cette fin de campagne, avant le scrutin du 3 novembre, est marquée par les publicités négatives à la télévision.

Injures

LA campagne présidentielle américaine a perdu un peu de sa hauteur dans les derniers jours précédant le scrutin du 3 novembre. M. George Bush traite désormais son adversaire démocrate de « clown » et même de « dingue », et M. Bill Clinton rétorque que ces injures, débitées sans relâche par le président sortant, « ne sont que de la boue ».

Ce genre de propos peut surprendre les Européens. Mais, dans la dernière ligne droite avant le poteau d'arrivée, la tradition américaine veut que tous les coups soient permis. Il n'est plus question de programme économique, de réforme fiscale, ni même d'arguments électoraux au sens où on l'entend d'habitude. Il s'agit désormais de démolir l'adversaire, avec les moyens du bord. Tout objet qui vous tombe sous la main est bon dès lors qu'on peut le lancer à la figure de l'« autre ». L'attaque « ad hominem » a remplacé le débat politique.

M. BUSH a été plus créatif dans ces pratiques brutales que dans la gestion de la première économie du monde. Sa campagne contre M. Michael Dukakis, en 1988, a été une des plus basses de l'histoire des Etats-Unis. Le malheureux candidat démocrate d'il y a quatre ans était inlassablement présenté comme l'ultime responsable de la permission de sortie accordée, dans l'Etat du Massachusetts dont il était le gouverneur, à un condamné de race noire qui en avait profité pour violer une femme blanche et commettre un nouveau meurtre. Les publicités politiques négatives à la télévision existaient avant que M. Bush ne devienne président. Mais celui-ci leur a donné une ampleur inquiétante.

Avec l'aide de M. James Baker, son ami et partenaire de tennis de toujours, chef d'orchestre de cet effort de dénigrement tous azimuts de dernière minute, le président sortant a donc récidivé. Tout est mis en œuvre pour effrayer l'électeur et salir M. Clinton et son colistier, M. Gore. Les deux candidats démocrates ont jusqu'ici refusé de s'abaisser à ce niveau, et poursuivi une campagne « classique » et positive axée sur ce qu'ils entendaient faire de l'Amérique après leur victoire. Ils ont cependant, eux aussi, adopté un ton plus acerbe. « Ce qui est dingue, c'est le chômage qui augmente et les revenus qui diminuent », a riposté vendredi M. Clinton, retournant ainsi l'adjectif contre son auteur.

CE que l'affrontement a perdu en dignité, il ne l'a pas gagné en clarté. L'écart entre M. Clinton et M. Bush a nettement diminué, et n'est plus en moyenne que de cinq points. Mais le candidat démocrate est toujours en tête, dans tous les cas de figure de cette élection triangulaire, car il faut évidemment tenir compte des voix qui se porteront sur M. Ross Perot. Les sondages ne sont d'ailleurs pas tous établis selon les mêmes critères, et leur marge d'erreur est estimée à 4 %.

Le seul signe réconfortant pour la démocratie américaine, qui en a vu d'autres, il est vrai, et a fait ses preuves depuis plus de deux siècles, est la progression annoncée du taux de participation.

Tir de barrage

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Perché sur la branche d'un arbre mort, l'oiseau de proie observe, solitaire, un paysage dévasté baignant dans une lumière blafarde. Sur cette image lugubre s'achèvent les trente secondes d'un film publicitaire en noir et blanc dénonçant – commentaire « off » à l'appui – quelques-uns des méfaits prétendument commis par M. Bill Clinton en Arkansas, Etat dont il est gouverneur depuis douze ans. Alors s'inscrit sur le petit écran le dernier des slogans concoctés par les stratèges républicains : *« L'Amérique ne peut pas prendre ce risque »*. Le message est aussi limpide qu'outrancier : élire le candidat démocrate conduirait le pays au désastre. Aux Etats-Unis, les candidats à la présidence battent la campagne jusqu'au dernier soir, et la presse publie des sondages jusqu'à la veille du scrutin. Les fins de bataille électorale y sont donc propices, plus qu'ailleurs, aux attaques personnelles et aux assauts douteux. A quatre jours de l'échéance, il n'est plus temps, pour convaincre, d'argumenter. Les programmes ont cédé la place aux slogans, et les critiques aux coups bas.

Dernier épisode de cette guérilla, les démocrates ont saisi, vendredi 30 octobre, l'occasion d'un rebondissement de « l'Irangate » pour mettre en cause la « crédibilité » de M. George Bush. Ancien secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger vient de faire l'objet d'une deuxième inculpation dans cette affaire.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Lire la suite page 4

Des exportations tardives de produits non chauffés

L'Institut Mérieux impliqué dans l'affaire du sang

L'Institut Mérieux a exporté jusqu'en novembre 1985 dans plusieurs pays d'Europe, du Maghreb, du Proche-Orient et d'Amérique du Sud des produits anti-hémophiliques non chauffés et non testés pour le virus du sida. Cette pratique commerciale, autorisée par un visa d'exportation du ministère de la santé, était en totale opposition avec les mesures sanitaires prises dès l'été 1985 par le gouvernement pour faire face à l'épidémie de sida.

La révélation de l'exportation tardive, par l'institut Mérieux (groupe Rhône-Poulenc), de produits anti-hémophiliques non chauffés et non testés vis-à-vis de l'infection par le virus du sida apporte un nouvel élément dans l'affaire du sang contaminé. Ces exportations témoignent à nouveau des dysfonctionnements du système transfusionnel français. Cela vient aussi illustrer les dramatiques insuffisances des autorités sanitaires de tutelle. Dans un entretien au *Monde*, M. Alain Mérieux, qui reconnaît les faits, plaide pour la mise en place dans ce domaine d'un étroit contrôle de l'Etat.

Lire page 9 l'article de JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI, ainsi que l'entretien avec M. Alain Mérieux.

M. Fabius demande un « jury d'honneur »

Dans un texte adressé au Monde, M. Laurent Fabius, refusant tout « privilège de juridiction », demande une réforme de la Constitution pour que les ministres « puissent être poursuivis et, le cas échéant, jugés dans des conditions ordinaires ». Sans attendre cette réforme, l'ancien premier ministre réclame la création d'un *« jury d'honneur »* sur ses éventuelles responsabilités dans l'affaire du sang contaminé.

Lire le point de vue du premier secrétaire du PS page 8

Humeurs de fumeurs

L'application des mesures antitabac, dimanche 1er novembre, fait jaser la France

EN PLUS, J'AI MÊME PAS DROIT À UNE DERNIÈRE CIGARETTE !

CHÔMAGE

PLANTU

par Laurence Folléa

Derrière ses lunettes, un sourire fendu jusqu'aux oreilles, Monsieur Arsène, le patron du Médéric, s'insurge : *« On va pas mettre trois bouts de scotchs sur le zinc ! D'un côté les fumeurs de blondes, de l'autre les amateurs de brunes, et au milieu, les non-fumeurs ! »* Monsieur Arsène plaisante. Son bistrot fait face au siège parisien de la Confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, discothèques (CFHRCD), où l'on ne parle plus, depuis des mois, que *« du décret »*. Il a donc bénéficié le premier des informations distillées par l'organisation syndicale à ses adhérents. Une petite brochure carrée sur *« l'art et la manière d'appliquer la loi »*, où sont présentés les futurs pictogrammes non-fumeurs et fumeurs (des éléphants verts et bleus), circule dans tous les établissements.

Lire la suite page 9

POINT

La législation antitabac.

page 10

M. Tranchant va retirer sa plainte contre M. Tapie

Une transaction financière a été conclue dans l'affaire Toshiba.

Page 20

M. Bernard Attali au « Grand Jury « RTL-le Monde »

M. Bernard Attali, PDG d'Air-France, invité de l'émission hebdomadaire « Le Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18 h 30.

HEURES LOCALES

Anniversaire à Clermont-Ferrand

Un an après avoir donné, puis repris sa démission, le maire de Clermont-Ferrand, M. Roger Quilliot, dresse le bilan de son coup d'éclat. Sa ville venait de perdre plusieurs milliers d'emplois. Aujourd'hui, les chefs d'entreprise et les services de l'Etat recensent les atouts de l'agglomération, et tentent de tourner la page.

Lire l'article de MARTINE VALO page 11

DATES

Il y a soixante-dix ans : l'accession au pouvoir de Benito Mussolini

Lire l'article de MARIE-CLAUDE DECAMPS page 2

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux.

Page 19

Guatemala : en attendant Rigoberta Menchu

Le retour d'exil du Prix Nobel de la paix n'est pas souhaité par l'armée

SANTIAGO-ATITLAN

(Guatemala)

de notre envoyé spécial

« Souriez... Colgate vous souhaite la bienvenue ! » En plein cœur du pays maya, à l'entrée des villages qui s'égrènent le long du lac Atitlan, à 1 600 mètres d'altitude, on s'attendait plutôt à voir des banderoles félicitant la Guatémaltèque Rigoberta Menchu pour son prix Nobel de la paix... Pas un seul portrait ni même une simple allusion à la dirigeante indienne sur les murs de San-Lucas-Toliman ni de Santiago-Atitlan, où les slogans de la dernière campagne électorale se mêlent aux panneaux publicitaires de Pepsi-Cola et de son éternel concurrent.

« Vous n'avez pas célébré le prix décerné à Rigoberta Menchu ? » La question fait sourire le maire de Santiago-Atitlan, M. Salvador Ramirez, un petit gros jovial, visiblement satisfait de lui. *« Cela nous a fait plaisir parce qu'elle appartient à notre peuple*, dit-il, *mais elle ne représente rien chez nous, d'autant qu'elle a vécu surtout à l'étranger. »* La lauréate fait partie du groupe quiché, établi un peu plus au nord.

BERTRAND DE LA GRANGE

Lire la suite page 4

La dame de Vétheuil

Avec Joan Mitchell, décédée le 30 octobre à Paris, disparaît un grand peintre inclassable et puissant

par Geneviève Breerette

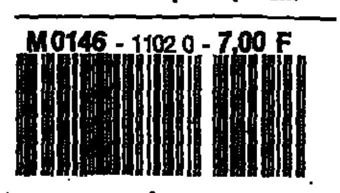
Un beau peintre vient de mourir. Joan Mitchell avait le geste large, violent, qui balayait l'espace indescriptible de ses tableaux aux couleurs d'herbe juteuse, de lilas frais, de neige piétinée, de feux de bois, de fagots, de buissons, selon l'humeur plus qu'au rythme des saisons.

Elle n'avait pas besoin de spectacles d'exception pour œuvrer, d'ailleurs à bonne distance de la nature, concentrée sur le chaos de ses sensations plutôt que sur l'aspect du tas de feuilles tombées dans son jardin, à deux pas de chez Monet. Elle contrôlait ses pulsions, accordant sa folie à l'intensité de sa palette, échangeant un poids d'angoisse contre du noir en flaque, en barre ou en traînée, transformant ses joies en mille accents toniques. L'important c'était le spectacle de la peinture, qu'elle voulait riche, voire grandiose, et organisait volontiers en diptyques, ou triptyques.

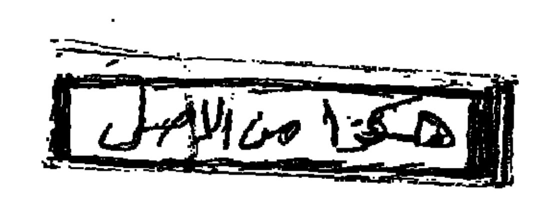
Joan Mitchell n'aimait pas les étiquettes qui la raccrochaient aux grands wagons de l'histoire de la peinture moderne. Elle avait raison. Son œuvre y échappe. La faire pencher vers l'impressionnisme, en citant par exemple les *Nymphéas*, c'est gommer les racines américaines de l'artiste, ses débuts dans les parages de De Kooning, ou de Kline, où elle a appris à gérer de grands formats et à libérer ce que, faute de mieux, on peut appeler de l'énergie. Ne voir en elle que le versant expressionniste, c'est laisser de côté son jardin français, cultivé, dans le souvenir peut-être de la *Sainte-Victoire*. En mélangeant ses poudres à la térébenthine, l'Américaine de Vétheuil visait loin, la peinture pour elle-même, bien au-delà du motif, tout naturellement.

Lire également l'article de HARRY BELLET page 15

M 0146 - 1102 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles/Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 95 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme
des lecteurs du Monde.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
SA
Président directeur général :
Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction :
Jacques Guiu, Philippe Dupuis
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale
de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie
du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et
index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*
ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin
accompagné
de votre règlement
à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN
D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 221 MQ 02

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante-dix ans

L'accession au pouvoir de Benito Mussolini

par Marie-Claude Decamps

« *JE viens tout droit de la bataille, qui s'est déroulée heureusement sans effusion de sang.* » Cet homme en chemise noire fasciste, massif déjà, et le menton volontaire, qui s'incline devant le roi Victor-Emmanuel III, avec un rien d'emphase, vient bien de remporter une victoire. Mais s'il lui manque quelque souffle épique, elle n'en est pas moins éclatante, ou préoccupante. Car, ce 30 octobre *1922*, en recevant du souverain italien mandat pour constituer le nouveau gouvernement, Benito Mussolini vient d'accomplir un très beau coup d'Etat « légal » aux allures de vic*toire insurrectionnelle : tout s'est* déroulé selon la procédure constitutionnelle, et il n'a eu qu'à revenir de Milan en wagon-lit pour cueillir une nomination due davantage à la désagrégation de la situation sociale, à la faiblesse parlementaire, au vide créé par la crise qu'à la peur de cette fameuse marche sur Rome lancée trois jours plus tôt.

La marche sur Rome? « *Si j'avais voulu, j'aurais pu transformer Rome en bivouac de mes manipules* », dira le vainqueur. Et pourtant, qu'en fut-il exactement de cette campagne de mobilisation – et surtout de pression – préparée avec tant de minutie depuis au moins quinze jours, avec le pays découpé en « douze zones » à investir et 30 000 « squadristes » concentrés à la périphérie de la capitale, à Santa-Marinella, Monte-Rotondo et Rivoli, prêts à fondre sur elle si on leur refusait le pouvoir? Militairement, disent les experts, elle n'était pas un succès, *même si, mal ravitaillées et plutôt* mal armées, les colonnes fascistes, à quelques exceptions près, n'ont surtout eu à affronter qu'une pluie battante.

A Rome, le général Pugliese et ses 28 000 hommes bien entraînés n'ont pas bronché. « *Après cinq minutes de feu, tout le fascisme s'écroulera* », aurait lancé Badoglio. Pourtant, c'est le roi qui *hésite, recule. Le roi qui, le matin* du 28 octobre, justement sous la pression des nationalistes mais surtout des militaires, du général Diaz, de l'amiral Thaon Di Revel, refuse de signer le décret instituant l'état de siège que lui tend le président du conseil, Luigi Facta, homme de confiance du vieux dirigeant libéral Giolitti : surtout ne pas opposer les fascistes à l'armée.

Le reste de la journée n'est que péripéties. Luigi Facta va partir, déjà tout est dit. Peu après minuit, Mussolini raccroche, furieux, le téléphone : on ne lui proposait que quatre portefeuilles dans le nouveau gouvernement qui doit se former, lui qui, au congrès du parti fasciste à Naples, quatre jours plus tôt, a fait une sortie très applaudie, dans laquelle il déclarait : « *On nous a fait des propositions ridicules... Nous n'entendons pas entrer au gouvernement par la porte de service. Nous n'entendons pas vendre notre droit d'aînesse pour un misérable plat de lentilles ministériel... Nous voulons devenir l'Etat !* ».

La parade des colonnes fascistes

Le 29 octobre, c'est chose faite. Mussolini, nouveau président du conseil pressenti, exige un télégramme du souverain, pour accepter de rentrer à Rome le lendemain. Et les colonnes fascistes transies de froid? On les emmène, pour la plupart en chemin de fer, et on les fait défiler le 31 dans la capitale. Le roi les salue même devant le Quirinal. Comme pour mieux consacrer cette parade symbolique, *des journaux d'opposition* sont mis à sac. Au siège du journal satirique *Il Monocolo*, le matériel est précipité par les fenêtres. A *Epoca* et *Il Comunista*, des journalistes, dont Togliatti, le futur secrétaire du PCI, sont molestés. Les chemises noires, chantant *Giovinezza* et d'autres airs fascistes, se répandent en ville, et certains, raconte un journaliste de *la Stampa* de l'époque, « *brandissent des pieds de table brisés comme autant de trophées* ». Et le journaliste de conclure : « *La foule n'approuve ni ne désapprouve.* » Seulement, cet après-midi du 30 octobre, la foule applaudit cette fois, en entendant Mussolini affirmer : « *Je peux vous assurer que dans quelques heures vous aurez non un ministère, mais un gouvernement.* » Après les années de crise économique qui ont suivi la guerre, les moments de doute, les grèves sauvages lancées par le mouvement socialiste, dont la désastreuse grève générale du mois d'août, l'Italie aurait-elle trouvé un chef, bientôt un Duce? Des grands capitaines d'entreprise à la bourgeoisie inquiète des échecs libéraux, on a envie de le croire, de gommer certains effets gênants du fascisme, d'oublier par exemple qu'il y eut quand même au cours de cette « marche » inutile sept morts et dix-sept blessés dans le quartier ouvrier de San-Lorenzo à Rome. Comme on préfère ne pas trop penser non plus aux coups de main sanglants des « squadristes » dans les usines et contre l'extrême gauche, à Bologne et Ferrare notamment, durant l'hiver 1920.



30 octobre 1922 : Mussolini (au centre) est chargé de former le gouvernement par le roi Victor-Emmanuel III.

Dans trois ans la dictature...

Le fascisme, après tout, n'est-ce pas, sinon le moindre mal, du moins le seul moyen d'assainir un peu? Une attitude d'approbation par défaut, qui se reflète à l'étranger, en France notamment où, passé le premier moment de stupeur, l'apparente modération de Mussolini rassure : n'a-t-*il* pas donné l'ordre aux milices de désarmer, tandis que des placards affichés partout proclament : « *Tout conflit est inutile et dommageable pour le fascisme. Mussolini a été nommé premier ministre, donc tout acte contre les institutions du gouvernement sera un acte de rebellion contre Mussolini* »? Lui-même n'explique-t-il pas : « *La violence n'est pas pour nous un système, ni un esthétisme, encore moins un sport, c'est une dure nécessité* »?

Et le journal *le Temps* d'écrire le *3 novembre, sous la plume de son* correspondant à Rome : « *Je puis assurer que M. Mussolini a été très mécontent des agitations parfois violentes auxquelles se sont livrés quelques groupes fascistes, malgré ses ordres formels...* » *Le Figaro*, lui, exalte le thème du « *révolutionnaire converti* » qui a reconnu « *la vanité de l'internationalisme, enfant bâtard du militarisme prussien* ». Il faudra attendre un peu pour que le mot de Paul-Boncour, « *César de carnaval* », fasse fortune.

En attendant, à quoi pense-t-il, ce 30 octobre, Benito Mussolini, ce fils d'ouvrier de la Romagne, nourri de Marx, de Proudhon, de Nietzsche et de Sorel, pétri du souffle épique de la guerre « *aussi nécessaire à l'homme que la maternité à la femme* », directeur du *Popolo d'Italia* et surtout déjà Duce *de facto* et avant la lettre d'un pays à la dérive qui l'acclame?

Dans trois ans, en décembre 1925, sera établie la dictature fasciste, « *Tout dans l'Etat, rien hors de l'Etat, rien contre l'Etat* ». Quel chemin parcouru, depuis ce 23 mars 1919, où, dans une salle de la *place San-Sepolcro à Milan*, prêtée par le Cercle des intérêts industriels et commerciaux, ont été créés les Faisceaux italiens de combat, formés d'une majorité venue des anciens Faisceaux d'action révolutionnaire – un nom cher à la tradition insurrectionnelle italienne mais aussi des anarcho-syndicalistes, des conservateurs bon teint et des « *arditi* », ces officiers à la tête chaude.

Devant l'assemblée hétéroclite qui agite des pensées utopistes, Mussolini dira : « *Nous les fascistes n'avons pas de doctrine préconstituée. Le fascisme est pragmatiste, il n'a ni* a priori *ni but lointain.* » Du pragmatisme, il lui en a déjà fallu, ne serait-ce que pour changer de cap en octobre 1914, où, fustigeant les « *spectateurs passifs de la guerre* », il appelle, dans *Avanti*, à un engagement des socialistes aux côtés des Alliés, ce qui lui vaut d'être chassé du journal, puis du mouvement socialiste aux cris de « *Traître, Judas* ».

Du pragmatisme, il lui en faudra encore lorsque, battu aux élections de 1919, *Avanti*, justement, écrit ironiquement qu'on a « *repêché, dans le canal qui traverse Milan, son cadavre en état de putréfaction* ». Sa chance, Mussolini la trouve pratiquement en 1920, au lendemain d'une vague d'agitation ouvrière qui, à *tout prendre*, fait préférer aux classes dirigeantes une certaine subversion fasciste au danger d'une révolution « *bolchevique* ». Surtout si ce danger fasciste semble temporaire. Et d'aucuns, Giolitti en tête, se flattent sans doute de pouvoir récupérer le mouvement ensuite. Enfin, deuxième petit coup de pouce de l'histoire, l'échec de l'aventure nationaliste du poète-guerrier d'Annunzio à Fiume permet à Mussolini de récupérer la clientèle « *d'arditi* » du « *Comandante* », et de jouer enfin les premiers rôles. Au soir du 29 octobre, il lui enverra un long télégramme *dans lequel il parle de* « *notre triomphe* », dédié « *à vous, pour vous* ».

Désormais sorti du règne du « *manganello* (le gourdin) *et de l'huile de ricin* », comme l'écrit l'historien Pierre Milza, pour réduire et surtout humilier l'adversaire, le fascisme, passé sa phase d'« *assainissement du pays* », s'apprête, pour le rêve et surtout pour le pire, à se confondre avec vingt ans d'histoire de l'Italie.

Soixante-dix ans plus tard, dans une Italie en proie à une crise économique sévère, à la corruption, à *la crise morale aussi, dont les principaux* partis affaiblis sont profondément affectés, comment ne pas être tenté par une double lecture, tant le présent évoque les troubles du passé? Et la presse italienne ne s'en est pas privée, qui, évoquant cette « marche sur Rome », a tenté de redistribuer les rôles.

Mais de qui avoir peur cette fois? Des quarante mille néo-*fascistes nostalgiques, venus der*rière la petite-fille du Duce défiler, l'autre jour, sous le trop fameux petit balcon de la place de Venise? A moins que ce ne soit de cet autre danger venu du Nord, d'Umberto *Bossi, le dirigeant autoritaire des* ligues? Celui-là a la rhétorique qui convient. Quand il dénonce « *le gouvernement de Rome la voleuse* », ne croirait-on pas entendre le jeune Benito hurler contre « *l'Etat cheminot, l'Etat postier, l'Etat assureur* »? De plus, n'a-t-il pas menacé lui aussi de faire sa « *marche sur Rome* »? Marche, dit-il, en comparaison de laquelle « *celle de Mussolini fut de la roupie de sansonnet* ». Mais la comparaison s'arrête là, du moins en l'état actuel, car, grossi de toutes les contestations, le flot des ligues, même canalisé par son entrée au Parlement, peut être un jour une crue violente.

En attendant, Umberto Bossi n'est pas Mussolini. Et si l'on reconnaît au Duce un rêve unitaire, celui d'avoir voulu créer une conscience nationale pour, enfin, comme disait Massimo D'Azglio, « *à présent que l'Italie est faite, faire des Italiens* », le projet du « *Senatur* » va à l'inverse : fédérer un pays, en rendant leur pouvoir aux « Lombards ». Pour ces deux marches sur Rome – le souvenir de l'ancienne, la menace d'une nouvelle, – à soixante-dix ans de distance, seule la pluie aura été au rendez-vous.

AMÉRIQUES

Les élections aux Etats-Unis : tir de barrage

Suite de la première page

Aux termes de celle-ci, M. Bush, alors vice-président, aurait, dès janvier 1986, participé à une réunion à la Maison Blanche au cours de laquelle aurait été discutée la livraison illégale d'armes à l'Iran, en vue de récupérer les otages américains détenus au Liban. Une allégation que le président a, jusqu'à présent, toujours démentie.

L'initiative de cette escalade était revenue sans conteste à M. Bush. Pendant des semaines, le président sortant, très à la traîne dans les sondages, a manqué de punch, comme s'il s'était résigné, en son for intérieur, à la défaite. Mais, depuis quelques jours, tous les pronostics indiquent que M. Bush a partiellement remonté son handicap. L'écart moyen qui le sépare de son rival démocrate avoisine, d'une enquête à l'autre, 5 % des suffrages. Selon un sondage commandé par la chaîne CNN à l'institut Gallup et publié vendredi 30 octobre, le président talonnerait désormais son adversaire, avec seulement un point de retard (40 % contre 41 %). Un autre sondage, qui devait être publié pendant le week-end par l'hebdomadaire *Newsweek*, donne sensiblement les mêmes chiffres.

Ayant le vent en poupe, M. Bush a déclenché un véritable tir de barrage contre M. Clinton, néanmoins toujours favori. Ses discours publics s'émaillent d'invectives où la mauvaise foi – monnaie courante en politique – se mêle au mauvais goût, rappelant les procédés peu glorieux utilisés en 1988 contre le candidat démocrate, Michael Dukakis.

Extraits de ce florilège d'une journée électorale de M. Bush dans l'Etat du Michigan : *« Mon chien Millie en sait plus sur la politique étrangère que ces deux zigotos »* [Bill Clinton et son colistier Albert Gore]; *« Vous savez pourquoi je l'appelle M. Ozone* [Al Gore, spécialiste des questions d'environnement] *? Parce que ce type est tellement extrémiste en matière d'écologie qu'à force de vouloir protéger les chouettes, il va mettre tous les Américains au chômage »*. Et de fustiger l'impatience de Bill Clinton qui a déjà *« pris les mesures du bureau ovale »* [de la Maison Blanche] pour *« y installer de nouveaux rideaux »*.

Soucieux de ne pas donner prise aux attaques personnelles, qu'il tient pour des manœuvres de diversion visant à occulter le bilan économique de son adversaire, le candidat démocrate a longtemps refusé de se laisser entraîner dans une joute de bas étage qui rabaisse le débat électoral à son degré zéro. Mais il s'est finalement résolu à riposter. *« Cette homme* [George Bush] *n'a aucune conviction. C'est un type qui dirait n'importe quoi pour se faire élire. »*

En personnalisant à l'extrême, en cette fin de campagne, le combat présidentiel, en enfonçant sans cesse les mêmes gros clous d'une propagande qui exprime le mépris de l'adversaire quand elle ne frise pas la calomnie, l'objectif des républicains est clair : semer le doute dans l'esprit des Américains sur les qualités de « caractère » de M. Clinton. Le candidat démocrate, répète-t-on à satiété dans le camp de M. Bush, est un homme peu crédible, à qui on ne peut faire confiance. L'expérience acquise comme gouverneur de l'Arkansas – un Etat pauvre et peu peuplé – ne le prédispose en rien à emménager à la Maison Blanche. D'autant, ajoutent les républicains, qu'il pratique le double langage dans le souci de plaire au plus grand nombre.

Ce dernier reproche est sans doute le plus fondé. D'un bout à l'autre de sa campagne, M. Clinton a cajolé tour à tour – ce qui est après tout de bonne guerre – les diverses catégories de l'électorat. Plus grave : il a maintenu dans un flou artistique les moyens de sa politique, en se gardant bien d'expliquer de manière convaincante comment il s'y prendrait pour financer, sans augmenter l'impôt, les grandes réformes qu'il compte entreprendre, une fois élu.



En agitant sans cesse le chiffon rouge d'une future administration démocrate « dépensière » et contrainte d'accroître la charge fiscale pour parvenir à ses fins, M. Bush semble avoir ébranlé une partie des électeurs pourtant lassés et déçus par douze ans de règne républicain. Il espère que, dans le secret de l'isoloir, leur crainte d'un alourdissement de l'impôt l'emportera sur leur désir – tout aussi vif – de changement.

D'ici au 3 novembre, la glorieuse incertitude du sport électoral continuera d'alimenter les inquiétudes des états-majors républicain et démocrate autour de plusieurs inconnues. La participation au scrutin sera-t-elle, comme on le pressent, plus importante que par le passé? En faveur de quel camp les nouveaux inscrits, en grande majorité des jeunes, feront-ils pencher la balance? Au profit de qui les indécis – au moins deux électeurs sur dix – se décideront-ils? Dans quelle proportion les partisans du candidat indépendant Ross Perot choisiront-ils, en dernière instance, et selon un réflexe classique dans une compétition triangulaire, de « voter utile »?

Soucieux – eux aussi – de maximiser l'utilité de leur fin de campagne, M. Bush et M. Clinton consacreront, en bonne logique, leurs ultimes efforts aux Etats les plus litigieux, ceux que le président veut maintenir ou voir revenir dans le giron républicain, et ceux que le gouverneur de l'Arkansas souhaite attirer dans le camp démocrate. Le vote présidentiel – on l'oublie trop souvent en Europe – est un scrutin national indirect qui se joue Etat par Etat.

Pour les démocrates, l'élection arrivera à point nommé. Ils viennent de demander la permission d'emprunter 1 million de dollars pour « boucler » leur campagne. *« Ils sont fauchés »*, a ironisé M. Frederic Malek, le patron de la campagne républicaine, en se gaussant de Bill Clinton *« incapable de bien gérer l'argent fédéral »*. Seul Ross Perot continue sans barguigner d'engloutir chaque jour 2 millions de dollars sans le moindre espoir d'en être récompensé.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

□ **Rectificatif.** – Dans notre article paru le 24 octobre sur la criminalité aux Etats-Unis, intitulé « David, Goliath et les armes à feu », il fallait lire, dans le premier paragraphe, Wisconsin et non Wyoming, comme il était écrit par erreur.

Guatemala : en attendant Rigoberta Menchu

Suite de la première page

Le maire, lui, comme les 35 000 habitants de sa commune, est tsutuhil et s'exprime dans une langue différente. Au-delà de la différence ethnique, M. Ramirez reproche surtout à Mme Menchu de mener son combat à l'extérieur (elle vit en exil au Mexique depuis 1981 et n'a effectué que de brefs séjours au Guatemala ces derniers temps).

Ne serait-il pas risqué pour elle de revenir définitivement dans son pays, ses parents et un de ses frères ayant déjà été assassinés par l'armée au début des années 80? *« Nous sommes tous logés à la même enseigne*, répond-il sans hésiter. *A moins qu'elle ait des choses à se reprocher – a-t-elle vraiment des liens avec la guérilla comme l'affirme le gouvernement? – elle devrait avoir le courage de venir lutter au Guatemala pour rétablir la paix dans le Quiché, comme nous l'avons fait pour nous débarrasser de l'armée ici. Nous avons dû payer un lourd tribut pour y parvenir : en dix ans, l'armée a tué des centaines de personnes dans notre communauté, jusqu'au massacre de treize innocents le 2 décembre 1990. »*

Les photos des victimes et des nombreux « disparus » couvrent les murs du bureau du maire. *« Pour justifier sa présence chez nous*, affirme-t-il, *l'armée avait inventé une guérilla qui n'a jamais existé ici. Les militaires se comportaient comme des criminels et extorquaient les commerçants quand ils ne les assassinaient pas dans des embuscades.* Le mois prochain, la population de Santiago-Atitlan célébrera le deuxième anniversaire du départ de l'armée, obtenu de haute lutte, avec l'appui de la communauté internationale. *« Nous vivons désormais en paix*, constate le président du comité de sécurité et de développement, M. Manuel Sissy. *Ce qui a permis de relancer l'économie locale. »* Les touristes aussi sont revenus, subjugués par le décor naturel somptueux (trois volcans culminant à plus de 3 000 mètres au-dessus d'un lac limpide) et les costumes multicolores des minuscules mayas. Manuel Sissy porte, lui aussi, le costume traditionnel de sa communauté, mais il a troqué le fardeau pour les livres et la défense de la culture maya. Cet instituteur milite pour la réunification du peuple maya et rejette les *« institutions occidentales imposées »* à son peuple. *« On veut*, dit-il, *recréer nos institutions politiques et religieuses, sans que cela provoque une rupture avec les* ladinos (la minorité non indienne qui dirige le pays). *En ce sens, la reconnaissance internationale accordée à Rigoberta Menchu aura peut-être des effets positifs en obligeant la minorité au pouvoir à tenir compte de nos revendications. »*

C'est justement ce qui fait peur aux « ladinos ». L'attribution du prix Nobel à une *« va-nu-pied »*, qui fut domestique dans une maison de riches et se proclame *« chrétienne révolutionnaire »*, a de quoi perturber la minorité raciste au pouvoir. Dans un premier temps, ce fut la panique et la confusion la plus totale. Le président Jorge Serrano finit par recevoir très froidement, le 18 octobre, la lauréate, qui eut le front de le lui faire remarquer. *« Je ne cache pas mes divergences politiques avec Menchu »*, a confirmé le chef de l'Etat qui, sans le dire ouvertement, lui reproche d'avoir prôné l'usage de la violence. M. Serrano l'a néanmoins invitée à participer aux pourparlers de paix destinés à mettre fin à trente ans de guerre dans le pays. Les militaires, eux, serrent les dents : après avoir déclaré que Rigoberta Menchu *« n'avait pas les qualités morales d'un prix Nobel »*, le porte-parole de l'armée, le capitaine Julio Yon, a été contraint de baisser le ton pour ne pas aggraver l'isolement du Guatemala, d'autant plus que l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pas hésité à recevoir chaleureusement la lauréate.

« La modération de Rigoberta depuis quelques années est une attitude tactique dictée par la guérilla dans le cadre de la campagne internationale menée contre nous, affirme le capitaine Yon. *Faute de ressources, nous n'avons pas été en mesure de nous défendre sur la scène internationale. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui dans la même situation que la France après l'Indochine et l'Algérie : nous avons gagné sur le plan militaire, mais nous avons perdu la bataille politique. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

ASIE

JAPON : la crise politique

La faction la plus importante du Parti libéral-démocrate est menacée de scission

La confirmation, le 22 octobre, de M. Keizo Oguchi dans les fonctions de président du clan Takeshita, le plus important par le nombre du Parti libéral-démocrate (PLD), met fin, momentanément, à l'une des plus âpres luttes pour le pouvoir qu'ait connues le camp conservateur depuis la succession du premier ministre Sato, il y a vingt ans.

TOKYO

de notre correspondant

Coalition de clans plus que parti véritable, le PLD, qui domine la scène politique depuis 1955, a confirmé par cette bataille interne que ses pratiques n'avaient pas changé. La réorganisation du clan Takeshita ne doit rien aux options politiques, et les longs conciliabules auxquels elle a donné lieu se sont déroulés, comme à l'accoutumée, en champ clos, loin des regards et *a fortiori* de tout contrôle démocratique.

Pour byzantine qu'elle puisse paraître, cette lutte, qui se poursuit en sourdine, est loin d'être anecdotique au regard de la situation politique : le clan Takeshita dépasse en nombre de parlementaires le premier parti d'opposition, le PSJ, et détient quatre ministères ainsi que le poste de secrétaire général du PLD, c'est-à-dire de « grand argentier » du parti majoritaire. Tout remaniement de cabinet, à commencer par la désignation d'un premier ministre, passe par lui.

Cette stabilisation temporaire donne un peu d'oxygène à l'actuel chef du gouvernement, M. Miyazawa, dont la popularité est à nouveau au plus bas et dont le silence, au cours de ces semaines, est symptomatique d'une réelle impuissance. Fortement ébranlé par la disgrâce de son ancien président, M. Shin Kanemaru, arbitre des coulisses du jeu politique, impliqué dans le scandale Sagawa Kyubin, le clan Takeshita reste menacé de scission. Sa fragile unité risque d'être remise en cause à la suite de l'audition de l'ex-premier ministre Takeshita par le Parlement sur ses liens avec la pègre. D'autant plus que cette guérilla a laissé ses stigmates : l'apparition de sous-clans.

Rivalité de générations

L'opposition à M. Oguchi est représentée par l'un des jeunes turcs, M. Ichiro Ozawa, ancien secrétaire général, qui s'oppose toujours à la désignation du nouveau président. Son ambition serait, à la faveur d'une scission, d'opérer une ouverture en direction des partis centristes pour former un nouveau mouvement. Une manœuvre qui semble difficile à réaliser. Il est épaulé par le ministre des finances, M. Hata, et son « Forum 21 pour les réformes ». Un autre regroupement s'est constitué autour de M. Kajiyama, président du groupe parlementaire conservateur à la Chambre basse. Aucun de ces groupes ne dispose d'une majorité significative.

« Un divorce sans séparation de corps », telle est l'image utilisée par la plupart des commentateurs pour décrire la situation confuse mais dont les grandes lignes sont claires. Cette lutte pour le pouvoir oppose deux générations : celle des « jeunes » (la cinquantaine), regroupés autour de M. Ozawa, qui cherchent à évincer une génération légèrement plus âgée – celle de M. Oguchi, de l'ancien ministre des finances Hashimoto et de M. Kajiyama – qui risque, si elle consolide ses positions à la faveur de la succession de M. Kanemaru, de monopoliser les portefeuilles pour de longues années.

M. Takeshita reste par ailleurs le pivot des réseaux de drainage des fonds financiers du clan ; c'est pourquoi, bien qu'il n'en soit plus le chef en titre, celui-ci conserve son nom. Et il a réussi à faire placer à sa tête l'un de ses protégés sans ambition, M. Oguchi.

PHILIPPE PONS

LOIN DES CAPITALES

Nakamura, pays des libellules

NAKAMURA (île de Shikoku)

de notre envoyé spécial

« LA rivière n'est pas polluée parce que nous sommes loin de tout. » La remarque acerbe du meilleur restaurateur de la ville reflète sans doute une part de vérité. Entre la montagne et la mer, la petite ville de Nakamura (36 000 habitants), à l'extrémité sud-ouest du Shikoku, la plus petite des quatre îles formant l'archipel nippon, est un peu un bout du monde.

Les habitants semblent avoir si bien conscience de leur éloignement qu'une stèle au sanctuaire Ichijo rappelle l'ouverture en 1970 de la ligne de chemin de fer reliant la ville à la capitale de la province, Kochi. Sans industrie et sans autre ressource naturelle que son environnement, Nakamura cherche à devenir un centre écologique en conciliant des préoccupations de développement et de préservation de la nature.

La richesse de la région tient à la rivière Shimanto, l'une des plus longues du Japon (192 kilomètres). Sans barrage, à l'abri des dommages causés par les déchets industriels, la Shimanto charrie l'une des eaux les plus pures de l'archipel et offre en amont de Nakamura une nature intacte. Au fil de l'eau, sur des barques effilées, les pêcheurs répètent des gestes séculaires, lançant à la volée leurs filets aux mailles si fines qu'on dirait un nuage pour attraper des *ayu*, cette sorte de petite truite que le Japonais affectionne entre tout.

« Les ayu *sont les rois de la rivière »*, dit M. Kayo, qui, à quatre-vingts ans, continue à partir à l'aube lorsque la brume estompe les rives puis, à nouveau, à la tombée de la nuit, pour pêcher à la torche. L'estuaire de la Shimanto donne aussi des algues particulièrement prisées, accompagnant le riz blanc ou utilisées dans des soupes et qui sont vendues à travers tout le Japon.

La mairie est consciente que la Shimanto, qui attire chaque année des dizaines de milliers de pêcheurs et d'amateurs d'*ayu*, doit être protégée, et elle a distribué des équipements pour la purification des eaux de lessive. Elle cherche en outre à habituer les enfants à préserver la rivière : des livres illustrés de photographies décrivant sa flore et sa faune sont distribués gratuitement dans les écoles.



Le nouveau maire, M. Sunao Okamoto, a été élu sur un programme original : il envisage de faire de Nakamura un centre de médecine orientale. *« L'estuaire de la Shimanto*, explique-t-il, *constitue un micro-climat qui, à bien des égards, ressemble à celui du fleuve Yangzi, en Chine. Nous pouvons développer la culture des herbes médicinales et organiser un centre de recherches. »*

L'environnement, unique richesse

Le climat et la végétation de la région ont, en tout cas, déjà permis la création d'un musée d'un genre inattendu, consacré aux libellules. Ouvert en 1989, il attire 53 000 visiteurs par an ; pas encore assez pour rentabiliser l'entreprise, mais Nakamura est devenu ainsi le premier sanctuaire au monde pour ces insectes. La libellule est, au Japon, symbolique à plus d'un titre : d'abord, elle est liée à la rizière et rythme les saisons ; elle a été, en outre, dans la mythologie, l'insecte emblématique associé à l'un des premiers noms du Japon – *« le pays aux libellules » : Akitsushima*, – qui devint une expression poétique consacrée pour désigner l'archipel. Une chanson enfantine populaire a par ailleurs pour thème la libellule rouge (*aka-tombo*).

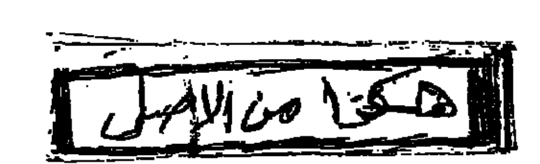
Construction en bois reposant sur des pilotis plantés au-dessus d'une ancienne rizière, le musée, qui comporte une impressionnante collection de libellules, non seulement de la région mais aussi du reste du monde, bénéficie de subventions de la municipalité. Il est le fruit de la persévérance de M. Mitsutoshi Sugiyama. *« Enfant*, raconte-t-il, *je passais mon temps dans les rizières à attraper des libellules. Elles étaient innombrables. Puis, il y a une vingtaine d'années, elles ont commencé à disparaître à la suite de travaux de remblaiement et de l'utilisation des pesticides. »*

L'adolescent qu'était alors M. Sugiyama décida de se consacrer à l'étude de ces insectes : il parcourut la région pendant dix ans pour en recenser les espèces, puis il constitua une association d'étude de la nature qui réunit aujourd'hui 1 300 membres. Le premier mouvement au monde de défense des libellules était né. Grâce à des contributions volontaires et l'aide du bureau japonais du Fonds mondial pour la nature (WWF), il lança son musée et ce parc naturel d'un nouveau genre qui l'entoure.

La région de Nakamura est particulièrement riche en libellules. Sur les cinq mille espèces connues à travers le monde, on en recense deux cents au Japon, dont soixante-dix-huit vivaient dans l'estuaire de la Shimanto. Aujourd'hui, grâce aux efforts de M. Sugiyama, on compte encore soixante-quatre espèces de libellules sur les 50 hectares autour du musée. Tandis que nous parlons, certains spécimens virevoltent dans l'air, telles de météoriques taches de couleur, jaunes, rouges ou bleus, se détachant sur le vert tendre des rizières avant de se perdre dans des bambous vaporeux. Emportées par un typhon, certaines arriveront jusqu'au Kamtchatka.

Pour M. Sugiyama, la préservation de la nature n'est pas incompatible avec le développement. *« Mais, paradoxalement, ici la nature est trop abondante, trop riche, et les habitants ne sont pas encore conscients des risques qu'on lui fait courir. »* La municipalité semble avoir compris que l'environnement est l'unique richesse de Nakamura. Jusqu'à un certain point, car elle est aussi en train d'abattre des collines pour regagner des terrains sur la mer. Ils seront consacrés, il est vrai, à la rizière.

PHILIPPE PONS



AMÉRIQUES

Les élections aux Etats-Unis : tir de barrage

Suite de la première page

Aux termes de celle-ci, M. Bush, alors vice-président, aurait, dès janvier 1986, participé à une réunion à la Maison Blanche au cours de laquelle aurait été discutée la livraison illégale d'armes à l'Iran, en vue de récupérer les otages américains détenus au Liban. Une allégation que le président a, jusqu'à présent, toujours démentie.

L'initiative de cette escalade était revenue sans conteste à M. Bush. Pendant des semaines, le président sortant, très à la traîne dans les sondages, a manqué de punch, comme s'il s'était résigné, en son for intérieur, à la défaite. Mais, depuis quelques jours, tous les pronostics indiquent que M. Bush a partiellement remonté son handicap. L'écart moyen qui le sépare de son rival démocrate avoisine, d'une enquête à l'autre, 5 % des suffrages. Selon un sondage commandé par la chaîne CNN à l'institut Gallup et publié vendredi 30 octobre, le président talonnerait désormais son adversaire, avec seulement un point de retard (40 % contre 41 %). Un autre sondage, qui devait être publié pendant le week-end par l'hebdomadaire *Newsweek*, donne sensiblement les mêmes chiffres.

Ayant le vent en poupe, M. Bush a déclenché un véritable tir de barrage contre M. Clinton, néanmoins toujours favori. Ses discours publics s'émaillent d'invectives où la mauvaise foi – monnaie courante en politique – se mêle au mauvais goût, rappelant les procédés peu glorieux utilisés en 1988 contre le candidat démocrate, Michael Dukakis.

Extraits de ce florilège d'une journée électorale de M. Bush dans l'Etat du Michigan : *« Mon chien Millie en sait plus sur la politique étrangère que ces deux zigotos »* [Bill Clinton et son colistier Albert Gore] ; *« Vous savez pourquoi je l'appelle M. Ozone* [Al Gore, spécialiste des questions d'environnement] *? Parce que ce type est tellement extrémiste en matière d'écologie qu'à force de vouloir protéger les chouettes, il va mettre tous les Américains au chômage »*. Et de fustiger l'impatience de Bill Clinton qui a déjà *« pris les mesures du bureau ovale »* [de la Maison Blanche] pour *« y installer de nouveaux rideaux »*.

Soucieux de ne pas donner prise aux attaques personnelles, qu'il tient pour des manœuvres de diversion visant à occulter le bilan économique de son adversaire, le candidat démocrate a longtemps refusé de se laisser entraîner dans une joute de bas étage qui rabaisse le débat électoral à son degré zéro. Mais il s'est finalement résolu à riposter. *« Cette homme* [George Bush] *n'a aucune conviction. C'est un type qui dirait n'importe quoi pour se faire élire. »*



En personnalisant à l'extrême, en cette fin de campagne, le combat présidentiel, en enfonçant sans cesse les mêmes gros clous d'une propagande qui exprime le mépris de l'adversaire quand elle ne frise pas la calomnie, l'objectif des républicains est clair : semer le doute dans l'esprit des Américains sur les qualités de « caractère » de M. Clinton. Le candidat démocrate, répète-t-on à satiété dans le camp de M. Bush, est un homme peu crédible, à qui on ne peut faire confiance. L'expérience acquise comme gouverneur de l'Arkansas – un Etat pauvre et peu peuplé – ne le prédispose en rien à emménager à la Maison Blanche. D'autant, ajoutent les républicains, qu'il pratique le double langage dans le souci de plaire au plus grand nombre.

Ce dernier reproche est sans doute le plus fondé. D'un bout à l'autre de sa campagne, M. Clinton a cajolé tour à tour – ce qui est après tout de bonne guerre – les diverses catégories de l'électorat. Plus grave : il a maintenu dans un flou artistique les moyens de sa politique, en se gardant bien d'expliquer de manière convaincante comment il s'y prendrait pour financer, sans augmenter l'impôt, les grandes réformes qu'il compte entreprendre, une fois élu.

En agitant sans cesse le chiffon rouge d'une future administration démocrate « dépensière » et contrainte d'accroître la charge fiscale pour parvenir à ses fins, M. Bush semble avoir ébranlé une partie des électeurs pourtant lassés et déçus par douze ans de règne républicain. Il espère que, dans le secret de l'isoloir, leur crainte d'un alourdissement de l'impôt l'emportera sur leur désir – tout aussi vif – de changement.

D'ici au 3 novembre, la glorieuse incertitude du sport électoral continuera d'alimenter les inquiétudes des états-majors républicain et démocrate autour de plusieurs inconnues. La participation au scrutin sera-t-elle, comme on le pressent, plus importante que par le passé ? En faveur de quel camp les nouveaux inscrits, en grande majorité des jeunes, feront-ils pencher la balance ? Au profit de qui les indécis – au moins deux électeurs sur dix – se décideront-ils ? Dans quelle proportion les partisans du candidat indépendant Ross Perot choisiront-ils, en dernière instance, et selon un réflexe classique dans une compétition triangulaire, de « voter utile » ?

Soucieux – eux aussi – de maximiser l'utilité de leur fin de campagne, M. Bush et M. Clinton consacreront, en bonne logique, leurs ultimes efforts aux Etats les plus litigieux, ceux que le président veut maintenir ou voir revenir dans le giron républicain, et ceux que le gouverneur de l'Arkansas souhaite attirer dans le camp démocrate. Le vote présidentiel – on l'oublie trop souvent en Europe – est un scrutin national indirect qui se joue Etat par Etat.

Pour les démocrates, l'élection arrivera à point nommé. Ils viennent de demander la permission d'emprunter 1 million de dollars pour « boucler » leur campagne. *« Ils sont fauchés »*, a ironisé M. Frederic Malek, le patron de la campagne républicaine, en se gaussant de Bill Clinton *« incapable de bien gérer l'argent fédéral »*. Seul Ross Perot continue sans barguigner d'engloutir chaque jour 2 millions de dollars sans le moindre espoir d'en être récompensé.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

□ *Rectificatif.* – Dans notre article paru le 24 octobre sur la criminalité aux Etats-Unis, intitulé « David, Goliath et les armes à feu », il fallait lire, dans le premier paragraphe, Wisconsin et non Wyoming, comme il était écrit par erreur.

Guatemala : en attendant Rigoberta Menchu

Suite de la première page

Le maire, lui, comme les 35 000 habitants de sa commune, est tsutuhil et s'exprime dans une langue différente. Au-delà de la différence ethnique, M. Ramirez reproche surtout à Mme Menchu de mener son combat à l'extérieur (elle vit en exil au Mexique depuis 1981 et n'a effectué que de brefs séjours au Guatemala ces derniers temps).

Ne serait-il pas risqué pour elle de revenir définitivement dans son pays, ses parents et un de ses frères ayant déjà été assassinés par l'armée au début des années 80 ? *« Nous sommes tous logés à la même enseigne,* répond-il sans hésiter. *A moins qu'elle ait des choses à se reprocher – a-t-elle vraiment des liens avec la guérilla comme l'affirme le gouvernement ? – elle devrait avoir le courage de venir lutter au Guatemala pour rétablir la paix dans le Quiché, comme nous l'avons fait pour nous débarrasser de l'armée ici. Nous avons dû payer un lourd tribut pour y parvenir : en dix ans, l'armée a tué des centaines de personnes dans notre communauté, jusqu'au massacre de treize innocents le 2 décembre 1990. »*

Les photos des victimes et des nombreux « disparus » couvrent les murs du bureau du maire. *« Pour justifier sa présence chez nous,* affirme-t-il, *l'armée avait inventé une guérilla qui n'a jamais existé ici. Les militaires se comportaient comme des criminels et extorquaient les commerçants quand ils ne les assassinaient pas dans des embuscades.* Le mois prochain, la population de Santiago-Atitlan célébrera le deuxième anniversaire du départ de l'armée, obtenu de haute lutte, avec l'appui de la communauté internationale. *« Nous vivons désormais en paix,* constate le président du comité de sécurité et de développement, M. Manuel Sisay. *Ce qui a permis de relancer l'économie locale. »* Les touristes aussi sont revenus, subjugués par le décor naturel somptueux (trois volcans culminant à plus de 3 000 mètres au-dessus d'un lac limpide) et les costumes multicolores des minuscules mayas. Manuel Sisay porte, lui aussi, le costume traditionnel de sa communauté, mais il a troqué le fardeau pour les livres et la défense de la culture maya. Cet instituteur milite pour la réunification du peuple maya et rejette les *« institutions occidentales imposées »* à son peuple. *« On veut,* dit-il, *recréer nos institutions politiques et religieuses, sans que cela provoque une rupture avec les* ladinos (la minorité non indienne qui dirige le pays). *En ce sens, la reconnaissance internationale accordée à Rigoberta Menchu aura peut-être des effets positifs en obligeant la minorité au pouvoir à tenir compte de nos revendications. »*

C'est justement ce qui fait peur aux « ladinos ». L'attribution du prix Nobel à une *« va-nu-pied »*, qui fut domestique dans une maison de riches et se proclame *« chrétienne révolutionnaire »*, a de quoi perturber la minorité raciste au pouvoir. Dans un premier temps, ce fut la panique et la confusion la plus totale. Le président Jorge Serrano finit par recevoir très froidement, le 18 octobre, la lauréate, qui eut le front de le lui faire remarquer. *« Je ne cache pas mes divergences politiques avec Menchu »*, a confirmé le chef de l'Etat qui, sans le dire ouvertement, lui reproche d'avoir prôné l'usage de la violence. M. Serrano l'a néanmoins invitée à participer aux pourparlers de paix destinés à mettre fin à trente ans de guerre dans le pays. Les militaires, eux, serrent les dents : après avoir déclaré que Rigoberta Menchu *« n'avait pas les qualités morales d'un prix Nobel »*, le porte-parole de l'armée, le capitaine Julio Yon, a été contraint de baisser le ton pour ne pas aggraver l'isolement du Guatemala, d'autant plus que l'ambassadeur des Etats-Unis n'a pas hésité à recevoir chaleureusement la lauréate.

« La modération de Rigoberta depuis quelques années est une attitude tactique dictée par la guérilla dans le cadre de la campagne internationale menée contre nous, affirme le capitaine Yon. *Faute de ressources, nous n'avons pas été en mesure de nous défendre sur la scène internationale. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui dans la même situation que la France après l'Indochine et l'Algérie : nous avons gagné sur le plan militaire, mais nous avons perdu la bataille politique. »*

BERTRAND DE LA GRANGE

ASIE

JAPON : la crise politique

La faction la plus importante du Parti libéral-démocrate est menacée de scission

La confirmation, le 22 octobre, de M. Keizo Oguchi dans les fonctions de président du clan Takeshita, le plus important par le nombre du Parti libéral-démocrate (PLD), met fin, momentanément, à l'une des plus âpres luttes pour le pouvoir qu'ait connues le camp conservateur depuis la succession du premier ministre Sato, il y a vingt ans.

TOKYO

de notre correspondant

Coalition de clans plus que parti véritable, le PLD, qui domine la scène politique depuis 1955, a confirmé par cette bataille interne que ses pratiques n'avaient pas changé. La réorganisation du clan Takeshita ne doit rien aux options politiques, et les longs conciliabules auxquels elle a donné lieu se sont déroulés, comme à l'accoutumée, en champ clos, loin des regards et *a fortiori* de tout contrôle démocratique.

Pour byzantine qu'elle puisse paraître, cette lutte, qui se poursuit en sourdine, est loin d'être anecdotique au regard de la situation politique : le clan Takeshita dépasse en nombre de parlementaires le premier parti d'opposition, le PSJ, et détient quatre ministères ainsi que le poste de secrétaire général du PLD, c'est-à-dire de « grand argentier » du parti majoritaire. Tout remaniement de cabinet, à commencer par la désignation d'un premier ministre, passe par lui.

Cette stabilisation temporaire donne un peu d'oxygène à l'actuel chef du gouvernement, M. Miyazawa, dont la popularité est à nouveau au plus bas et dont le silence, au cours de ces semaines, est symptomatique d'une réelle impuissance. Fortement ébranlé par la disgrâce de son ancien président, M. Shin Kanemaru, arbitre des coulisses du jeu politique, impliqué dans le scandale Sagawa Kyubin, le clan Takeshita reste menacé de scission. Sa fragile unité risque d'être remise en cause à la suite de l'audition de l'ex-premier ministre Takeshita par le Parlement sur ses liens avec la pègre. D'autant plus que cette guérilla a laissé ses stigmates : l'apparition de sous-clans.

Rivalité de générations

L'opposition à M. Oguchi est représentée par l'un des jeunes turcs, M. Ichiro Ozawa, ancien secrétaire général, qui s'oppose toujours à la désignation du nouveau président. Son ambition serait, à la faveur d'une scission, d'opérer une ouverture en direction des partis centristes pour former un nouveau mouvement. Une manœuvre qui semble difficile à réaliser. Il est épaulé par le ministre des finances, M. Hata, et son « Forum 21 pour les réformes ». Un autre regroupement s'est constitué autour de M. Kajiyama, président du groupe parlementaire conservateur à la Chambre basse. Aucun de ces groupes ne dispose d'une majorité significative.

« Un divorce sans séparation de corps », telle est l'image utilisée par la plupart des commentateurs pour décrire la situation confuse mais dont les grandes lignes sont claires. Cette lutte pour le pouvoir oppose deux générations : celle des « jeunes » (la cinquantaine), regroupés autour de M. Ozawa, qui cherchent à évincer une génération légèrement plus âgée – celle de M. Oguchi, de l'ancien ministre des finances Hashimoto et de M. Kajiyama – qui risque, si elle consolide ses positions à la faveur de la succession de M. Kanemaru, de monopoliser les portefeuilles pour de longues années.

M. Takeshita reste par ailleurs le pivot des réseaux de drainage des fonds financiers du clan ; c'est pourquoi, bien qu'il n'en soit plus le chef en titre, celui-ci conserve son nom. Et il a réussi à faire placer à sa tête l'un de ses protégés sans ambition, M. Oguchi.

PHILIPPE PONS

LOIN DES CAPITALES



Nakamura, pays des libellules

NAKAMURA (île de Shikoku)

de notre envoyé spécial

« *LA rivière n'est pas polluée parce que nous sommes loin de tout. »* La remarque acerbe du meilleur restaurateur de la ville reflète sans doute une part de vérité. Entre la montagne et la mer, la petite ville de Nakamura (38 000 habitants), à l'extrémité sud-ouest du Shikoku, la plus petite des quatre îles formant l'archipel nippon, est un peu un bout du monde.

Les habitants semblent avoir si bien conscience de leur éloignement qu'une stèle au sanctuaire Ichijo rappelle l'ouverture en 1970 de la ligne de chemin de fer reliant la ville à la capitale de la province, Kochi. Sans industrie et sans autre ressource naturelle que son environnement, Nakamura cherche à devenir un centre écologique en conciliant des préoccupations de développement et de préservation de la nature.



La richesse de la région tient à la rivière Shimanto, l'une des plus longues du Japon (192 kilomètres). Sans barrage, à l'abri des dommages causés par les déchets industriels, la Shimanto charrie l'une des eaux les plus pures de l'archipel et offre en amont de Nakamura une nature intacte. Au fil de l'eau, sur des barques effilées, les pêcheurs répètent des gestes séculaires, lançant à la volée leurs filets aux mailles si fines qu'on dirait un nuage pour attraper des *ayu*, cette sorte de petite truite que le Japonais affectionne entre tout.

« Les ayu sont les rois de la rivière », dit M. Kayo, qui, à quatre-vingts ans, continue à partir à l'aube lorsque la brume estompe les rives puis, à nouveau, à la tombée de la nuit, pour pêcher à la torche. L'estuaire de la Shimanto donne aussi des algues particulièrement prisées, accompagnant le riz blanc ou utilisées dans des soupes et qui sont vendues à travers tout le Japon.

La mairie est consciente que la Shimanto, qui attire chaque année des dizaines de milliers de pêcheurs et d'amateurs d'*ayu*, doit être protégée, et elle a distribué des équipements pour la purification des eaux de lessive. Elle cherche en outre à habituer les enfants à préserver la rivière : des livres illustrés de photographies décrivant sa flore et sa faune sont distribués gratuitement dans les écoles.

Le nouveau maire, M. Suneo Okamoto, a été élu sur un programme original : il envisage de faire de Nakamura un centre de médecine orientale. *« L'estuaire de la Shimanto,* explique-t-il, *constitue un micro-climat qui, à bien des égards, ressemble à celui du fleuve Yangzi, en Chine. Nous pouvons développer la culture des herbes médicinales et organiser un centre de recherches. »*

L'environnement, unique richesse

Le climat et la végétation de la région ont, en tout cas, déjà permis la création d'un musée d'un genre inattendu, consacré aux libellules. Ouvert en 1989, il attire 53 000 visiteurs par an ; pas encore assez pour rentabiliser l'entreprise, mais Nakamura est devenu ainsi le premier sanctuaire au monde pour ces insectes. La libellule est, au Japon, symbolique à plus d'un titre : d'abord, elle est liée à la rizière et rythme les saisons ; elle a été, en outre, dans la mythologie, l'insecte emblématique associé à l'un des premiers noms du Japon – *« le pays aux libellules » : Akitsushima,* – qui devint une expression poétique consacrée pour désigner l'archipel. Une chanson enfantine populaire a par ailleurs pour thème la libellule rouge (*aka-tombo*).

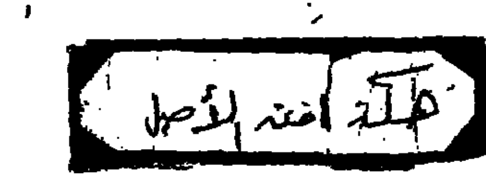
Construction en bois reposant sur des pilotis plantés au-dessus d'une ancienne rizière, le musée, qui comporte une impressionnante collection de libellules, non seulement de la région mais aussi du reste du monde, bénéficie de subventions de la municipalité. Il est le fruit de la persévérance de M. Mitsutoshi Sugiyama. *« Enfant,* raconte-t-il, *je passais mon temps dans les rizières à attraper des libellules. Elles étaient innombrables. Puis, il y a une vingtaine d'années, elles ont commencé à disparaître à la suite de travaux de remblaiement et de l'utilisation des pesticides. »*

L'adolescent qu'était alors M. Sugiyama décida de se consacrer à l'étude de ces insectes : il parcourut la région pendant dix ans pour en recenser les espèces, puis il constitua une association d'étude de la nature qui réunit aujourd'hui 1 300 membres. Le premier mouvement au monde de défense des libellules était né. Grâce à des contributions volontaires et l'aide du bureau japonais du Fonds mondial pour la nature (WWF), il lança son musée et ce parc naturel d'un nouveau genre qui l'entoure.

La région de Nakamura est particulièrement riche en libellules. Sur les cinq mille espèces connues à travers le monde, on en recense deux cents au Japon, dont soixante-dix-huit vivaient dans l'estuaire de la Shimanto. Aujourd'hui, grâce aux efforts de M. Sugiyama, on compte encore soixante-quatre espèces de libellules sur les 50 hectares autour du musée. Tandis que nous parlons, certains spécimens virevoltent dans l'air, telles de météoriques taches de couleur, jaunes, rouges ou bleus, se détachant sur le vert tendre des rizières avant de se perdre dans des bambous vaporeux. Emportées par un typhon, certaines arriveront jusqu'au Kamtchatka.

Pour M. Sugiyama, la préservation de la nature n'est pas incompatible avec le développement. *« Mais, paradoxalement, ici la nature est trop abondante, trop riche, et les habitants ne sont pas encore conscients des risques qu'on lui fait courir. »* La municipalité semble avoir compris que l'environnement est l'unique richesse de Nakamura. Jusqu'à un certain point, car elle est aussi en train d'abattre des collines pour regagner des terrains sur la mer. Ils seront consacrés, il est vrai, à la rizière.

PHILIPPE PONS



PROCHE-ORIENT

Les différends frontaliers dans le Golfe

Le Qatar tient la dragée haute au grand voisin saoudien

L'émir de Charjah (Emirats arabes unis), Cheikh Sultan Ben Mohamad Al-Kassimi, vient d'entreprendre une mission de médiation entre le Qatar et l'Arabie saoudite en vue de *régler le conflit frontalier qui* oppose ces deux pays. Parallèlement, le Koweït s'emploie à trouver une solution à ce différend qui empoisonne les rela*tions entre membres du Conseil* de coopération du Golfe (CCG) : Arabie saoudite, Qatar, Emirats arabes unis, Oman, Barhein et Koweït.

DOHA

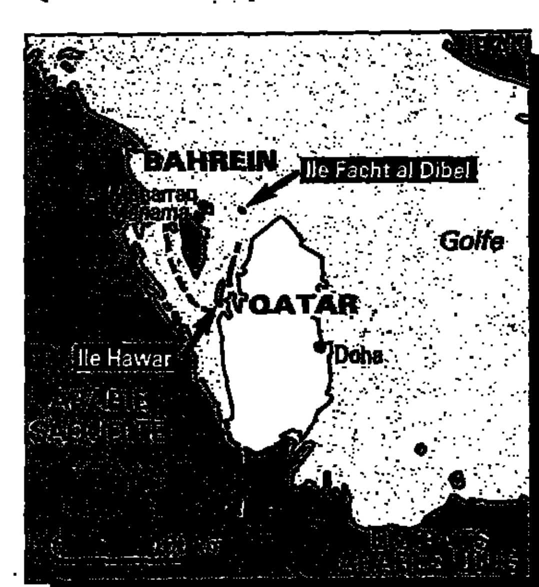
de notre envoyée spéciale

« Tout ça, c'est la faute des Anglais » : plutôt sommaire, ce commentaire d'un dirigeant qatari n'en comporte pas moins une part de vérité. C'est, en effet, parce que, en quittant la région du Golfe au début des années 70, les Britanniques n'ont pas tracé les limites des pays auxquels ils accordaient l'indépendance que ces derniers se sont trouvés empêtrés dans d'interminables querelles de frontières : Arabie saoudite-Yémen, Arabie saoudite-Qatar, Qatar-Bahrein, Iran-Emirats arabes unis, sans parler du Koweït et de l'Irak...

Cela n'explique évidemment pas pourquoi, depuis les indépendances, les frontières n'ont pas été bornées par les régimes en place. Il suffit, à cet égard, de prendre une carte établie par la Ligue arabe pour constater qu'il n'y a aucun tracé clair des limites de chaque pays. Quelques pointillés esquissent un semblant de lignes de démarcation de part et d'autre desquelles se découpent les noms des Etats.

Grand comme un mouchoir de poche (160 kilomètres de long sur 30 de large), le Qatar, de toute évidence, a décidé de crever l'abcès et de donner l'exemple. L'invasion du Koweït par l'Irak, au mois d'août 1990, a apparemment servi de leçon. Non pas que le Qatar craigne d'être envahi par l'Arabie saoudite ou risque d'en venir aux armes avec Bahrein. Mais les dirigeants de cet émirat entendent, une bonne fois pour toutes, affirmer leur souveraineté sur ce qu'ils estiment leur appartenir.

Pour l'émir, Cheikh Khalifa Ben Hamad Al-Thani, *« Un arpent de sable est un arpent de sable »*, rapporte un diplomate en précisant qu' *« il est intraitable sur les questions de souveraineté »*. L'affaire est, en tout cas, révélatrice du malaise qui prévaut derrière la belle harmonie de façade du CCG. Même si ce n'est pas dit officiellement, elle traduit aussi le « ras le bol » du Qatar vis-à-vis de ce qui



est perçu ici comme une hégémonie saoudienne sur cet ensemble régional.

Le détonateur du conflit fut un incident qui a eu lieu à la fin du mois de septembre (*le Monde* du 2 octobre). Le récit des faits diffère d'un pays à l'autre, mais il importe peu (*« un épisode parmi d'autres »* dans cette querelle académique, dit un journaliste qatari) au regard de l'objectif visé.

Recours possible à la Cour de La Haye

S'agit-il d'une remise en cause des frontières entre les deux pays ? Non, nous a répondu le ministre qatari des affaires étrangères, Cheikh Hahmad Ben Jassem Al Tahni. Il s'agit plutôt de préciser, dans le tracé des frontières, ce qui ne l'a jamais été en raison des différences de vues « entre les deux pays ». *« Posez la question aux spécialistes et ils vous répondront que la signature, voire la rectification des accords internationaux – dont les accords frontaliers – n'engagent les parties concernées que si ces textes sont appliqués dans toutes leurs clauses »*, a ajouté le ministre.

En clair, cela signifie que l'accord secret conclu en 1965 par le Qatar et l'Arabie saoudite sur la délimination de leurs frontières n'est pas exhaustif aux yeux du Qatar ou, en tout cas, que Doha et Ryad en donnent des interprétations différentes. Bien qu'il ait retiré son contingent de la force militaire commune du CCG, le Qatar n'a pas l'intention de suspendre sa participation à cette organisation. *« Nous n'avons jamais menacé de le faire, contrairement aux propos qu'on nous a attribués »*, affirme Cheikh Hahmad, mais, ajoute-t-il, *« le meilleur moyen de résoudre les conflits est de se conformer à la Charte des Nations unies et à la juridiction internationale »*.

Ainsi dit en termes diplomatiques, cela signifie, explique un fonctionnaire, que, en cas d'échec des médiations en cours, le Qatar pourrait – et c'est totalement inédit entre pays arabes *« frères »* – recourir à la Cour internationale de justice de La Haye, comme il l'a fait, depuis le mois d'avril dernier à propos de son conflit avec Bahrein sur la possession des îles Dal Hawar, Facht Dibel et Qitaa Jarada. Jusqu'à présent, les problèmes se résolvaient plutôt mal par des négociations bilatérales ou dans le cadre du CCG ou encore dans celui de la Ligue arabe, deux instances où l'Arabie saoudite est prédominante.

Tout en campant fermement sur leurs positions, les autorités qataries, selon des sources sûres, ont donné l'ordre à l'armée aux frontières de ne pas riposter à d'éventuels tirs saoudiens. Mais elles ne se privent pas de valoriser leurs relations, qui ont toujours été bonnes, avec l'autre « Grand » et rival de l'Arabie saoudite dans la région : l'Iran.

Message de soutien des Iraniens

Mardi 27 octobre, Cheikh Hamad s'est entretenu par téléphone avec son homologue iranien, M. Ali Akbar Velayati. Déjà, peu après le récent incident frontalier saoudo-qatari, le président Rafsandjani avait fait transmettre un message de soutien au prince héritier du Qatar. *« Cela n'ira sans doute pas très loin*, commente, rassurant, un homme d'affaires occidental. *La géographie est têtue et le voisin immédiat, c'est l'Arabie saoudite. »*

« Nos relations avec l'Iran sont excellentes et nous en sommes pleinement satisfaits, dans la mesure où elles sont fondées sur la coopération, le respect mutuel, donc celui de la souveraineté, et sur les principes de bon voisinage, nous a cependant déclaré, à ce sujet, Cheikh Hamad. *L'Iran est l'un des pays riverains du Golfe... et la coopération avec lui sert les intérêts de la région. »*

Quant aux craintes que font naître les achats massifs d'armes par Téhéran, il se contente de dire : *« C'est une affaire qui ne concerne que l'Iran et qui relève de sa souveraineté. Il n'est pas le seul* [pays] *à s'armer, d'autant que la crise du Golfe a poussé plusieurs Etats de la région à renforcer leurs moyens de défense. »* Enfin, comme pour irriter davantage encore les Saoudiens, le prince héritier a adressé, mercredi dernier, un message... au président irakien Saddam Hussein.

MOUNA NAÏM

Les négociations multilatérales à Paris

Des Palestiniens vont être initiés à la gestion des territoires occupés

Ce ne sont pas les idées qui ont manqué à la deuxième session des négociations multilatérales sur le développement économique du Proche-Orient réunie jeudi 29 et vendredi 30 octobre à Paris, mais le chemin est encore long qui conduira à leur mise en application.

Parmi les propositions avancées par le Japon, la CEE, la France, l'Egypte et d'autres délégations, une seule a trait à un avenir plus ou moins proche et pourrait être rapidement applicable : elle a été présentée par les Etats-Unis et prévoit la formation de cadres palestiniens qui seront chargés de gérer la période transitoire d'*« autonomie »* des territoires occupés.

Quant aux autres suggestions – sur les transports et les communications par exemple – le leitmotiv, dans toutes les délégations, est le même : elles sont liées aux progrès dans les négociations bilatérales israélo-arabes qui se déroulent à Washington. Le directeur général adjoint du ministère israélien des affaires étrangères, M. Uri Savir, a quand même noté un *« petit pas en avant »* en soulignant qu'*« il est quand même très important de voir ce que la paix peut donner de chaque côté »*.

« Il est prématuré d'explorer les thèmes de la coopération économique régionale » avant une percée dans les pourparlers bilatéraux, ont affirmé pour leur part les délégués palestiniens. Cela ne les a pas pour autant empêchés de prendre part aux discussions et leur a permis de marquer un point : les participants ont confié à la Banque mondiale le soin d'établir un rapport sur la situation économique au Proche-Orient, ce qui inclut pour la première fois les territoires de Cisjordanie et de Gaza occupés par Israël. La Banque mondiale ne traite généralement que de la situation des Etats.

Pour le président de séance, M. David Gore-Booth du Foreign Office, la rencontre était *« réussie »* parce que *« toute réunion qui amène à une même table Arabes et Israéliens est un succès »*, dans un processus où les progrès *« sont mesurés au millimètre »*, et aussi parce qu'en imaginant *« ce à quoi peut ressembler un Proche-Orient pacifié »*, elle ne peut que stimuler les pourparlers israélo-arabes de Washington.

Un flou diplomatique continue d'être entretenu sur la composition de la délégation palestinienne. Mal à l'aise, M. Zein Mayassi a expliqué qu'il ne conduisait cette délégation que *« pour cette seule session »*, le chef en titre, M. Youssef Sayegh, membre du Conseil national palestinien (le « Parlement » de l'OLP), *« étant souffrant »*. Or, c'est à la condition qu'aucun membre du CNP ni aucun résident de Jérusalem-Est ne soit présent qu'Israël a accepté de participer à ce groupe de travail sur le développement économique régional.

M. Na.

Dans le Kurdistan irakien

L'armée turque a lancé une nouvelle offensive contre les rebelles du PKK

Quelques heures après que les rebelles kurdes du PKK réfugiés dans le Kurdistan irakien eurent accepté de déposer les armes, l'armée turque a pénétré vendredi 30 octobre sur cinq axes dans le nord de l'Irak, a affirmé l'un des principaux dirigeants kurdes irakiens, M. Jalal Talabani, qui a demandé le retrait *« immédiat »* des troupes turques.

Cette deuxième offensive en moins d'un mois inquiète les responsables kurdes irakiens, qui ont pris contact avec plusieurs pays pour qu'ils demandent à Ankara de mettre un terme à cette *« violation de la souveraineté irakienne »*, a déclaré M. Talabani.

Selon M. Ferhat Ocalan, frère du chef du PKK, les rebelles kurdes turcs doivent, conformément à un accord signé avec les Kurdes irakiens, évacuer leurs bases dans le nord de l'Irak et se soumettre aux autorités kurdes irakiennes. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ALGÉRIE

L'imam de la Grande Mosquée d'Alger demande l'application de la loi coranique

Lors de la prière hebdomadaire, l'imam de la Grande Mosquée d'Alger, dont le prêche *a été* transmis en direct par la télévision et la radio nationales, a demandé, vendredi 30 octobre, que toutes les institutions de l'Etat adoptent la charia, la loi coranique. Faisant allusion aux attentats des *« groupes armés »* islamistes contre les forces de l'ordre depuis l'instauration de l'état d'urgence, en février dernier, il a souligné que l'application de la charia *« fermerait la porte devant les actions individuelles »*.

A son avis, le peuple est prêt à accepter cette loi, malgré les *« quelques voix discordantes qui s'y opposent »*. L'imam a insisté sur le fait que les combattants de la guerre d'indépendance s'étaient donné pour mission la création d'un Etat indépendant sous *« la bannière de l'islam »*. – *(AFP.)*

BELGIQUE

Démission du ministre des affaires sociales

M. Philippe Moureaux, ministre des affaires sociales (socialiste francophone), a remis sa démission au chef du gouvernement belge, M. Jean-Luc Dehaene, vendredi 30 octobre. Dans une lettre, qu'il a rendue publique, il explique sa décision par la passivité des *ministres sociaux-chrétiens devant « les attaques incroyables »* dont il a été victime de la part des mutualités chrétiennes. Ces mutualités, particulièrement bien implantées en Flandre, comme le sont les mutualités socialistes en Wallonie, sont associées au système national de remboursement des soins de santé.

Un projet de M. Moureaux, dont le gouvernement a reporté l'examen, vise à réduire leur rôle au profit des syndicats et du patronat. M. Philippe Busquin, président du PS francophone, a déclaré que la situation était *« sérieuse »*, mais, vendredi soir, les autres ministres socialistes ne semblaient pas vouloir se retirer du gouvernement. – *(Corresp.)*

GRANDE-BRETAGNE

Une bombe a explosé près du 10 Downing Street

Une bombe a explosé près du 10 Downing Street, la résidence officielle du premier ministre, dans la soirée du vendredi 30 octobre, *sans faire de victime* et avec des dégâts matériels minimes. Un taxi *a été détourné dans le nord de* Londres par un ou deux hommes qui l'ont contraint à aller dans le centre de la capitale britannique, puis ont abandonné le véhicule piégé, que le chauffeur a quitté en courant avant que la bombe n'explose. Tout indique que cet attentat est dû à l'Armée républicaine irlandaise (IRA), qui mène depuis plusieurs semaines une campagne de désorganisation de la vie londonienne en multipliant les attentats, le plus souvent avec des engins de faible puissance, qui ont fait toutefois un mort et plusieurs blessés. La technique du détournement de taxi avait déjà été utilisée pour faire sauter un véhicule au centre de Londres, le 15 juin (*le Monde* du 17 juin).

M. Major se trouvait dans sa circonscription, à une centaine de kilomètres au nord de Londres, au moment de l'attentat. En janvier 1991, l'IRA avait déjà attaqué le 10 Downing Street, mais cette fois-là au mortier, en provoquant d'importants dégâts matériels. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

ITALIE

M. Martelli demande la démission de la direction du Parti socialiste

M. Claudio Martelli, ministre de la justice et ancien « dauphin » du secrétaire du Parti socialiste (PSI), M. Bettino Craxi, a demandé, vendredi 30 octobre, la démission de toute la direction du parti. M. Martelli a souligné que le *« point de force »* qu'a longtemps constitué la présence de M. Craxi à la tête du parti *« s'est transformé en un problème »*. *« Nous ne cherchons pas de bouc émissaire*, a-t-il ajouté devant les dirigeants du parti, *nous ne voulons pas de bûcher, mais une prise de responsabilité sévère et collective. Nous devons tous nous présenter démissionnaires dès la prochaine assemblée nationale socialiste »*, prévue le 20 novembre. Ce n'est, a dit M. Martelli, *« qu'en nous mettant nous-mêmes en question que nous permettrons à ceux qui se sont éloignés de revenir »*.

Invoquant *« une rupture pour construire le futur »*, M. Martelli a estimé que, avec les partis tels qu'ils sont aujourd'hui, *« la démocratie italienne est en train de couler »*. Lié depuis trente ans à la démocratie chrétienne, le PSI est aujourd'hui affaibli par la vague de scandales qui secoue le pays et par la remise en cause de l'ensemble du système politique. – *(AFP.)*

□ **Nouvelle nomination à la tête de la direction nationale anti-Mafia.** – Le procureur général de la République de Palerme, M. Bruno Siclari, âgé de soixante-sept ans, a été élu, vendredi 30 octobre, par le Conseil supérieur de la magistrature, à la tête de la direction nationale anti-Mafia (DNA), coordination juridico-policière destinée à unifier les enquêtes contre le crime organisé, conçue par le juge Giovanni Falcone, assassiné le 23 mai, et qui devait lui être confiée. – *(AFP.)*

LIBÉRIA

L'aéroport de Monrovia a été bombardé

Au seizième jour du siège de la capitale, les troupes du Front national patriotique du Libéria (FNPL) ont bombardé au mortier l'aéroport de Monrovia, vendredi *30 octobre, contraignant la Force* ouest-africaine d'interposition (ECOMOG), qui défend la ville, à le fermer provisoirement. Deux obus de mortier sont tombés aux abords immédiats de la piste de l'aéroport de James-Spriggs-Payne, à 5 kilomètres du centre-ville, au moment où atterrissait un avion nigérian transportant des renforts de troupes pour l'ECOMOG. Déjà coupée du reste du pays par voie terrestre, Monrovia, dont le port est soumis depuis mercredi au pilonnage des artilleurs du mouvement de M. Charles Taylor, semblait de plus en plus menacée par un blocus total. – *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Divisions au sein de la Ligue des droits de l'homme

La Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), qui avait dû se *« dissoudre »* le 13 juin dernier, a ajourné *sine die* la réunion, prévue samedi 31 octobre, d'un congrès extraordinaire, destiné à préparer son retour dans la légalité. Le comité directeur sortant, profondément divisé sur l'attitude à adopter vis-à-vis du pouvoir, a annoncé ce report après avoir constaté l'échec des discussions tendant à mettre ses statuts en conformité avec les *dispositions de la loi sur les associations* que le gouvernement avait fait adopter, au mois de mars dernier. Aucune formule de compromis n'a pu être trouvée entre les ailes « dure » et « modérée » qui se partagent les quelque vingt-cinq sièges du comité directeur de la LTDH. – *(Corresp.)*

EN BREF

□ **CANADA : démission du premier ministre de l'île du Prince-Edouard.** – M. Joe Ghiz, premier ministre de l'île du Prince-Edouard – la plus petite des dix provinces canadiennes, située à l'est du pays, – a annoncé son intention de démissionner, vendredi 30 octobre, en invoquant des *« raisons personnelles »*. Au pouvoir depuis 1986 à Charlottetown, le chef du Parti libéral de cette province a précisé qu'il avait préféré attendre la fin de la campagne référendaire sur la réforme de la Constitution canadienne (qu'il approuvait) pour annoncer sa décision. Sa province a voté « oui » à 74 % le 26 octobre. M. Ghiz restera en poste jusqu'à ce que son parti lui désigne un successeur. – *(AFP.)*

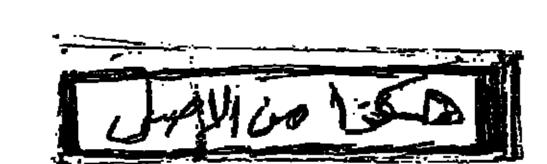
□ **CUBA : le dissident Sebastian Arcos condamné.** – Le tribunal provincial de La Havane a condamné le dissident Sebastian Arcos, vice-président du Comité cubain pour les droits de l'homme (CCDH), à quatre ans et huit mois de prison pour *« propagande ennemie »*, a annoncé, vendredi 30 octobre, l'agence cubaine Prensa latina. Selon l'agence, l'accusation a présenté plusieurs documents signés par Sebastian Arcos appelant au renversement du système cubain. Agé de soixante et un ans, M. Arcos, incarcéré le 15 janvier, a aussi été accusé d'avoir envoyé à la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève et à des radios anti-castristes des *« informations inexactes »* sur de présumés cas d'assassinats, de disparitions et de mauvais traitements infligés à plusieurs personnes. – *(AFP.)*

□ **SÉNÉGAL : Dakar privée d'eau et d'électricité.** – La capitale sénégalaise est privée d'eau et de courant électrique, depuis mardi 27 octobre, à cause d'un mouvement de grève déclenché par le principal syndicat de la compagnie nationale d'électricité, qui réclame le départ du directeur général. Sept syndicalistes ont été arrêtés, vendredi, après la découverte du sabotage d'installations d'eau et d'électricité à Dakar. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SALVADOR : reprise de la démobilisation des guérilleros** – Le Front Farabundo-Marti pour la libération nationale (FMLN) a commencé, vendredi 30 octobre, à démobiliser un troisième contingent de 1 860 combattants, a annoncé la guérilla. Interrompue en raison de différends avec le gouvernement, la démobilisation complète des rebelles, surveillée par des observateurs des Nations unies, doit s'effectuer avant le 15 décembre. La guérilla avait, jusqu'à présent, démobilisé un peu plus de 3 000 hommes sur un total de 8 500 environ. – *(AFP.)*

□ **TOGO : les élections sont reportées.** – Les élections législatives, qui devaient se dérouler le 31 octobre et le 14 novembre, et l'élection présidentielle, initialement prévue pour les 6 et 20 décembre, ont été reportées *sine die*, a indiqué vendredi 30 octobre le ministère de l'administration territoriale et de la sécurité. Selon les autorités, il est nécessaire de *« remettre de l'ordre dans les listes électorales »*, de nombreuses *« lacunes et défaillances »* ayant été relevées dans les listes qui ont servi pour le référendum constitutionnel du 27 septembre. – *(Reuter.)*

□ **Washington n'a pas pu empêcher la vente de sous-marins russes à l'Iran.** – La marine américaine a dépêché le sous-marin d'attaque nucléaire *USS Topeka* dans le Golfe en prévision de l'arrivée, le mois prochain, du premier sous-marin vendu à l'Iran par la Russie, ont indiqué vendredi 30 octobre des sources militaires à Washington. Selon le *Washington Post*, l'administration américaine a tenté d'empêcher Moscou de vendre des sous-marins à Téhéran en demandant, sans succès, à l'Arabie saoudite de dédommager la Russie. L'Iran, indique le *Post*, au[...] accepté de payer 600 millio[...] dollars pour acquérir deux [...] marins et aurait pris une o[...] pour un troisième. – *(AFP, R[...]*



POLITIQUE

La controverse sur le « franc fort »

Les centristes condamnent la tentation d'une relance par l'inflation

Le « contre-projet » social de MM. Philippe Séguin et Charles Pasqua, cofondateurs de l'association Demain la France, continue d'alimenter le débat au sein de l'opposition, notamment à propos de la politique monétaire. Invité vendredi 30 octobre sur TF 1, M. Pasqua a renouvelé ses critiques à l'égard de la politique du « franc fort », prônée tant par le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, que par les principaux dirigeants de l'opposition. Affirmant que *« personne n'est pour le franc faible »*, le président du groupe RPR du Sénat a ajouté : *« Nous demandons que l'on revienne à la réalité et à la vérité.* (...) *Va-t-on pouvoir maintenir cette société à deux vitesses, et proposer, dans la perspective d'un futur gouvernement, de continuer la même politique d'austérité et de stagnation économique ? »*

Répondant à ceux qui reprochent à M. Séguin et à lui-même d'envisager une dévaluation du franc, M. Pasqua a observé : *« Il n'y a pas un parti de la dévaluation, prêt à brader l'intérêt national, et d'autres, qui sont des gens très sérieux, très compétents. Tout cela est grotesque. Dans de telles affaires, il ne doit pas y avoir de tabou.* (...) *La dévaluation n'est pas un objectif, mais un moyen à un certain moment de provoquer une certaine relance. »*

Interrogé vendredi sur France Inter, M. Bernard Bosson, secrétaire général du CDS, s'est dit *« en désaccord »* avec MM. Pasqua et Séguin lorsqu' *« ils glissent vers la démagogie en faisant croire que l'inflation peut apporter quoi que ce soit »* de positif à l'économie de la France. *« La relance par l'inflation est dangereuse à terme. L'expérience de 1981 l'a confirmé »*, a affirmé pour sa part M. Edmond Alphandéry, député centriste du Maine-et-Loire, dans un entretien accordé le même jour à *la Tribune-Desfossés*. Contrairement à M. Alain Madelin, vice-président de l'UDF qui, dans *Le Figaro* du samedi 31 octobre, souligne que l'opposition *« aurait assurément un problème de synthèse si les propositions de MM. Séguin et Pasqua devaient devenir celles du RPR »*, M. Alphandéry affirme que cette *« synthèse »* entre les thèses des deux chefs de file du « non » à Maastricht et celles des autres responsables de l'opposition, *« ne sera pas aussi difficile à réaliser »* qu'il y paraît.

Les deux élus centristes ont notamment déclaré partager les préoccupations sociales du projet de MM. Pasqua et Séguin. M. Bosson a assuré être *« totalement d'accord »* avec eux lorsqu' *« ils rappellent qu'il y a un incendie social, que l'on ne peut pas arriver avec des mesures uniquement et totalement raisonnables et qu'il faut rouvrir une fenêtre d'espérance »*. *« Il faut une gestion sérieuse et lui donner une plus grande ampleur sociale*, a-t-il ajouté. *Il faut entraîner les gestionnaires de l'opposition vers une ouverture sociale plus grande. » « La priorité sociale est aujourd'hui reconnue par l'ensemble de l'opposition »*, a indiqué M. Alphandéry, qui estime que *« la première urgence »* pour l'opposition est de *« porter remède au grand échec des socialistes qui aura été l'apparition de fractures sociales grandissantes et qui minent la cohésion du pays »*.

Le débat sur la cohabitation

« La grève du pouvoir est absurde », affirme M. Séguin

M. Philippe Séguin, député (RPR) des Vosges, cofondateur avec M. Charles Pasqua de l'association Demain la France, affirme, dans une tribune publiée par *le Figaro Magazine* du samedi 31 octobre, que, dans le cas où l'opposition remporterait les élections législatives, *« il serait tout à fait opportun que le président de la République en tire les conséquences et se retire »*. Cependant, comme *« nul ne peut l'y contraindre »*, M. Séguin estime que l'opposition doit *« s'apprêter d'ores et déjà à l'hypothèse de la cohabitation et se mettre en mesure de la réussir pour la France »*. *« La cohabitation n'est pas souhaitable »*, poursuit le député des Vosges, mais *« la grève du pouvoir est absurde »* car *« ce type d'opération – les hommes étant ce qu'ils sont – aurait ses « jaunes » et on ne peut refuser d'assumer des responsabilités sous prétexte que le contexte n'est pas favorable »*.

Selon M. Séguin, *« cela ne veut pas dire qu'il faut cohabiter à tout prix »*. *« Il est clair*, ajoute-t-il, *que l'on ne doit accepter la responsabilité du gouvernement que lorsqu'on a les moyens de gouverner. »* En conséquence, *« pour sortir de la nasse dans laquelle menacent de l'enfermer la conjoncture, les délais et la tactique présidentielle*, observe le député des Vosges, *l'opposition n'a pas d'autre choix que de dire au peuple ce qu'elle veut faire, où elle veut aller, et d'obtenir un mandat du peuple pour le faire. Qu'elle obtienne ce mandat, et alors elle sera sûre que personne, pas même le président, ne pourra s'opposer à sa politique »*.

Dès lors, la cohabitation ne pose pas *« le problème des rapports entre le président et la future majorité, mais celui des rapports du peuple et des nouveaux gouvernants »*. Cela implique *« une analyse sans fard de la situation »*. *« Il serait un peu court de tout mettre au débit des socialistes »*, avertit M. Séguin, qui ajoute : *« C'est donc moins du réquisitoire d'une commission du bilan qu'on a besoin que d'un diagnostic. »*

Quant au candidat de l'opposition à l'élection présidentielle, s'il souhaite *« ne pas exercer lui-même directement le pouvoir gouvernemental, il devra résister à la tentation de s'affranchir des risques d'impopularité en prenant ses distances à son égard »*. *« Tout au contraire*, conclut M. Séguin, *il devra s'attacher sans relâche, jour après jour, à expliquer et justifier ce qui se fait »* et à *« remettre cette action en perspective. »*

□ **Les Français partagés sur la cohabitation selon la SOFRES.** – Selon un sondage de la SOFRES publié dans *le Figaro-Magazine* du 31 octobre et réalisé les 23 et 24 octobre auprès de huit cents personnes, 46 % des Français souhaitent qu'en cas de victoire de l'opposition aux élections législatives M. Mitterrand continue d'exercer son mandat, tandis que 45 % demandent sa démission et que 9 % sont sans opinion. 35 % des personnes interrogées estiment que le RPR et l'UDF doivent refuser de gouverner tant que M. Mitterrand reste à l'Elysée, 49 % sont d'un avis contraire et 16 % sans opinion. Selon un sondage IPSOS publié par *le Point* (daté 31 octobre-6 novembre) et effectué du 23 au 26 octobre auprès de mille personnes, 44 % des Français pensent que M. Mitterrand demeurera à son poste, 34 % supposent qu'il provoquera une élection présidentielle anticipée et 22 % ne se prononcent pas. 45 % des personnes interrogées considèrent que la nouvelle majorité *RPR-UDF* refusera de constituer un gouvernement, 32 % sont d'un avis contraire et 23 % sans opinion.

La préparation des élections législatives

Loiret : l'ancien maire d'Orléans sème le trouble

ORLÉANS

de notre correspondant

Après Mme Michèle Barzach, ancien ministre, qui a annoncé sa candidature, *« avec le soutien de l'UDF »*, dans la première circonscription du Loiret, où elle affrontera Mme Annick Courtat, maire (RPR) de la Ferté-Saint-Aubin et l'actuel secrétaire d'Etat aux collectivités locales, M. Jean-Pierre Sueur (PS), maire d'Orléans (*le Monde* du 21 octobre), M. Jean-Louis Bernard (UDF-radical), ancien maire de la ville, s'est déclaré candidat dans la troisième circonscription, détenue par un socialiste, M. Jean-Pierre Lapaire. Son suppléant sera M. Gérard Lambert (RPR), maire de Chécy.

Le Parti républicain a aussitôt fait connaître son étonnement devant *« cette candidature sauvage »* et indiqué que *« ni l'UDF ni le RPR n'ont accordé la moindre investiture à M. Bernard »*. En effet, lors d'un récent vote, l'UDF a décidé de soutenir dans cette circonscription la candidature de M. Antoine Carré (UDF-PR), maire de Saint-Jean-le-Blanc et ancien parlementaire, par sept voix contre une à M. Bernard. Celui-ci a donc voulu prendre de vitesse M. Carré, qui ne s'était pas encore déclaré publiquement. Toutes ces manœuvres ne font que traduire les divisions au sein de l'UDF du Loiret, toujours mal remise du départ de M. Jacques Douffiagues, son ancien « homme fort ». L'arrivée de Mme Barzach en terre orléanaise ne fait que les accentuer.

RÉGIS GUYOTAT

□ **Vaucluse : M. Yves Rousset-Rouard candidat.** – M. Yves Rousset-Rouard, producteur de cinéma, a reçu l'investiture de l'UDF pour être candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription du Vaucluse, dont le député sortant est M. André Borel (PS), qui se représente. M. Rousset-Rouard, qui exploite depuis trois ans un vignoble à Ménerbes (Vaucluse), est membre du conseil pour l'avenir de la France, une commission d'experts créée par M. Giscard d'Estaing. Il a été, de 1971 à 1976, conseiller municipal de Flamanville (Manche).

□ **Marne : mort accidentelle du premier vice-président du conseil général.** – Philippe Amelin, maire RPR de Montmirail et premier vice-président du conseil général de la Marne, est décédé vendredi 30 octobre dans un accident de la route entre Montmirail et Châlons-sur-Marne, en heurtant de plein fouet un camion au cours d'un dépassement.

Né le 3 février 1926 à Anglure, ...ecin, Philippe Amelin était au c... de Montmirail depuis 1963 ...seiller général depuis 1964. ...n du « non » à Maastricht, il ... présenté comme candidat ...t de l'opposition aux élections sénatoriales de ...re 1992 mais n'avait pas

Au conseil régional de Rhône-Alpes

M. Millon (UDF-PR) s'appuie sur les écologistes pour faire adopter le schéma d'aménagement

Le conseil régional de Rhône-Alpes a adopté, vendredi 30 octobre, son schéma d'aménagement, grâce aux voix de la droite et à celle des Verts et de Génération Ecologie. Le PS, qui, il y a une semaine, avait fait des offres de discussion aux écologistes, a choisi, finalement, de ne pas participer au vote.

LYON

de notre bureau régional

Les urnes de mars dernier n'ont accordé que soixante-quatre sièges, sur les cent cinquante-sept que compte le conseil régional, à M. Millon, président de cette assemblée. *Pour que l'exécutif puisse faire* adopter des rapports avec cette majorité très relative, il a suffi, jusqu'alors, de l'abstention du PS (25 membres) ou du FN (29 membres). Mais M. Millon tenait à ce que le schéma d'aménagement et de développement de Rhône-Alpes, *« le grand dossier »* de sa seconde mandature, connaisse un sort plus digne. Il avait confié trois présidences de commission à des écologistes, dont celle de l'aménagement du territoire à un membre des Verts. En ouverture de session, il se déclarait *« ouvert à tous les amendements, sauf ceux qui dénatureraient le texte »*.

Cinquante ont été déposés et leurs négociations ont fait l'objet de longs débats byzantins. Le texte adopté, les responsables de Génération Écologie (11 membres) et des Verts (10 membres) se sont déclarés *« satisfaits »* d'avoir insufflé *« un peu d'écologie »* dans un document préparatoire à la signature du onzième contrat de plan État-Région. Ils ont surtout obtenu que certaines logiques de développement, comme *« l'accroissement des flux de circulation »* ou la référence à des *« équipements structurants »*, soient gommées du texte initial. M. Millon leur avait ouvert la porte en estimant que *« la croissance ne sera plus quantitative mais qualitative »*.

Pour autant, ces élus ne souhaitent pas, aujourd'hui, s'engager plus avant avec l'exécutif et attendent des *« traductions concrètes »* dans les décisions budgétaires pour l'année 1993. Il y a une semaine, le groupe socialiste avait proposé des débats publics aux deux groupes écologistes. *« Nos convergences paraissent plus importantes que nos divergences »*, avait notamment expliqué M. Gérard Lindeperg, numéro deux du PS.

Dénonçant *« le vide »* du document, *« l'absence de choix »*, et la rédaction *« trop hâtive »* de certains amendements, le groupe PS n'a pas participé au vote.

BRUNO CAUSSÉ

□ **Guyane : poursuite de la grève des crevettiers.** – Les pêcheurs-crevettiers guyanais, en grève depuis le 12 octobre, poursuivent leur mouvement après l'échec des négociations en cours avec une mission interministérielle venue de Paris. Un meeting a rassemblé quelque trois cents personnes au port de Livarot, jeudi 29 octobre, tandis que les bateaux restaient à quai. Une séance de travail consacrée à la pêche en Guyane doit avoir lieu mardi 3 novembre à l'hôtel Matignon. Le président du conseil régional, M. Antoine Karam, secrétaire général du Parti socialiste guyanais, revenu à Paris pour plaider l'ensemble des dossiers locaux après la grève générale qui avait paralysé le département du 12 au 17 octobre, a estimé, vendredi, dans une déclaration à l'AFP, que la situation reste dans ce département *« très explosive »* : *« N'importe quel incident peut dégénérer et menacer la paix civile*, a-t-il déclaré. *La crevette est pour la Guyane ce que la banane est à la Martinique et à la Guadeloupe.* [Les crevettiers veulent, eux aussi, être protégés par les règlements de la Communauté européenne.] *Nous ne voulons pas être un peuple de fonctionnaires ou de gens qui tendent la main, nous voulons qu'on nous aide à valoriser nos propres richesses. »*

□ **Polynésie : deux inculpés emprisonnés en métropole.** – Les autorités judiciaires devaient transférer à la prison de Fleury-Mérogis, le dimanche 1er novembre, les deux anciens collaborateurs du maire de Papeete, M. Jean Juventin, écroués depuis le mois d'août en Polynésie française après avoir été inculpés de corruption active et passive et trafic d'influence (*le Monde* du 25 août). Il s'agit de M. Hiti Tetoe, un ancien officier de police judiciaire qui était devenu le chef de la police municipale de Papeete, puis le directeur de cabinet de M. Juventin, et de M. Pierre Chanut, un ancien instituteur reconverti dans les milieux d'affaires et devenu l'un des proches conseillers du maire. Tous deux appartiennent à la formation politique du maire de Papeete, lui-même inculpé d'ingérence. – *(Corresp.)*

La gauche après Maastricht

Le débat sur l'Europe n'est pas terminé. Un mois après le référendum sur Maastricht, des tenants du « oui » – MM. Claude Cheysson, député socialiste européen, et Pierre Moscovici, trésorier national du PS – et du « non » – MM. Charles Fiterman, chef de file des refondateurs communistes, Philippe Herzog, député communiste européen et président de l'association Confrontations, Mme Dominique Voynet, porte-parole des Verts – se sont retrouvés, jeudi 29 octobre à Paris, pour reprendre la discussion.

« Malgré des choix différents face au référendum sur le traité de Maastricht, il y a un champ commun de motivation et de volonté », a rappelé M. Fiterman, avant de se féliciter de ce débat qui constitue, selon lui, *« un cadre de combat pour le travail démocratique et social »*. Tous les participants se sont accordés pour récuser la persistance du clivage entre le camp des « non » et celui des « oui » au référendum et pour mettre l'accent sur l'exigence d'une Europe plus sociale, même si des divergences subsistent, notamment sur l'union économique et la future monnaie unique. Pour M. Cheysson, *« la lacune de l'Europe est qu'elle n'offre pas de perspectives d'emplois »*. L'ancien ministre a appelé les syndicats à monter en première ligne, car aujourd'hui, a-t-il dit, *« la priorité des priorités est la lutte contre les exclusions »*. A entendre les applaudissements, c'est cette question, à n'en pas douter, qui intéressait le plus le public.

Mme Voynet, qui intervenait en dernier, a manifesté quelques inquiétudes face aux interventions de ses collègues, qui montraient, selon elle, *« une relative incapacité à trouver des solutions concrètes applicables rapidement »*. Elle a constaté que la mobilisation a très vite cessé après le référendum et qu'*« un mois après le couvercle est retombé sur la marmite »*.

P.-E. B.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Recettes de cuisine

LA politique se prête aisément à l'exercice rhétorique de la transposition. N'est-elle pas, d'abord, un jeu, celui par excellence de la société ? Elle est aussi une compétition qui appelle les métaphores sportives et militaires, ou, encore, une mise en scène des apparences, qui renvoie au vocabulaire du théâtre, ou, enfin, une alchimie qui permet de combiner les contraires, d'exalter la partie d'un tout et d'en masquer une autre, une science de l'accommodation, ce qui l'apparente à la cuisine.

Ordinairement, la politique ne sort pas à son avantage de cette dernière comparaison, qui, par réciprocité, dessert aussi l'art culinaire, mais la transposition, pour peu qu'elle soit esquissée par un fin dégustateur des deux pratiques, sait se révéler des plus subtiles. Philippe Alexandre, observateur attentif des affaires de la cité, le prouve dans le petit traité qu'il vient de publier sous le titre *Mon livre de cuisine politique*. C'est un ouvrage à déguster plus qu'à dévorer, car il se présente sous la forme d'un glossaire, dans lequel sont recensés et expliqués les divers rudiments de la discipline à travers les ustensiles, ingrédients, recettes et adresses qui sont indispensables à son exercice.

L'auteur ne prétend pas livrer un ouvrage encyclopédique sur la question ni analyser les recettes de la grande politique, déjà assez connues comme cela : il s'intéresse à ces petits secrets, ces tours de main, ce savoir tenu de l'expérience que, comme les chefs de cuisine, les chefs politiques, suffisamment exposés à la critique, gardent par-devers eux. Cependant, il n'est pas de gourmet qui ne s'investisse dans son sujet. Aussi le mémorialiste ne se contente-t-il pas de mettre son grain de sel dans la marmite : il y adjoint des pointes de piment et des filets de vinaigre, tant il est vrai qu'on ne saurait entretenir de cuisine et de politique sans juger leurs mérites et leurs tromperies.

Voici comment il décrit un classique de la cuisine politique : *« La connivence se mitonne à petit feu, de longue main, à l'étouffée, loin des regard et des oreilles, et ne se révèle dans sa splendeur qu'au moment de la servir. »* Suit un exemple qui fera grincer les dents des intéressés. L'auteur complète sa démonstration en précisant : *« Le consensus est la variante de la connivence, mais noble, digne, exemplaire : la connivence est politicienne, le consensus national, patriotique, présenté avec des drapeaux en garniture. »*

Derrière cette description amusée et caustique de la cuisine politique, perce la colère rentrée de Philippe Alexandre lorsqu'il ne s'accommode pas de la manière dont on lui sert les plats, ou lorsqu'il les trouve trop indigestes. En particulier, il ne goûte guère dans le régime ce que l'on pourrait appeler le suprême de pouvoir. Dès le début de son traité, il manifeste son agacement devant l'abus de ce *« principe de base de la politique mitterrandienne »* que recouvre le beau terme d'amitié : *« Les citoyens, écrit-il, sont pénétrés du principe de l'immunité absolue des amis du président de la République. »* Il y a eu, ajoute-t-il, le temps des copains et des coquins, *« avec Mitterrand nous vivons dans la République des amis et des nantis »*. Plus loin, s'agissant des cabinets, il note que celui du président *« est un véritable gouvernement de l'ombre, ayant autorité sur tous les ministres et le pouvoir de désigner les membres des divers autres cabinets »*, et que la *« surhumaine immunité »* du chef de l'Etat rejaillit sur *« les ministres qui ont l'honneur, la chance et le privilège de le servir »*.

Au-delà des infléchissements personnels donnés à la fonction, Philippe Alexandre met sur le compte de l'élection du président au suffrage universel *« la toute-puissance d'un homme, sans équivalent dans le monde développé »*, et la non-responsabilité qu'elle engendre à ce niveau et qui se déploie à d'autres, puisque *« les ministres ne sont que des commis à durée limitée, les députés d'obscurs laboureurs de terrain »*. Bref, ce dont souffre la cuisine politique tient au régime qu'elle s'impose et à l'excès de révérence accordé au chef.

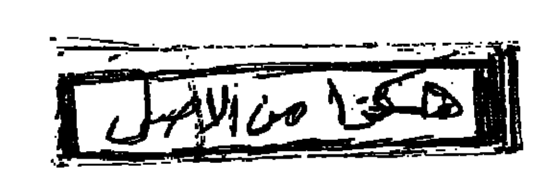
On reste près des fourneaux et du pouvoir avec un autre livre de recettes, intitulé *Comment devenir président de la République en quatre-vingt-dix minutes*. Est-ce possible en si peu de temps, alors que des supposés professionnels y consacrent leur vie sans forcément réussir ? Oui, estiment les auteurs, à condition de ne pas perdre de temps, précisément, et d'emprunter la bonne filière, celle qui correspond au profil-type dans lequel le candidat se reconnaît le mieux. On lui en propose six, plus une solution de rattrapage fondée sur l'intuition, mais qui renvoie aux cas précédents.

A partir de là, la méthode s'utilise comme un jeu de l'oie, suivant des itinéraires parsemés de voies sans issue, de retours en arrière, de déviations, de pièges. Une fois qu'il s'est situé dans le cours de la stratégie censée lui convenir, le candidat n'a plus qu'à suivre son cheminement, sans s'embarrasser de ceux conseillés pour les autres cas de figure. Le simple lecteur, lui, gagnera à une lecture complète de la méthode, d'abord parce qu'il s'en amusera beaucoup, ensuite parce qu'il y découvrira une excellente satire de l'univers médiatico-politico-branché qui réduit la politique au jeu des apparences.

Les personnages mis en scène, qu'il s'agisse des candidats-types, des membres de leur entourage ou du génial publicitaire, ressemblent à d'authentiques, si l'on peut dire, personnalités publiques, leur langage est celui de la mode dominante (*« Nous allons surcommuniquer ton médiacharisme »*), leurs démarches fondées uniquement sur la communication, c'est-à-dire sur l'impression produite. Ce sont les acteurs d'une politique où la recherche des effets importe plus que la défense d'une cause. Au bout du compte, ils font rire, comme en témoignent ce livre et, d'une manière générale, le succès du comique de dérision.

► ***Mon livre de cuisine politique*, de Philippe Alexandre. Grasset, 250 pages, 98 F.**

► ***Comment devenir président de la République en quatre-vingt-dix minutes*, de Jean-Paul Gourévitch, Michel-Antoine Burnier et Léon Mercadet. Plon, 246 pages, 89 F.**



SOCIÉTÉ

ILE-DE-FRANCE

Deux jours après leur « évacuation »

Une partie des Africains de Vincennes restent sans logement

Après l'opération d'« évacuation » de l'esplanade de Vincennes, jeudi 29 octobre, près de 550 Maliens et autres Africains immigrés ont accepté les hébergements provisoires qui leur étaient proposés. Il restait, samedi 31 octobre, un peu plus d'une centaine de personnes à reloger.

Trente-six heures après le départ forcé des Maliens de Vincennes, une centaine de personnes bivouaquaient encore, samedi matin, devant l'hôpital gériatrique Emile-Roux, à Limeil-Brévannes (Val-de-Marne). Ayant refusé d'être hébergées dans des salles communes qui reçoivent habituellement, pour l'hiver, les protégés de l'Armée du salut, elles ont préféré passer une deuxième nuit à grelotter autour des braseros. *« Nous ne sommes pas des malades*, expliquaient-elles, *et nous ne voulons pas coucher ici. Donnez-nous des logements. »*

Faute d'avoir jamais pu faire le moindre recensement à l'intérieur du « village africain » de l'esplanade de Vincennes, les fonctionnaires de la préfecture avaient évalué les personnes à héberger à environ 300. A la fin de la journée du jeudi 29 octobre, les cars avaient en réalité emmené 683 hommes, femmes et enfants. Ayant eu vent de l'opération, certaines familles étaient-elles revenues depuis peu dans un camp que l'on croyait à demi vide?

Nuit sur les trottoirs rue Lamarck

Heureusement, on avait prévu large : 620 lits étaient disponibles sur une douzaine de sites en Ile-de-France et en vingt-deux points de la capitale. Services hospitaliers vides, foyers, baraques de chantier, crèches, hôtels dits de préfecture attendaient les Africains, qui devaient y recevoir, en outre, un repas chaud. Environ 420 personnes ont immédiatement accepté leur nouvel abri pour l'hiver.

Mais plus de 200 autres, qui rêvaient sans doute d'un vrai logement, ont eu la surprise de se voir proposer une précaire chambre d'hôtel, où il est interdit de cuisiner, ou une salle d'hôpital peu engageante. D'où une cascade de refus qui ont désarçonné les bonnes volontés administratives et même celles d'associations caritatives comme l'Armée du salut.

Ce fut le cas à Limeil-Brévannes où les cars ont déposé 130 personnes, alors qu'on en attendait 75. Les fonctionnaires de la direction des affaires sociales venus sur place n'ont pu convaincre les récalcitrants d'accepter l'hospitalité de l'Assistance publique et, pour les personnes en surnombre, le transfert vers quelques autres centres d'hébergement.

A Paris, autre surprise : une douzaine d'Africains ont dû rester à la porte de la crèche de la rue Lamarck (dix-huitième arrondissement), qui avait accueilli 27 de leurs compatriotes en fonction des places disponibles. Après une nuit sur les trottoirs, les « exclus » ont été rejoints par d'autres familles ayant refusé les chambres d'hôtel retenues pour elles par la préfecture et qui avaient dormi dans des véhicules.

Dans la soirée du vendredi 30, un nouveau mini-campement d'environ 70 personnes s'était donc reconstitué rue Lamarck. Les services s'efforçaient de leur trouver un toit dans différents locaux de la capitale. En outre, une centaine d'Africains manifestaient dans la soirée devant le ministère des affaires sociales.

Ces hébergements de fortune ne sont en effet qu'une solution provisoire à un problème qui demeure entier : l'insuffisance de l'offre de logements sociaux face à une demande qui ne cesse de grossir, et cette pénurie-là n'est pas près d'être résorbée. Mme Marie-Noëlle Lienemann, ministre chargé du logement, en a convenu. La construction de 90 000 appartements à loyer modéré a été lancée cette année, mais il faudra deux ans pour qu'ils soient prêts à être habités. Les Africains de Vincennes devront encore patienter.

MARC AMBROISE-RENDU

Le projet de Grand Stade de Nanterre

M. Charles Pasqua défend son « Parc de France »

M. Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, a présenté, vendredi 30 octobre, les conclusions d'une étude de faisabilité qui préconise la construction du Grand Stade à Nanterre.

Pour M. Charles Pasqua, les conclusions de l'étude de faisabilité commandée à la SEM 92, société qui dépend du conseil général des Hauts-de-Seine, ne laissent guère de place au doute. *« Le Grand Stade peut et doit être fait à Nanterre »*, a-t-il martelé avec une certaine véhémence. Depuis l'attribution de la Coupe du monde de football 1998 à la France et la remise en question du choix de Melun-Sénart (Seine-et-Marne) comme site d'implantation du Grand Stade, la candidature de Nanterre se trouvait dans une situation paradoxale : celle d'un favori dont on ignorait presque tout.

Jeudi 29 octobre, après l'annonce par Mme Bredin, ministre de la jeunesse et des sports, que le premier ministre se donnait jusqu'à la fin novembre pour trancher, M. Rouquet, *député-maire (PS)* d'Alfortville (Seine-et-Marne), profitait de la confusion pour déposer la candidature de sa commune. *« Le choix de Nanterre*, rappelait-il, *contredirait les engagements, par le gouvernement de Michel Rocard, en faveur d'un rééquilibrage de l'Ile-de-France vers l'est. »* A ce souci, M. Pasqua oppose deux mots : proximité et rentabilité. Le projet de Nanterre s'appuie délibérément sur les défauts de son concurrent de Sénart. Le site de la ville nouvelle est jugé trop éloigné de Paris. Le Grand Stade de Nanterre se situerait au bord de la Seine, au bout de l'*axe historique qui commence* au Louvre et passe par l'Etoile et la Grande Arche.

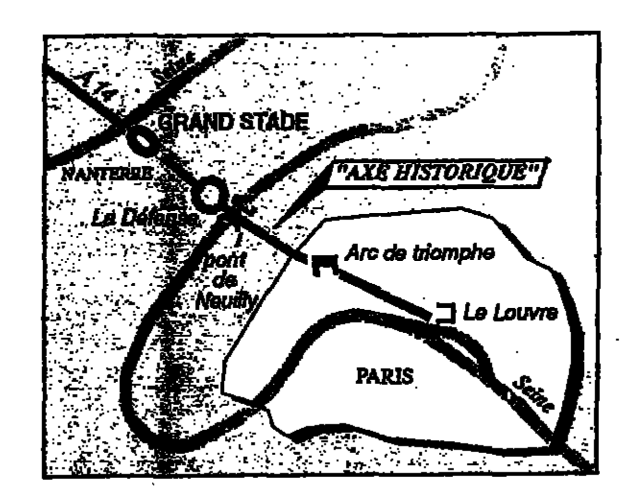
Il dissimulerait ses 80 000 places – conformes au cahier des charges imposé par la Fédération internationale de football – au sein d'un espace vert de 40 hectares, baptisé « Parc de France », sous la forme d'un cratère enfoui, dont seul dépasserait le toit amovible et translucide. Une flèche visible de Paris clôturerait l'axe historique. La desserte de ce « stade vert » serait facilitée par la proximité de la future autoroute A 14 et de l'A 26, de la ligne de RER A, ainsi que par un moyen de transport *sur quelques centaines de mètres, un* VAL par exemple, qui relierait le site aux parkings de la Défense.

Pour attirer des investisseurs privés, le site de Melun-Sénart ajoute à son éloignement de Paris le handicap de n'être conçu que pour des manifestations sportives. Le projet de Nanterre privilégie la solution inverse : le sport y serait même réduit à la portion congrue. Avec ses gradins rétractables, sa pelouse amovible, le Grand Stade pourrait se transformer en salle de cinéma ou de concert, et, près de deux cents jours par an, en salon d'exposition sur trois niveaux.

C'est sur cette polyvalence que se fonderait la rentabilité d'un investissement évalué à 2,5 milliards de francs. Selon l'étude de la SEM 92, *les bénéfices dégagés atteindraient les* 150 millions de francs par an, qui, outre le remboursement des emprunts, permettraient d'attirer des partenaires privés pour participer, à hauteur de 250 millions, au capital de la société d'économie mixte concessionnaire du Grand Stade – où seraient réunis le conseil régional, le conseil général, l'EPAD et éventuellement l'Etat.

Ces arguments ont conduit M. Jean-Louis Chambon, délégué interministériel, à rendre au premier ministre un avis favorable à la candidature de Nanterre. Il reste à savoir s'ils suffiront à M. Bérégovoy pour désavouer, malgré l'opposition de nombreux socialistes, le choix de M. Rocard au profit d'un projet mené par M. Pasqua.

JÉRÔME FENOGLIO



Une décision du Conseil d'Etat

Feu vert pour la construction du Centre de conférences international à Paris

Le Conseil d'Etat a confirmé, vendredi 30 octobre, le caractère *« d'intérêt général »* du Centre de conférences international qui doit être construit quai Branly, dans le 7e arrondissement de Paris (*le Monde* du 23 octobre).

Introduite en 1983 dans le code de l'urbanisme, la qualification d'*« intérêt général »*, confirmée par le Conseil d'Etat, vendredi 30 octobre, à propos du dossier sur la construction du Centre de conférences international de Paris, autorise les pouvoirs publics à se substituer à une municipalité (ici, la Ville de Paris) pour modifier, contre l'avis des édiles, le plan d'occupation des sols (POS) de la commune, et ainsi permettre la délivrance du permis de construire. La haute juridiction estime, en effet, que l'édification de ce centre, qui *« sera rattaché à l'exercice de fonctions de gouvernement dans l'ordre de la diplomatie et des relations internationales, présente un caractère d'intérêt national »*.

En outre, le Conseil d'Etat affirme *« que, eu égard à l'amélioration qu'il doit apporter aux conditions d'accueil et de travail des délégations étrangères, l'implantation d'un tel centre dans ce secteur de Paris est de nature à contribuer au renforcement du rayonnement diplomatique de la France et de la capitale »*. Il précise enfin : *« Les avantages qui résultent de cette opération l'emportent sur les sujétions qu'elle peut occasionner pour les riverains, sur les nuisances qu'elle pourrait engendrer à propos de l'environnement et sur le coût de l'opération. »*

M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux grands travaux, obtient donc gain de cause. Il avait fait appel devant le Conseil d'Etat, après la décision, le 11 juillet 1992, du tribunal administratif d'annuler l'autorisation de construire le Centre de conférences et son caractère d'*« intérêt général »*. Rappelons que le projet de l'architecte Francis Soler, choisi par François Mitterrand, se propose d'édifier en bordure de Seine, au pied de la tour Eiffel, trois écrins de verre communiquant entre eux. Répartis à l'intérieur et en sous-sol, une grande salle réservée aux congrès internationaux, des espaces polyvalents, des salons, des restaurants, et un centre de presse. Coût prévisionnel de l'opération : 2,75 milliards de francs. Son inauguration, d'abord prévue pour 1995, est aujourd'hui annoncée pour 1998.

Le projet de l'architecte ne respectait pas le POS de la capitale : les édifices de verre culminaient à 28 mètres alors que seuls 25 mètres étaient autorisés, et l'espace vert ne comptait que 2 500 mètres carrés, alors que les documents d'urbanisme de la ville en imposaient 7 500. Contestation des élus municipaux. L'Etat décidait de passer outre et déclarait le projet d'*« intérêt général »*. Disposition attaquée par une association de riverains à laquelle le tribunal administratif donnait raison.

Une immense sphère

Entre le mois de juillet (jugement du tribunal administratif) et le mois d'octobre (arrêt du Conseil d'Etat), M. Biasini a demandé à l'architecte de revoir sa copie pour la rendre conforme au POS de Paris. C'est chose faite. La hauteur des édifices ne dépassera pas 25,60 mètres, et l'un des écrins de verre deviendra une immense sphère. Avec les plantations environnantes, les fameux 7 500 mètres carrés d'espaces verts seront enfin dessinés.

Sur le fond, la décision du Conseil d'Etat est tempérée par les nouvelles études, puisque désormais le projet de l'architecte respecte les règlements d'urbanisme de la ville. Il n'a donc plus besoin de cette qualification *« d'intérêt général »* pour s'imposer. Sur la forme, elle permet à M. Biasini de sauver la face. Le secrétaire d'Etat peut se tourner vers la municipalité pour lui demander de signer un permis de construire.

Les édiles parisiens devraient calmer le jeu. Ils ont pour eux le fait d'avoir résisté aux pressions de l'Etat et obtenu le respect du POS de la capitale, mais après l'avis du Conseil d'Etat ils ne disposent plus de carte en main. Si l'affaire paraît réglée sur le plan architectural et urbanistique – même si ce n'est plus tout à fait le même projet que celui choisi par M. Mitterrand, – le financement est dans l'impasse. Le secrétaire d'Etat aux grands travaux est, en effet, toujours à la recherche d'éventuels acquéreurs, notamment pour l'hôtel Majestic de l'avenue Kléber.

JEAN PERRIN

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5901

HORIZONTALEMENT

I. Il lui arrivait d'arracher des oignons pour vivre. Grand, il a presque disparu. – II. Retarde une chute présumée définitive. Bas de l'échelle. Naufrage qui fait des « épaves ». – III. Un homme très fort le guérit d'un mal au foie. Unité de recensement. – IV. Est parfois un pauvre pêcheur. Mesure. S'attache au trapèze. – V. Séparent différentes maisons de Guise. Faisons *renaître*. – VI. A l'étranger. Berceau de philosophes. Désigne un métal blanc. – VII. En liesse. Offre des bouquets avec ses fruits. Groupe de plantes. – VIII. Victoire impériale. Rassemblent quelques ouvriers lorsqu'ils sont *curés dans* une ville. Station hivernale. – IX. Un spécialiste des voies et canaux. Utilisait la question avant de supplicier ses victimes. – X. Sa réputation ne tenait qu'à un fil. Scellait d'anciennes unions. – XI. Philosophe. Font apparaître un spectre. – XII. Permet de « saisir » bien des choses. Pronom. Fit un certain travail. – XIII. *Bon débarras !* Gourmande. – XIV. On y trouve de nombreuses pièces à louer. Galère. – XV. Symbole. S'effacent devant la majorité. Article.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II					■				■						■
III		■										■			
IV						■		■		■			■		
V					■										
VI				■		■							■		
VII			■				■		■		■				
VIII					■							■			
IX									■						
X										■		■			■
XI		■						■							
XII	■					■			■					■	
XIII								■		■					
XIV							■								
XV			■		■								■		

VERTICALEMENT

1. *En ce domaine, on rencontre de* nombreux « plats ». Un certain temps. – 2. Conjonction. Est parfois offerte avec du jus et une olive. Produit le gruau. – 3. Bien cachées. Jamais premiers quand ils sont parfaits. – 4. Sont parfois gras. Femmes d'un beau « port ». – 5. Laisse tout dans le vague. Ne manque pas de points noirs. Elle était très mince et bien roulée. – 6. Un baron autrichien s'y rendit. Dirige des mines. D'un auxiliaire. – 7. Entreprises qui réclament des investissements. Rentrer en possession d'un bien précieux. – 8. Est achevé par une balle. Est exécuté après un accueil favorable. Conjonction. – 9. Vue et non approuvée. Abréviation. Se rend en tous lieux. – 10. Animal. Pâtés partagés par de nombreuses personnes. Terme musical. Participe. – 11. Disparaît après quelques numé*ros. Pour lui, c'est toujours la lutte* finale. – 12. Caïmans dans l'eau. Sont arrivées par la bande. – 13. On le goûte quand il est plein de sel. Il regrettera un jour d'avoir fait des boulettes. – 14. C'est bon pour attraper la peste. Fond de bouteille. – 15. Souvent deux sous la caisse. Apprécie ce qui va au bûcher.

Solution du problème n° 5900

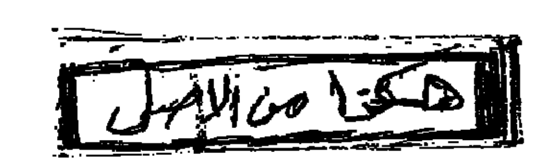
Horizontalement

I. Tristesse. – II. Oô.Ci. – III. Ministère. – IV. Orins. Loc (col). – V. Noé. Er. Tu. – VI. Enns. Ides. – VII. *Réservées*. – VIII. Mien. – IX. Exception. – X. Ré. Sel. – XI. Bouse. Réa.

Verticalement

1. Timonerie. – 2. Irone. – 3. Ioniens. Cru. – 4. Soin. Semées. – 5. SSE. Rip. – 6. Rivets. – 7. Scel. Denier. – 8. Sirotée. Olé !. – 9. Écusson.

GUY BROUTY



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le docteur Turquin renvoyé devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes

Assassinat d'enfant ou jeu de rôle

Dans un arrêt rendu jeudi 29 octobre, la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a renvoyé devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, le docteur Jean-Louis Turquin, un vétérinaire niçois de quarante-trois ans, qui est accusé de l'assassinat de son fils Charles-Edouard, huit ans, disparu, sans laisser de trace, depuis le 21 mars 1991.

NICE

de notre correspondant régional

Balzac était optimiste qui voyait la justice se saisir d'*«un bout de fil qui passe»* et trouver le peloton lui permettant de *«se promener dans le labyrinthe des consciences les plus ténébreuses».* Dans le dossier Turquin, point de peloton, mais un écheveau des plus confus qu'une instruction judiciaire de treize mois est loin d'avoir permis de démêler complètement.

Cette curieuse affaire commence le 21 mars 1991. Il est 7 h 15. Le docteur Turquin appelle le commissariat central de Nice pour lui signaler la disparition de son fils, Charles-Edouard, alors âgé de sept ans. La veille au soir, l'enfant s'est couché vers 21 heures. Père et fils occupent des lits jumeaux dans la même chambre. Le lendemain, quand le docteur Turquin se réveille, à 6 h 45, Charles-Edouard s'est volatilisé et toutes les recherches effectuées, ultérieurement, pour le retrouver, resteront vaines.

Principal atout pour reconstruire le foyer

Fugue? Enlèvement? La police est perplexe. L'enfant n'a rien emporté : ni objet personnel ni même vêtements. Les jours passant, aucune demande de rançon ne parvient au père. Rapidement, pourtant, les enquêteurs vont avoir la conviction que la disparition de Charles-Edouard est intimement liée aux relations exacerbées qu'entretiennent les Turquin. Au terme d'une longue désagrégation du couple, Michèle, l'épouse, elle-même vétérinaire, a quitté le domicile conjugal et entamé une procédure de divorce. Son mari, de son côté, a appris qu'elle l'avait trompé avec des marginaux et éprouve plus que des doutes sur la paternité de l'enfant. Etrange couple, en vérité, qui a suggéré d'amples réflexions aux experts.

Homme *«froid et autoritaire»*, le docteur Jean-Louis Turquin a un caractère *«dominé par l'ambition sociale»*, elle-même *«fondée sur le pouvoir de l'argent et la soumission d'autrui»*. Son épouse, elle, présente *«une personnalité névrotique à composante narcissique»* et vit *«dans les fantasmes»*. Entre eux, un garçonnet timide, Charles-Edouard, dont le docteur Turquin se déclarera persuadé, un jour, qu'il est *«un bâtard juif, fils d'un marchand de poisson»*.

Le parquet a d'abord ouvert une information judiciaire pour enlèvement. Mais un mois après la disparition de Charles-Edouard, Michèle Turquin avise le juge d'instruction, M. François Boisseau, que son mari lui a avoué le crime de l'enfant. A l'instigation des policiers, le 6 mai, elle va enregistrer, à son insu, sa confession. Le docteur Turquin reconnaît qu'il a étranglé son fils avec une cravate, pendant son sommeil, et qu'il a fait disparaître le corps près de Lucéram, une commune de l'arrière-pays niçois. Le 13 mai, le docteur Turquin est inculpé d'assassinat et écroué. Il restera neuf mois en prison avant d'être remis en liberté sur décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Selon ses explications, il se serait prêté, avec son épouse, à une sorte de jeu de rôle. *«Je lui ait dit ce qu'elle voulait entendre,* soutient-il, *dans l'espoir de la reconquérir.»* Jamais, par la suite, en dépit de quatre longues confrontations avec sa femme, partie civile, il ne changera de système de défense. Des recherches de grande envergure ont été effectuées dans la région de Lucéram. Elles sont restées infructueuses.

Pour l'accusation, le docteur Turquin avait plusieurs mobiles. L'enfant était son principal atout pour reconstruire son foyer. Le divorce prononcé, il l'aurait perdu. D'où cette sorte d'ultimatum qu'il avait lancé à son épouse et qui expirait, précisément, le 20 mars à minuit. En outre, il ne pouvait admettre, lui, l'homme d'argent, que son héritage aille à Charles-Edouard, le *«bâtard juif»*.

L'avocat du docteur Turquin, Me Jacques Peyrat, de Nice, a cependant formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de renvoi de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Il estime que son client a été *«la victime du jeu pervers de sa femme»*, qui l'aurait *«fait tomber dans un piège»*. Les relations du couple, souligne-t-il, étant, selon les experts, *«profondément viciées sur le plan sado-masochiste»*. Il conteste surtout la valeur juridique de l'enregistrement sur cassette qui constitue l'unique preuve de la culpabilité présumée de Jean-Louis Turquin.

GUY PORTE

EN BREF

□ **Le maire (RPR) de Villemomble, inculpé de corruption, bénéficie d'un non-lieu.** – La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Guy Joly, a rendu, vendredi 30 octobre, un arrêt de non-lieu en faveur de M. Robert Calmejane, maire (RPR) de Villemomble et sénateur de Seine-Saint-Denis, poursuivi pour corruption et recel d'abus de biens sociaux. M. Calmejane avait été inculpé le 15 avril pour avoir bénéficié d'un voyage en Thaïlande payé par une société spécialisée dans la collecte des ordures, la SEPUR, qui avait passé un contrat de plusieurs millions de francs avec la ville de Villemomble en 1988.

□ **Relance de la coopération militaire franco-chilienne.** – A la suite d'une visite de trois jours, à Santiago, du secrétaire d'Etat français à la défense, M. Jacques Mellick, la France et le Chili sont convenus de relancer leurs relations militaires interrompues sous le régime du général Pinochet (1973-1990). Le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, et le chef d'état-major de la marine, l'amiral Alain Coatanea, se rendront en 1993 au Chili et les deux pays procéderont à des échanges d'élèves-officiers. – *(AFP.)*

ENVIRONNEMENT

Avant le chargement de l'« Akatsuki-Maru »

Les écologistes s'inquiètent de la résistance des conteneurs de plutonium à l'incendie

Tandis que le gouvernement français multiplie les déclarations rassurantes sur les conditions dans lesquelles le cargo japonais *Akatsuki-Maru* va rapatrier une tonne et demie de plutonium vers le Japon, les mouvements de défense de l'environnement manifestent sur les quais du port de Brest, où le navire fait relâche. Outre la quantité et la nature de la matière transportée, ce sont les lourds conteneurs dans lesquels le plutonium est emballé qui posent problème.

Les autorités de sûreté française ont engagé dès le début de l'été une contre-expertise sur les moyens de prévention et d'intervention du bateau japonais contre un éventuel incendie. Le 19 octobre, une série de onze questions réclamant des explications complémentaires ont été envoyées par l'Institut français de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) aux Japonais. Cet institut a conclu, vendredi 30 octobre, date de l'arrivée de l'*Akatsuki-Maru* dans le port de Brest, qu'il n'y avait pas de problème pour ce transport.

Pourtant, bien des voix se font l'écho des difficultés que l'IPSN a rencontrées pour obtenir les informations nécessaires auprès des autorités japonaises. Les Japonais, rapporte la revue spécialisée américaine *Nucleonics Week*, ont *«résisté aux tentatives françaises d'inclure la phase transport maritime de l'opération, sous stricte responsabilité japonaise, dans leur analyse globale de sûreté. De plus, les Français ne sont pas certains que les Japonais ont procédé aux analyses requises. Les documents ont été fournis au compte-gouttes à l'IPSN écrits en japonais ou dans une langue qualifiée de mauvais anglais»*. Heureusement, ajoute la revue américaine, *«les Français connaissent beaucoup de réponses à leurs questions, car l'*Akatsuki-Maru, *ex-*Pacific-Crane, *n'est pas un inconnu pour eux»*.

Malgré cela, nombreux sont ceux toutefois qui doutent encore qu'un de ces conteneurs puisse longtemps résister au feu. Certes, disent-ils, des tests français ont montré qu'ils tenaient pendant une heure et demie à un feu de 1 000 degrés. Mais *«au-delà de cette durée*, note l'IPSN, *la température atteinte dépasserait les conditions permettant de garantir la tenue des joints en viton»*. C'est la raison de l'inquiétude de certaines associations de défense, lesquelles, comme le Nuclear Control Institute, prônent la conduite d'essais, qui, comme pour les tests d'immersion, seraient menés jusqu'à ce que le conteneur lâche. Ou au moins, ajoutent-ils, pendant vingt-trois heures à 1 000 degrés, soit la température moyenne et la durée moyenne d'un incendie sur un navire.

POINT DE VUE

Pour la vérité

par Laurent Fabius

DEVANT *la tragédie du sang* contaminé, je suis longtemps resté silencieux, ou presque.

Par pudeur d'abord. Quelle parole peut valoir, quelle explication peut être entendue, quand tant de familles souffrent, quand des vies sont brisées, quand tout raisonnement paraît froid ou même indécent?

Je me suis tu par stupeur aussi. J'ai été un des premiers responsables politiques français à me préoccuper personnellement des problèmes du sida. Lorsque j'ai eu à en connaître, à Matignon, j'ai agi pour lutter contre le mal aussi rapidement et fortement que je le pouvais, quitte à choquer à l'époque. A cause de cela, la rumeur a même couru Paris que j'étais homosexuel! Et voilà que, quelques années après, certains m'accusent – oui – d'avoir tué ou laissé tuer, on parle de Haute Cour, quand ce n'est pas – dans quelques caricatures plus directes – le souhait de m'expédier «haut et court».

J'ai témoigné devant le tribunal correctionnel de Paris. J'ai répondu sous serment aux questions qui m'étaient posées. Mais cela n'a pas suffi. J'ai donc décidé *de m'exprimer à nouveau, ici, pour* dire, même si c'est brièvement, les choses et les faits tels que je les ai vécus. Pour essayer de rendre plus manifeste la vérité. Pour *permettre à tous objectivement* de juger. Et à chacun, s'il le doit, d'être jugé.

L'essentiel des débats qui ont eu lieu jusqu'ici a porté sur le chauffage des lots de sang destinés *aux hémophiles. Dans quelles* conditions les lots contaminés ont-ils été écoulés? A quelle date ont-ils été stoppés et pourquoi si tardivement? Le tribunal de Paris vient *de juger, et il a condamné. J'ai* précisé sous serment que je n'avais jamais, je dis bien jamais, été informé à l'époque de cette question. Personne d'ailleurs à *l'audience ne l'a contesté*. Je le confirme de toute ma force. On dira, je me suis dit moi-même cent fois depuis : comment, pourquoi, n'ai-je pas été informé? *C'est que ce type de décision ne remonte* pas auprès du premier ministre.

La question controversée des tests obligatoires

C'est en réalité tout le système *d'expertise, tout* le système français de transfusion, tout le système des relations entre médecine, administration et politique, qui est en cause, à quoi s'ajoutent *des responsabilités individuelles* précises telles que les a établies le tribunal de Paris. En tout cas, et je le répète pour être parfaitement clair, je n'ai jamais eu à connaître *du problème des hémophiles et du* chauffage des lots contaminés, qui est le centre du drame. Qui croit le contraire se trompe. Qui prétend le contraire ment.

En revanche, j'ai été saisi de la question des tests de dépistage du sida. Fallait-il *ou non rendre* obligatoires ces tests? On a peine à le croire aujourd'hui, mais la question à l'époque était controversée. N'allait-on pas montrer du doigt des groupes à risque? Quels tests fallait-il retenir? Pouvait-on financièrement prendre cette décision? Devait-on la prendre alors *que d'autres fléaux étaient jugés* infiniment plus graves (cancer, maladies cardiaques, accidents de la route), qui ne bénéficiaient pas d'efforts budgétaires comparables? *Les médias s'étaient saisis* aussi de ce problème. J'ai écarté toutes ces objections, toutes, et j'ai pris la décision qu'il fallait – je la revendique – dans des délais qui *ont placé la France parmi les premiers* pays à l'avoir fait.

Cette décision, annoncée à l'Assemblée nationale le 19 juin 1985, appliquée dans tous les centres de transfusion entre quinze jours et *un mois et demi plus tard, suscita* des réactions. Les uns approuvèrent. Les autres s'étonnèrent de la rapidité et la contestèrent. Un des *plus éminents chercheurs sur le* sida prit la plume pour me reprocher véhémentement d'avoir décidé que toute personne soumise au dépistage et qui se révélerait *séropositive serait informée* de son état. Une traduction significative de ces réactions fut donnée *par le journaliste* François-Henri de Virieu m'interrogeant le 4 septembre 1985 à «L'heure de Vérité», soit quelques semaines plus tard et précisant : *«La question que les Français se posent : est-ce que c'est un travail de premier ministre et d'un ministre de la santé dans ce pays de finalement prendre la tête de la bataille contre le sida, qui fait cent quatre-vingts morts en France, alors que l'infarctus fait cinquante mille morts ?»*

Mais aujourd'hui, les connaissances ayant évolué, la séropositivité étant reconnue par tous *comme annonçant le sida, l'affaire* des produits contaminés ayant jeté le doute sur l'ensemble de la lutte contre le sida, l'indemnisation n'ayant été *décidée que très tardivement, la douleur et la passion se* mêlant, celui qu'on accusait d'avoir agi trop vite est accusé d'avoir agi trop lentement.

La responsabilité sur le plan moral

Tels sont les faits pour ce qui me concerne. Ils expliquent que je *sois en paix avec ma conscience d'homme, mais ils ne me font pas* sentir avec moins de douleur le calvaire des victimes et la peine déchirante des familles, devant *lesquelles à nouveau je m'incline. Combien de fois, nuit et jour,* je vois et revois les visages des adultes et des enfants, ces visages creusés, obsédants, et qui *devraient aussi bouleverser tous les médecins, tous les scientifiques*, tous les journalistes et les administrateurs, tous les responsables publics qui auraient pu dire non, *qui auraient dû, s'ils avaient su*. S'ils avaient su.

C'est la question de la responsabilité qui est posée. Sur le plan moral, j'ai dit ce que j'en pensais. Sur le plan juridique, je veux aussi être clair. La saisine de la Haute *Cour, réclamée le plus souvent* pour des raisons de basse politique, n'est évidemment pas la procédure qu'il faut. D'abord, parce que la Haute Cour ne peut juger les *ministres ou anciens ministres que* si leur responsabilité pénale, personnelle et directe est établie. Dans le cas présent, faudrait-il considérer que les ministres *savaient qu'il s'agissait de lots* contaminés, savaient qu'ils donneraient la mort et auraient décidé de la donner? C'est monstrueux! Ensuite, parce que la Haute Cour *est un tribunal politique, composé* le plus souvent à la proportionnelle des groupes politiques de l'Assemblée nationale et du Sénat, et qu'il est impossible de faire dépen*dre la culpabilité ou l'innocence* des opinions politiques et de la majorité du moment.

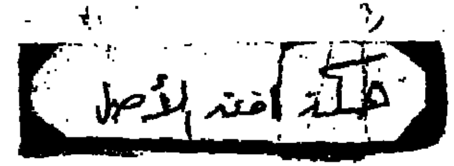
C'est pourquoi je souhaite, pour que chacun reçoive justice et que ne se développe pas le sentiment destructeur que les politiques sont *à l'abri des lois, c'est pourquoi je* souhaite que, sous réserve des cas de haute trahison, les ministres puissent être poursuivis et, le cas échéant, jugés dans des *conditions ordinaires. Comme* les autres citoyens. Je ne demande aucun privilège de juridiction. Je le refuse même.

Je n'ignore pas que cela exige une réforme partielle de notre *Constitution. Je la demande. Non* pas comme une échappatoire. Mais au contraire pour que la vérité de chacun apparaisse. Et que cela devienne désormais la *règle*.

Enfin, sachant les délais que cela impose, je souhaite que, *sans* attendre, il puisse être statué objectivement sur notre action, aux anciens ministres et à moi-même. *C'est pourquoi je suis prêt* – ce qui n'exclut en *rien* d'autres procédures – à répondre très rapidement de mon action devant un jury d'honneur, composé *de personnalités indépendantes* que pourraient désigner, s'ils l'acceptent, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale.

Je suis entré en *politique pour servir mon pays.* Un drame terrible survint alors que j'étais premier ministre. Il est normal que chacun rende des comptes. Je ne conçois *pas de politique sans honneur.*

► **Premier ministre de 1984 à 1986, Laurent Fabius est premier secrétaire du PS.**



SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Sans pratiquer de tests de dépistage du virus du sida

L'Institut Mérieux a exporté des produits anti-hémophiliques non chauffés jusqu'en novembre 1985

Jusqu'en novembre 1985, avec l'accord tacite du ministère de la santé, l'Institut Mérieux a commercialisé dans plusieurs pays – parmi lesquels l'Italie et la Grèce – du facteur VIII non chauffé préparé à partir de lots de plasma collectés notamment aux Etats-Unis. Ce nouveau rebondissement dans l'affaire du sang contaminé démontre une nouvelle fois à quel point les structures sanitaires françaises furent défectueuses entre 1983 et 1986.

Au cours des années 80, l'Institut Mérieux a exporté dans plusieurs pays européens (Allemagne de l'Ouest, Italie, Portugal et Grèce), dans des pays du Maghreb et du Proche-Orient ainsi qu'en Argentine environ 55 millions d'unités de facteur VIII anti-hémophilique. Ces exportations étaient légales, le facteur VIII préparé par la firme française (1) ayant été autorisé à l'exportation dès le 6 février 1978 par le ministère de la santé au titre de l'article L. 603 du code de la santé publique (2). Les flacons de facteur VIII étaient préparés essentiellement à partir de lots de plasma collectés aux Etats-Unis par la firme Plasma Alliance, agréée par la FDA (Food and Drug Administration). Initialement, ces volumes de plasma n'étaient destinés qu'à la fabrication du vaccin antirabique. Mais afin de tirer parti au maximum d'une matière première aussi riche en composés essentiels il fut très vite décidé d'en extraire également de l'albumine et du facteur VIII.

Fin 1984, comme tous les autres fabricants de produits dérivés du sang, les dirigeants de l'Institut Mérieux eurent l'attention attirée par le problème de l'inactivation du virus du sida dans le facteur VIII. Le 2 février 1985, à la suite de la publication dans l'hebdomadaire britannique *The Lancet* d'un article publié par une équipe de chercheurs français, belges et italiens, parmi lesquels le professeur Luc Montagnier (Institut Pasteur de Paris), démontrant que les rétrovirus étaient sensibles à la chaleur et que les techniques de chauffage permettaient *«probablement»* de prévenir toute transmission de virus, l'Institut Mérieux décida de lancer un programme destiné à mettre au point, le plus vite possible, sa propre technique de chauffage.

Une fois cette technique acquise, le facteur VIII chauffé de Mérieux fit l'objet d'une expertise clinique menée par les professeurs Marie-Josée Larrieu (par ailleurs membre du Comité national de l'hémophilie) et Bernard Labrune (hôpital de Bicêtre), dont les conclusions furent rendues le 4 novembre 1985. Cette étude, qui avait porté sur neuf malades hémophiles, concluait qu'il était possible d'utiliser *in vivo* ce facteur VIII chauffé.

Neuf mille flacons

Deux jours plus tard, M. Michel Galy, directeur technique des laboratoires de l'Institut Mérieux à Marcy-l'Etoile, décidait de remplacer le facteur VIII non chauffé par du facteur VIII chauffé. Dans une note, il indiquait que le facteur VIII chauffé de l'Institut Mérieux *«continue à être préparé à partir de plasma humain frais congelé obtenu de donneurs sains dans des centres de plasmaphérèse agréés par les autorités compétentes du pays concerné (FDA par exemple pour les Etats-Unis) et qui appliquent la législation en vigueur. Actuellement, les autorités recommandent de plus que chaque unité de plasma soit reconnue négative en anticorps anti-LAV avant utilisation.»*

Le 7 janvier 1986, M. Alain Mérieux adressa au ministère de la santé une demande d'autorisation à l'exportation pour le facteur VIII chauffé. Elle lui fut accordée le 6 février 1986 par la direction de la pharmacie et du médicament, dirigée par le professeur Jacques Dangoumau.

Au total, en 1985, l'Institut Mérieux a exporté 4,6 millions d'unités de facteur VIII, dont 3,2 millions d'unités (correspondant à neuf mille flacons) de facteur VIII non chauffé et non testé pour le virus du sida. Cette activité a représenté, en 1985, 0,8 % du chiffre d'affaires de l'Institut Mérieux.

A aucun moment, disent les dirigeants de l'Institut Mérieux, ils n'ont été avertis par les autorités ministérielles du risque de contamination. De leur côté, ils n'ont pas tenu compte de l'arrêté ministériel du 23 juillet 1985 (qui précisait, non pas que les produits non chauffés étaient interdits, mais, simplement, qu'ils ne seraient plus remboursés à compter du 1er octobre 1985). Surtout, ils n'ont pas procédé à un dépistage systématique du virus du sida dans les lots de plasma qu'ils importaient des Etats-Unis, alors que le gouvernement français avait, dès le 1er août 1985, décidé d'imposer ce dépistage systématique dans les dons de sang.

Ces faits mettent à nouveau en lumière de très graves dysfonctionnements à différents niveaux industriels et médicaux, administratifs et politiques. Ils témoignent aussi indirectement de la position toute particulière de l'Institut Mérieux dans le système transfusionnel français. Autorisé à produire et à exporter, mais interdit de collecte sur le territoire national, l'Institut Mérieux a été en quelque sorte «oublié» par les pouvoirs publics.

Sans minimiser la responsabilité de l'institut dans cette affaire, ces faits conduisent à s'interroger une nouvelle fois sur le rôle joué, en 1985, par le Laboratoire national de la santé, la direction de la pharmacie et du médicament, la direction générale de la santé et le ministère de la santé. Comment comprendre qu'à aucun moment, alors que des mesures préventives étaient prises pour les hémophiles français, nul responsable administratif ou médical ne se soit inquiété de l'origine, de l'existence et du devenir des facteurs VIII non chauffés de l'Institut Mérieux?

Il est extrêmement difficile aujourd'hui de mesurer les conséquences sanitaires de cette affaire. M. Alain Mérieux nous a assuré qu'à ce jour aucune notification de contamination d'un hémophile par l'intermédiaire du facteur VIII non chauffé Mérieux ne lui avait été faite. On peut cependant s'interroger sur la fiabilité de ces informations, étant donné le faible niveau du système de pharmaco-vigilance de plusieurs des pays dans lesquels le facteur VIII Mérieux était exporté.

J.-Y. N. et F. N.

(1) Aujourd'hui passée sous le contrôle de Rhône-Poulenc.

(2) Cet article précise que *«tout médicament préparé à l'avance en vue de l'exportation et présenté sous une forme utilisable en transformation, notamment sous forme de spécialité pharmaceutique, doit être autorisé au préalable par le ministre de la santé».*

Un entretien avec M. Alain Mérieux

«Si rien ne change, les risques de notre métier ne seront plus supportables»

«Pourquoi votre société s'est-elle lancée dans la fabrication industrielle du facteur anti-hémophilique VIII alors qu'elle est, pour l'essentiel, connue à l'échelon mondial pour la production d'albumine et la fabrication de vaccins?

– Au début des années 80, nous avons développé et commercialisé une gammaglobuline hyperimmune contre la rage. Ce produit, complémentaire de notre vaccin rage, était, et demeure, l'une des substances phares, à l'échelon mondial, de notre institut. Il était pour nous impensable de jeter, après production de ces gammablobulines, la matière première noble qui les accompagne. Nous avons dès lors demandé aux autorités sanitaires françaises de pouvoir extraire, à partir des plasmas utilisés, les autres produits issus du fractionnement sanguin, au premier rang desquels le facteur anti-hémophilique VIII. C'est ainsi que nous avons été amenés à développer en petite quantité et à commercialiser ce produit destiné à l'exportation. J'ajoute que ce médicament ne correspond qu'à une minuscule partie – 0,8 % en 1985 – de notre chiffre d'affaires. Ce facteur VIII a toujours été exporté puisque, depuis 1976, nous ne pouvons plus commercialiser en France des produits d'origine plasmatique. Il s'agit là de la conséquence de l'action visant à nous exclure, dans ce domaine, du paysage national.



– Que s'est-il passé en 1985?

– Nous nous sommes intéressés, sans que personne ne nous y incite ou ne nous y contraigne, aux procédés d'inactivation virale par chauffage des produits antihémophiliques dès l'hiver 1984. Notre souci visait alors avant tout l'inactivation virale dans son ensemble. Tout a brutalement évolué après l'article de *The Lancet*, en février 1985, qui donnait les bases techniques du chauffage de ces produits. Nous avons immédiatement développé la technique de chauffage, sans avoir recours à une quelconque aide extérieure. Je précise qu'il n'y avait pas, à cette époque, de véritable échange sur les technologies de chauffage, pas plus en France qu'au plan international. Durant toute cette période, d'un point de vue officiel, nous n'avons eu aucun contact, aucune demande d'aucun ordre des autorités sanitaires, françaises ou étrangères.

» Dès que nous avons su, expérimentation clinique à l'appui, que l'on pouvait substituer aux produits non chauffés (qui offraient alors une satisfaction thérapeutique) des produits chauffés qui fournissaient un «plus», la décision a été prise de développer ces produits. Dès la fin du mois de novembre 1985, nous avons arrêté la distribution des produits non chauffés et commercialisé nos produits chauffés. Nous l'avons fait sans attendre la rectification de visa officiellement demandée en janvier et obtenue le 6 février 1986. Nous avons là pris le risque que nous estimions devoir prendre.

– En France, le dépistage systématique du virus du sida chez les donneurs de sang a été mis en place dès le 1er août 1985. Une telle décision a-t-elle, de près ou de loin, concerné les matières premières que vous importiez? Les pouvoirs publics, à l'origine de la mise en place du dépistage, s'étaient-ils intéressés à cette question?

– Nullement. Il faut dire que nous sommes, avec notre activité industrielle dans ce secteur, dans une situation qui n'est pas saine. Nous sommes une société française, dans un environnement français, répondant à des visas pharmaceutiques français, mais travaillant sur des produits que nous exportons et qui sont issus de matières premières importées; produits qui devaient – qui doivent toujours – correspondre aux normes des pays où ils sont utilisés à des fins thérapeutiques. Cette situation n'est pas durable.

– Que voulez-vous dire?

– Nous faisons, dans le fractionnement comme dans les vaccins, un métier à hautes responsabilités et nous ne pouvons travailler que dans une atmosphère de transparence, dans une véritable clarté, avec notamment une concertation permanente avec nos autorités de tutelle, en particulier scientifiques. S'il y a un domaine où je réclame un Etat fort, c'est ici, au niveau de nos autorités de tutelle et tout particulièrement au niveau du Laboratoire national de la santé. Depuis des années, j'ai remis sur ce point de très nombreux documents à de très nombreux ministres de la santé. Sans succès jusqu'à une date récente. Si rien ne change, les risques de notre métier ne seront plus supportables.

– Peut-on dire que vous ne vous êtes pas senti concerné par les décisions de dépistage systématique du virus du sida dans les produits sanguins utilisés à des fins thérapeutiques?

– Je reconnais qu'en 1985, sur les matières premières utilisées avant le chauffage, il n'y a pas eu de sérologie concernant le virus du sida. Je reconnais aussi, avec le recul, que nous avons peut-être été un peu lents dans notre prise de décision. Je rappelle qu'à l'époque nous n'avons eu aucune interdiction de produits non chauffés émanant des autorités nationales ou des pays importateurs. Nous n'avons pas de cas démontré de contamination par le virus du sida à partir de facteurs VIII non chauffés Mérieux. Nous n'avons pas eu, d'autre part, de contacts directs avec les médecins prescripteurs de nos produits qui ont toujours été vendus sous notre nom. Mon espoir aujourd'hui est que nos matières premières n'étaient pas à l'époque contaminées par le virus du sida. Dois-je ajouter que je n'avais pas, à cette époque, la notion du véritable risque? En fait, je pense qu'à travers le monde, tous les professionnels du fractionnement sanguin ont pris les mêmes décisions à quelques semaines près.

» Aujourd'hui, notre métier ne peut plus être exercé qu'en partenariat total avec les autorités sanitaires nationales et internationales. Pour ce qui est du fractionnement et de la transfusion sanguine française, la seule solution est de créer une agence du sang et une industrie du fractionnement qui devront être très étroitement contrôlées par l'Etat.»

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et FRANCK NOUCHI

Chronologie

L'hypothèse d'un risque avéré de contamination par le virus du sida à partir de l'usage des produits anti-hémophiliques a commencé à être formulée au cours de l'année 1984. En février 1985, une équipe internationale publie dans l'hebdomadaire médical *The Lancet* une étude démontrant que la technique de chauffage est de nature à inactiver le virus du sida dans les produits. Le 23 juillet, un arrêté ministériel annonce qu'à compter du 1er octobre 1985 les produits non chauffés ne seront plus remboursés. Et, parallèlement, un autre arrêté institue le dépistage obligatoire de l'infection par le virus du sida dans les dons de sang à compter du 1er août 1985. Durant toute cette période, le ministère de la santé ne retirera pas le visa accordé à l'Institut Mérieux qui autorisait l'exportation de produits non chauffés. Cette exportation ne cessera qu'à la fin du mois de novembre de la même année.

SPORTS

FOOTBALL : le championnat de France de première division. – Le Paris-SG a concédé sa première défaite de la saison, contre Nîmes, au Parc des Princes, par 3 buts à 2, lors de la treizième journée du championnat de France, vendredi 30 octobre. Nantes, battu jeudi à Saint-Etienne, par 1 à 0, demeure toujours seul leader du classement.

Les autres résultats : *Caen b. Monaco, 1-0; *Lille et Lyon, 1-1; *Valenciennes et Auxerre, 3-3; *Toulouse b. Le Havre 1-0; *Metz et Toulon, 0-0; *Sochaux et Marseille, 2-2; *Strasbourg b. Lens, 4-1; *Montpellier b. Bordeaux, 2-0.

Le classement : 1. Nantes, 20 pts; 2. Paris-SG, 19; 3. Auxerre et Marseille, 17; 5. Monaco, 16; 6. Saint-Etienne et Montpellier, 15; 8. Bordeaux, 14; 9. Caen et Strasbourg, 13; 11. Metz et Sochaux, 12; 13. Le Havre, Lyon, Nîmes et Lille, 11; 17. Valenciennes, 10; 18. Toulouse, 9; 19. Lens et Toulon, 7.

Humeurs de fumeurs

Suite de la première page

Pourtant, M. Arsène n'en démord pas : *«Lundi, il y aura les verts, il y aura les bleus, mais sans moi!»* Farouche opposant à la législation antitabac, il n'apposera *«aucune affichette»* sur les murs de son commerce. *«Nous sommes des exploitants privés, nous ne sommes pas gérés par l'Etat,* ajoute-t-il très remonté. *Et puis on n'est pas là pour parquer les gens.»*

Même son de cloche sur le Vieux-Port de la cité phocéenne, où un jeune restaurateur lance, péremptoire : *«Y'a plus de loi à Marseille.»* Et sa compagne de renchérir : *«On ne peut plus faire l'amour à cause du sida, on ne peut plus boire d'alcool à cause de la cirrhose, et maintenant on ne peut plus fumer!»* Ils laisseront quand même *«la petite salle du haut»*, qu'ils n'utilisent pas faute de personnel, aux non-fumeurs éventuels. A deux pas de là, le directeur d'une agence immobilière prédit que *«la fumée va devenir un catalyseur de l'agressivité, un exutoire»*, et il se moque des contrôles à venir : *«Ce sera comme le déni d'adultère, le policier lèvera le nez et fera : «Hum, ça sent la cigarette ici», vous imaginez le tableau!»*

Annuler le décret

Pendant que les uns maugréent, d'autres militent. Lancé par un groupe d'étudiants en droit de Montpellier, un clan des détracteurs s'est organisé. Les jeunes juristes, épaulés par la confédération syndicale sus-citée et un avocat patenté, ont formulé, deux mois après sa parution au *Journal officiel*, une requête en annulation du décret auprès du Conseil d'Etat. M. Jean-Luc Bourdiec, vingt-deux ans, membre actif du Collectif pour la défense du droit et des libertés, est *«irrité par le côté tatillon des réglementations». «On a vraiment l'impression que l'Etat joue à la dînette,* poursuit-il, *qu'il s'adresse à des mineurs.»* L'argumentaire juridique, à l'étude à la section du contentieux, est d'une subtilité confondante. Il épingle notamment l'éventualité d'un vice d'incompétence, défend le caractère privatif des lieux de travail, qui ne seraient donc pas visés par le décret, dénonce une atteinte au principe d'égalité concernant les passagers des vols aériens.

Moins calée mais tout aussi sceptique, la patronne du bar-tabac le Balto, un troquet à terrasse planté sur un flanc de la gare Saint-Charles, raconte avec son accent chantant que, ces derniers temps, *«les installateurs d'extracteurs sont tous arrivés en courant»*. Même si elle ne se voit pas *«demander au client qui vient d'acheter un paquet de cigarettes d'aller fumer dehors»*, elle va suivre à la lettre les consignes de l'Union des cafés, hôtels et restaurants des Bouches-du-Rhône : *«Les panneaux, c'est obligatoire, pour le reste, on attend.»* Non-fumeuse élevée dans une famille de gros fumeurs, elle regrette que *«les gens ne sachent pas se gouverner tout seuls»* et soupçonne même en riant le gouvernement d'avoir promulgué la loi *«pour que les gens fument plus, parce que c'est interdit». «C'est renversant à la base»*, commente un vieux philosophe accoudé au comptoir.

«Un autre mur de Berlin»

Chez les cafetiers, sur toutes les lèvres, un maître mot : la *«convivialité»*. La profession redoute plus que tout les conflits au sein de la clientèle. *«L'administration centrale nous a fait des tas de déclarations rassurantes»*, confie Mme Martine Croharé, responsable juridique de la Confédération syndicale. Cela n'empêche pas la psychose de gagner du terrain. Vendredi 16 octobre, *«un vrai cafetier, en tricot de corps»*, est monté au cabinet du ministre de la santé pour se renseigner. On l'a gentiment renvoyé sur l'ingénieur sanitaire de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

Dans un petit salon de coiffure jaune et blanc du quartier Montparnasse, à Paris, un commerçant grognon ose la comparaison : *«On a fait tomber le mur de Berlin, c'est pas pour en reconstruire un autre.»* Puis, calmé : *«Je compte sur l'intelligence des fumeurs. Certaines clientes auront la loi avec elles, et elles ne se gêneront plus...»* Des non-fumeurs sont déjà passés à l'attaque. A la Défense, dans une multinationale perchée aux 19e et 20e étages de la tour «Aurore», après quarante ans de maison, une employée à dix-huit mois de la retraite déclare la guerre à son voisin fumeur. *«Une personne sur cent qui pose problème, ça reste raisonnable»*, dit une salariée non fumeuse. *«Moi je suis prête à ralentir ma consommation»*, lance une autre. *«On est d'abord prêt à diminuer pour ses poumons, après pour son porte-monnaie, et ensuite pour les collègues»*, rigole à nouveau la première.

Au 18e palier, la standardiste d'une entreprise de transports déclare sèchement : *«On n'a rien prévu. On fait ce qu'on veut dans notre société.»* Au 17e, en revanche, *«on va changer la disposition des bureaux et installer une pièce pour les fumeurs»*. Au-dessous, sur les quatre étages occupés par une grande société, *«ce n'est pas un problème. D'autant que le ministre du travail revient sur sa position»*. Première nouvelle. *«Si, si, on vient de recevoir une circulaire qui dit que l'aménagement d'espaces fumeurs est une simple possibilité.»* Un conseiller technique du ministère de la santé explique que *«la séparation physique des locaux n'est en aucun cas obligatoire»*. C'est, semble-t-il, plus l'esprit que la loi qu'il s'agit d'appliquer : assurer la protection des non-fumeurs, et aménager, *«sauf impossibilité»*, des tabagies.

De l'autre côté du quartier d'affaires, chez Saint-Gobain, dans un grand hall d'accueil tout de marbre et de lumière feutrée, un petit barbu et un grand blond marchent d'un pas pressé. Le premier, cigarette à la main, se prend à tousser. *«Lundi, faut arrêter tout ça»*, sermonne le second. La direction a bien fait les choses. Les quelque 1 200 salariés ont été sondés, et deux notes internes leur ont été envoyées, qui détaillent tous les lieux interdits et stipulent que *«le médecin du travail se tient à* [leur] *disposition»* pour de plus amples informations.

«Formation oxygène»

Prévoyants, inquiets, ou curieux, quelque soixante chefs d'établissement scolaire de l'académie des Bouches-du-Rhône se sont retrouvés, jeudi 22 octobre, dans le «bâtiment scientifique» flambant neuf du vieux lycée Thiers, pour suivre une journée d'information spécial tabac. L'invitation à suivre la «Formation oxygène» soutenue par le Comité national de lutte contre le tabagisme (CNCT) émane de la mission académique de formation des personnels enseignants (MAFPEN). *«C'est déjà dur de les empêcher de fumer dans les couloirs, je me demande comment on va faire pour leur interdire la cigarette dans la cour»*, se demande une femme proviseur. *«Et moi j'ai un parc de 7 hectares, comment je fais?»*, questionne une autre. *«Un jour c'est le sida, le lendemain la Somalie, et maintenant le tabac!»*, ajoute un chef d'établissement. Tous appliqueront la loi, avec les moyens du bord.

Officiellement chargés de verbaliser les contrevenants, les policiers aussi s'interrogent. Dans un commissariat du premier arrondissement de Marseille, l'agent de permanence n'est pas au courant. Un sympathique gaillard en civil vient à sa rescousse. *«Dans mon bureau, je ne fumerai plus, c'est tout. C'est la loi»*, concède-t-il avec un geste d'impuissance et un regard qui se voudrait sincère. Mais, *«à moins de rentrer dans les bars et de constater l'infraction»*, il ne voit pas très bien comment il pourra la faire respecter, cette loi.

Des zincs de Marseille aux tours de la Défense, le texte flotte, partition changeante selon les interprètes. Les uns s'alarment et voient déjà des brigades d'uniformes enfoncer les portes des bistrots, des collègues venimeux porter plainte, des patrons licencier du personnel, des prisonniers s'entretuer. Les autres respirent et rêvent d'un monde meilleur, la fumée hors la loi leur donne enfin des droits. Or d'ici deux mois, quand les conversations sur le tabac seront taries, c'est du deuxième volet de la loi – l'alcool – que l'on parlera.

LAURENCE FOLLÉA

Lire également en page 10 POINT/La législation antitabac.

POINT / LA LÉGISLATION ANTITABAC

Les non-fumeurs à l'abri

Le décret d'application de la loi Evin du 10 janvier 1991 contre le tabagisme entre en vigueur dimanche 1er novembre. La loi française s'attaque ainsi à un nouveau problème de santé publique, le tabagisme passif, en choisissant de s'aligner sur les législations plus répressives de ses voisins européens : la consommation de tabac figure depuis septembre au rang des *«causes officielles de décès»* en Grande-Bretagne; les cafés et restaurants belges réservent depuis le 1er mai 1991 au moins un tiers de leur espace aux non-fumeurs; l'Espagne a proclamé dès 1988 *«le droit des non-fumeurs à être protégés»*.

En France, au nom du droit des individus à disposer d'eux-mêmes, la législation antitabac suscite de vives critiques. Liberté individuelle contre mesure de prévention collective, la polémique en rappelle une autre, celle déclenchée en juillet dernier par l'adoption du permis à points.

Deux spots télévisés destinés à *«dédramatiser l'échéance du 1er novembre»* sont diffusés depuis le 26 octobre sur les antennes nationales par le Comité national contre le tabagisme. La Fédération nationale de l'industrie hôtelière vient de demander au gouvernement un délai de grâce d'*«au moins une année ou deux»* pour la mise en œuvre du décret.

Malgré les pressions des industriels du secteur, la loi a été votée. L'offensive va se poursuivre : le prix du tabac augmentera de 15 % en avril prochain et de nouvelles limitations de la publicité des marques de cigarettes, qui vise avant tout les jeunes, seront tentées.

Les nouvelles règles, secteur par secteur

• Dans les bureaux et les entreprises

Dans les entreprises, les bureaux, les administrations, les ateliers, les usines, le décret ne s'applique que dans les endroits couverts et fermés.

Un document édité par le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, éclaire les dispositions réglementaires. Dans les locaux *«affectés à l'ensemble des salariés»* tels que les halls d'accueil, les salles d'attente, salles de réunion, salles de sport, les bibliothèques, les cafétérias, les cantines, les infirmeries et les couloirs, l'interdiction de fumer est la règle, sauf dans les espaces spécialement aménagés par l'employeur pour les fumeurs.

Ces *«fumoirs»* répondent à des normes de ventilation précises – débit minimal de 7 litres par seconde et par occupant en cas de ventilation mécanique ou par conduit; 7 mètres cubes par occupant en cas de ventilation par des ouvertures sur l'extérieur. Ils n'ont pas de caractère obligatoire, mais un employeur ne peut pas, pour autant, décider unilatéralement d'interdire la cigarette dans son entreprise sans avoir auparavant étudié le dossier, et de façon concertée.

Le décret indique que *«l'employeur établit, après consultation du médecin du travail, du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, ou, à défaut, des délégués du personnel (...), un plan d'aménagement des espaces qui peuvent être, le cas échéant, spécialement réservés aux fumeurs»*. Ce plan doit être actualisé deux fois par an, en consultation avec les mêmes instances, et les zones fumeurs et non-fumeurs doivent être impérativement signalées *«de façon apparente»*. Les aménagements, pris en application d'une loi de santé publique, n'ont pas à figurer au règlement intérieur.

La mise à disposition d'emplacements fumeurs peut être écartée pour *«impossibilité»* d'ordre technique (isoler les fumeurs dans une salle de réunion par exemple), ou économique (une petite entreprise face à un investissement trop lourd). Dans les bureaux individuels, l'interdiction de fumer ne s'applique pas. L'*«usage collectif»* commence, selon le Conseil d'Etat (avis du 29 octobre 1986), là où travaillent habituellement *«deux ou plusieurs salariés.»* Ainsi, dans les espaces de travail partagés, la règle est la protection des non-fumeurs. Si la ventilation n'y suffit pas, l'employeur est tenu de prévoir d'autres mesures *«d'organisation ou d'aménagement»* approuvées par le personnel concerné.

• Dans les bars et les restaurants

Dans les débits de boissons, les nouvelles dispositions imposant la protection des non-fumeurs sont sans doute plus difficiles à mettre en œuvre que dans les restaurants, où l'habitude est parfois déjà prise. Un seul changement : les salles non-fumeurs deviennent la règle, les salles fumeurs l'exception.

Dans tous les lieux publics, fermés et couverts, où l'on consomme denrées alimentaires et boissons, monter des cloisons n'est en aucun cas obligatoire. La surface de répartition entre les zones fumeurs et non-fumeurs est laissée à la discrétion du patron et elle peut varier à son gré. En revanche, sous une forme ou une autre, la signalisation s'impose. Un éléphant bleu pour les fumeurs, un vert pour les non-fumeurs : la Confédération française des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, discothèques (CFHRCD) a pris l'initative d'éditer autocollants, affichettes, plaques, chevalets, pin's et «totems» pour ses adhérents.

Dans les emplacements fumeurs – qui risquent d'occuper la plus grande place dans les bars – les normes de ventilation doivent être conformes au décret. Ces normes sont les mêmes que celles imposées sur les lieux de travail et elles étaient déjà en vigueur dans la restauration collective et les restaurants. Certains professionnels dénoncent cependant leur insuffisance et conseillent, pour assurer un véritable confort à la clientèle des non-fumeurs, d'en doubler le volume légal (14 litres par seconde et par occupant).

• Dans les collèges, lycées et universités

Dans les établissements scolaires et universitaires, l'application de la loi devrait poser quelques problèmes fort délicats. *«Théoriquement, il est déjà interdit de fumer dans les établissements scolaires, notamment dans les salles de cours,* rappelle M. Jouannet, chargé des problèmes de santé scolaire au cabinet du ministre de l'éducation nationale et de la culture. *Mais cette interdiction n'est pas appliquée.»* Dans les écoles, les collèges et les lycées, à partir du 1er novembre, il est aussi interdit de fumer dans les espaces non couverts, les cours de récréation notamment. Paradoxalement, il faut aussi songer à mettre à disposition des fumeurs, enseignants et... élèves de plus de seize ans, des salles spécialement aménagées. Le pourra-t-on dans des établissements qui, pour la plupart, souffrent d'un manque important de locaux?

Même écueil dans les universités où chaque établissement doit prendre les mesures qui lui paraissent le mieux adaptées à la protection des non-fumeurs. Comme dans les lycées, des salles qui ne sont pas utilisées pour l'enseignement, le travail et les réunions, peuvent être mises à la disposition des usagers fumeurs.

En revanche, dans les universités, s'il apparaît relativement simple d'appliquer la législation pour les personnels et les enseignants, il sera sans doute plus difficile d'édicter des règles précises pour les étudiants. Les amphithéâtres enfumés devraient bientôt faire partie du passé, mais il sera pour le moins compliqué de proscrire toute cigarette à l'intérieur des locaux non destinés à l'enseignement dans l'enceinte des universités. Le ministère de l'éducation nationale et de la culture devrait publier prochainement une circulaire d'application du décret. Adressée aux recteurs et aux chefs d'établissement, elle devrait mettre l'accent sur la prévention et l'information des élèves.

• Dans les trains et les avions

La SNCF a devancé la législation antitabac. Depuis le 1er janvier 1991, l'interdiction de fumer est totale dans tous les trains de banlieue. Le 1er juillet 1992, de nouvelles mesures ont été prises : les bars des trains grandes lignes sont devenus non-fumeurs, dans les TGV, deux voitures sont réservées aux fumeurs – une en première classe et une en seconde –, et dans les trains classiques de jour, 30 % des places assises. Il est interdit de fumer dans les couloirs et sur les plates-formes qui séparent les wagons, à une exception près, dans les trains de nuit, où la fumée est autorisée sur une plate-forme par voiture.

Au 1er novembre, les halls des quelque 2 300 gares de France n'accepteront plus les consommateurs de tabac, et aucun aménagement à leur intention n'est prévu. Des *«bacs à sable»* vont être installés en guise de cendriers devant les portes d'entrées. On ne fumera plus non plus sur les quais, y compris dans le métro et le RER, *sauf s'ils sont à découvert.* Dans les halls des aéroports, on est également prié de laisser son mégot à l'entrée. La société Aéroports de Paris va cependant installer des espaces fumeurs dans les salles d'embarquement.

Air Inter, qui réservait déjà les deux tiers de ses sièges aux non-fumeurs, a définitivement interdit la cigarette sur ses vols le 1er mars 1990. Air France dispose dans ses appareils de zones fumeurs et non-fumeurs qui sont modulées en fonction de la demande des passagers. Les moyen-courriers bénéficient depuis mars 1989 d'un régime particulier, avec un vol non-fumeur par jour sur Genève, Londres et Milan, et la compagnie étudie la possibilité d'instaurer, au 1er janvier 1993, des vols entièrement non-fumeurs pour tous les trajets *«inférieurs, égaux, ou légèrement supérieurs à deux heures»*.

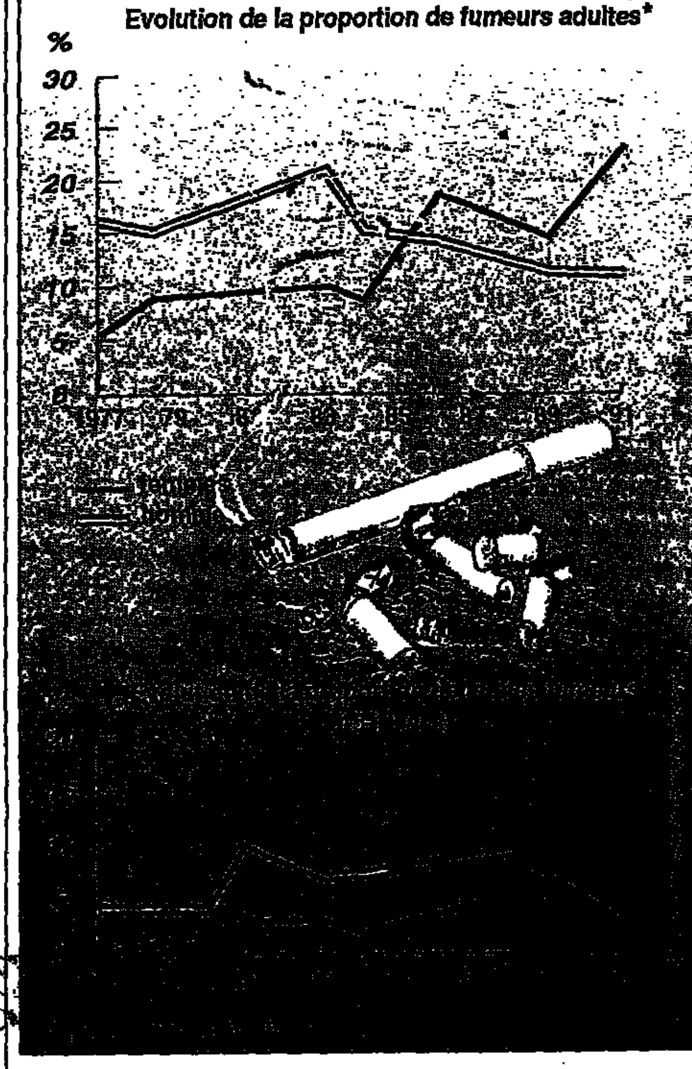
Le Canada, pays en pointe en la matière (l'usage du tabac doit être interdit sur tous ses vols internationaux le 1er juillet 1993), est à l'origine, avec l'Australie, d'une résolution de l'assemblée générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), adoptée jeudi 8 octobre à Montréal, qui vise à inciter les Etats membres de l'Organisation des Nations unies à œuvrer pour l'interdiction de fumer sur tous les long-courriers à partir du 1er juillet 1996.

Qui va faire appliquer les sanctions ?

Les sanctions pénales envisagées par le décret distinguent deux catégories de contrevenants. D'un côté, ceux qui fument en dehors des espaces qui leur sont éventuellement réservés ; de l'autre, les employeurs qui ne mettent pas leur entreprise en conformité. Pour les premiers, des amendes de troisième classe sont prévues, qui s'échelonnent entre 600 et 1 300 F. Les seconds sont passibles de contraventions de cinquième classe, qui varient entre 3 000 et 6 000 F.

Le décret ne dit pas qui est chargé d'appliquer les sanctions. Contrairement à ce qu'indiquait le ministère du travail, la constatation des infractions n'incombe pas seulement aux *«officiers de police judiciaire»* – dont le grade minimum est inspecteur – mais aussi, et surtout, aux simples agents de police. Au ministère de l'intérieur, on confirme la compétence des policiers, *«chargés de faire respecter la loi.»* Aucune consigne particulière n'a pour l'instant été donnée. Dans les gares, la police des chemins de fer et ses agents assermentés sont habilités à verbaliser au même titre que la police nationale. Dans les trains, la tâche revient aux contrôleurs. La violation de l'interdiction de fumer, classée dans les «infractions de comportement», est passible d'une amende qui varie de 200 F en cas de paiement immédiat à 320 F dans les quatre mois qui suivent, et au-delà, relève du Trésor public. Dans le métro parisien, tous les agents de la RATP assermentés peuvent appliquer les sanctions. Les contraventions démarrent à 135 F. Or à la SNCF comme à la RATP, on précise qu'avant de sortir son carnet à souches, l'agent demandera systématiquement au fumeur d'éteindre sa cigarette.

Dans les bars, les restaurants, les aéroports et tous les lieux publics visés par le décret, un non-fumeur importuné peut en principe s'adresser au commissariat le plus proche. Or, pour établir une contravention, l'agent doit obligatoirement constater l'infraction. Avant son arrivée, le fumeur hors la loi aura eu tout le temps d'écraser sa cigarette ou de disparaître...



La dangereuse fumée d'autrui

«A vingt-cinq ans, l'espérance de vie d'un très gros fumeur est diminuée de huit ans par rapport à celle d'un fumeur», a déclaré M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, mardi 27 octobre, lors de la présentation du budget de son ministère à l'Assemblée nationale.

Le tabagisme provoque chaque année environ 450 000 décès prématurés dans les pays de la Communauté européenne, dont au moins 54 000 en France.

Les effets de la consommation de tabac sur l'organisme des fumeurs sont connus. La fumée de cigarette contribue à l'installation de pathologies infectieuses (tuberculose respiratoire). Elle est à l'origine directe ou indirecte de nombreuses lésions cancéreuses (poumon, trachée, bronches, cavité buccale, pharynx, œsophage, pancréas, larynx, col de l'utérus, vessie, rein), de maladies cardio-vasculaires et de troubles respiratoires. Les fumeurs n'en sont pourtant pas les seules victimes. L'usage du tabac par la femme enceinte est hautement dangereux pour l'enfant qu'elle porte, la fumée d'autrui peut faire courir des risques à l'entourage.

En érigeant la protection des non-fumeurs au rang de principe législatif, la loi Evin et son décret d'application se fondent sur un nouveau problème de santé publique : le tabagisme passif. Après avoir suscité une vive polémique, les risques encourus par les non-fumeurs contraints d'inhaler les volutes du voisin font à présent l'objet d'un consensus quasi général chez les scientifiques.

Présenté le 11 avril 1989 lors d'un séminaire organisé à Venise, un document de synthèse de l'ensemble des recherches effectuées sur la question depuis les années 80 concluait à une augmentation de près de 40 % du risque de cancer du poumon chez les non-fumeurs exposés à la fumée par rapport aux non-fumeurs qui ne le sont pas.

L'air respiré par le fumeur passif – adulte ou enfant, au travail ou en famille – est en effet chargé, d'une part, des substances exhalées par le fumeur actif, et, d'autre part de celles qui s'échappent «naturellement» par l'extrémité des cigarettes (le cône de pyrolyse). Ces dernières sont de loin les plus nocives. Elles contiennent au moins six produits toxiques considérés comme cancérigènes pour l'espèce humaine.

Apparition de la cataracte

Dernière découverte en date : l'influence de la consommation de tabac sur l'apparition de la cataracte, et notamment la cataracte présénile (avant cinquante ans). Après le docteur François Deschâtres, ophtalmologiste à Limoges (1), une équipe de chercheurs américains vient d'affirmer, dans le *Journal of American Association (JAMA)* du 30 septembre, qu'elle dispose des *«preuves permettant de désigner le tabagisme comme facteur de risque de la cataracte(2)»* et conclut ainsi : *«Aujourd'hui, il est évident que la liste des maux liés au tabac s'allonge, avec l'adjonction de la cataracte, première cause mondiale de cécité.»* La notion de «santé publique», parfois diffuse dans l'opinion, prend ici tout son sens.

(1) Société d'ophtalmologie de Paris, 19 octobre 1990; revue professionnelle *Coup d'œil*, avril-mai 1991.

(2) *Est-ce que la fumée vous monte aux yeux?* Sheila West, Physician's Health Study, Dana Center for Preventive Ophthalmology, The Johns Hopkins Hospital, Baltimore, Md, in *Journal of American Association (JAMA)* du 30 septembre 1992 (édition française).

Dossier réalisé par LAURENCE FOLLÉA

Etats-Unis : le calumet de la guerre

NEW-YORK

de notre correspondant

«J'étais tranquillement sur le quai du métro, en train de rêvasser, quand deux flics me sont tombés dessus, me demandant mes papiers, d'où je venais, où j'allais, depuis combien de temps j'étais à New-York et si je savais lire et écrire. Abasourdi, je leur ai demandé s'ils recherchaient quelqu'un, je leur ai assuré que je n'avais tué personne dans l'heure qui précédait. Pour toute réponse, ils ont désigné du doigt ma cigarette qui achevait de se consumer. Je fumais, par mégarde, dans une enceinte ouverte au public! En totale infraction avec la législation antitabac applicable à l'intérieur de la ville de New-York depuis avril 1988. Prix de mon ignorance : 50 dollars (300 F environ) et un sentiment de culpabilité qui, depuis deux mois que je suis dans cette ville, ne fait que s'aggraver.»

Présumé coupable, ce jeune cadre new-yorkais a simplement le tort de figurer dans le camp des minoritaires, ceux qui ont déjà perdu la guerre que se livrent depuis des années aux Etats-Unis fumeurs et adversaires de la nicotine, ces derniers invoquant eux aussi, à juste titre, le respect de l'individu et le droit à la santé. Un argument qui se double d'incidences économiques : le Congrès américain évalue à 60 milliards de dollars le coût de l'usage immodéré du tabac dans l'économie nationale.

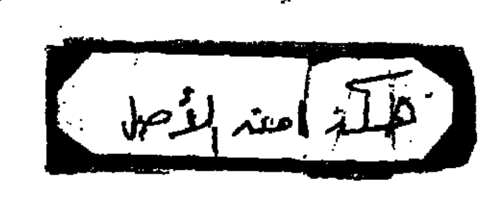
Chaque année, 400 000 Américains meurent prématurément de maladies liées au tabac, et un million d'entre eux décident de se passer de l'herbe de Nicot. Le nombre des fumeurs est tombé à moins de 25 % de la population alors qu'il atteignait 42 % en 1955. Pour l'heure, l'Etat fédéral a seulement prononcé une interdiction de fumer à bord des avions pour tout trajet inférieur à quatre heures et demie. Tous les autres domaines sont laissés à l'appréciation des Etats et des municipalités.

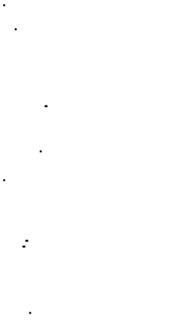
Dans la vie de tous les jours, le fumeur new-yorkais, par exemple, n'a pas le droit de griller la moindre cigarette à l'intérieur des bâtiments appartenant à l'Etat. La seule solution consiste à aller fumer sur le trottoir, un remède vivement conseillé pour les clients des salles de spectacles. En dépit de la création possible de «fumoirs» à l'intérieur des entreprises employant plus de quinze personnes, la réglementation autorise tout employé à transformer du jour au lendemain son espace professionnel en «zone non-fumeur».

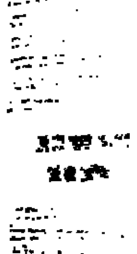
Naturellement, fumer est strictement interdit dans les halls de gare et d'hôtel, les quais de train ou de métro, à l'intérieur des voitures dans les espaces qui ne sont pas réservés, dans les ascenseurs, les salles de classe et de conférences, les magasins, les locaux à usage médical, les salles d'attente et les toilettes publiques. Si les bars n'ont pas encore pratiqué l'apartheid, les restaurants de plus de cinquante couverts et les cafétérias doivent posséder une zone non-fumeurs.

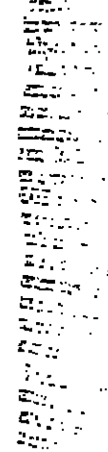
Les plus farouches adversaires de ces lois et réglementations sont naturellement les fabricants de cigarettes qui, tel M. Matthew Winokur, l'un des responsables de Philip Morris, s'insurge contre *«les travers d'un pays où l'on empiète constamment sur la liberté individuelle en voulant légiférer le comportement des individus»*. Et de citer le cas de ces sociétés qui, préoccupées par le coût des assurances-santé consenties à leur personnel, vont jusqu'à traquer le fumeur à son domicile. Une jeune femme de l'Etat d'Indiana a dû poursuivre en justice la société Ford Meter Box Company, qui l'avait licenciée en 1989 après avoir constaté la présence de nicotine dans ses urines. Mme Janice Bone a gagné son procès mais plus de 6 000 entreprises, essentiellement des PME, refusent d'embaucher des fumeurs. Une discrimination que ces derniers perçoivent comme le dernier avatar de la tyrannie que leur impose la règle majoritaire.

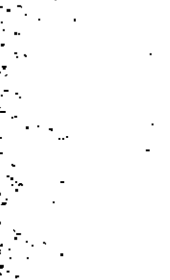
SERGE MARTI

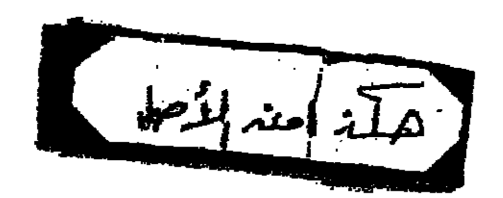












Le Monde

HEURES LOCALES

Anniversaire à Clermont-Ferrand

Il y a un an, le maire, M. Roger Quilliot, démissionnait.
Aujourd'hui, la ville tente de se mobiliser sur le front de l'emploi, avec le soutien actif de l'Etat

CLERMONT-FERRAND

de notre envoyée spéciale

DEPUIS le temps qu'il le fréquente, l'allure du maire de Clermont-Ferrand a fini par se confondre avec l'atmosphère de son hôtel de ville, sans ostentation, un brin austère. *« J'ai délibérément gardé dix-sept ans une Fiat 500, par souci de commodité sans doute, mais aussi par une sorte de refus de snobisme et d'élégance que j'affiche avec ma casquette de marin-mineur »*, écrit, dans son dernier essai, M. Roger Quilliot (1). Premier magistrat socialiste de la préfecture du Puy-de-Dôme depuis près de vingt ans, sénateur, ancien ministre du logement dans le gouvernement Mauroy, il se décrit comme un élu discret, économe, d'un optimisme prudent, et prônant un sens de l'Etat exigeant.

Et, pourtant, c'est cet homme-là qui déclencha, en octobre 1991, une véritable tempête en abandonnant son mandat municipal. Dans la presse, son geste eut un retentissement bien supérieur à ce qu'il en attendait, reconnaît-il. Le maire nourrit d'ailleurs peu de goût pour la communication. Alors? *« J'avais le sentiment de me trouver face à un mur*, se souvient-il. *Au cours de la dernière décennie, Michelin, l'entreprise la plus importante de la région, a supprimé onze mille emplois. Notre situation était comparable à celle qu'a connue la Lorraine, pourtant je n'obtenais aucune réponse de la part du gouvernement. »* Aujourd'hui, M. Quilliot n'a toujours pas fini de s'emporter contre les énarques des administrations parisiennes, *« plus soucieux de leur propre promotion que du fonctionnement de l'Etat »*.

Une cité moins noire que ses pierres

Interpellé de la sorte, celui-ci ne pouvait faire moins que de permettre à la préfecture du Puy-de-Dôme de bénéficier de la vague de *« localisations en région »*, selon la nouvelle terminologie. Entre deux cent cinquante et trois cents salariés du Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts (CEMAGREF) et de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts (ENGREF) devraient venir, en 1993, renforcer le pôle agroalimentaire de l'agglomération. En outre, l'extension de l'Institut national de la recherche agronomique avance rapidement, assurent les services de la préfecture, et devrait se traduire d'ici quelques mois par soixante-dix emplois de plus que les six cents actuels.

S'il n'a pas suffi à compenser les restructurations de la « Manufacture », comme l'appellent toujours les Clermontois, le cri du cœur de leur maire a au moins été écouté. Après avoir été reçu par plusieurs ministres et par le président de la République en personne, M. Quilliot a repris sa démission deux semaines plus tard. C'était il y a un an. Depuis, les indicateurs ne sont toujours pas au beau fixe, et, pourtant, les acteurs du développement local ne semblent pas atteints par la déprime.

Du préfet de région, M. Philippe Massoni, aux chefs d'entreprise de Réussir, un club qui rassemble quatre cents responsables économiques locaux, chacun entonne le même couplet. Située au pied du Puy-de-Dôme, toute proche du parc des volcans d'Auvergne et de ses lacs, la ville bénéficie d'une qualité de vie et d'un environnement exceptionnels. Elle peut aussi compter sur sa population réputée laborieuse et sur une tradition industrielle forte : ce secteur fait encore travailler 27 % des actifs, une proportion supérieure à la moyenne nationale.

L'enseignement supérieur et la recherche y sont bien implantés avec deux universités, des écoles d'ingénieurs et de commerce.



A en croire ces milieux professionnels, il semble que Clermont-Ferrand, surnommée la ville noire à cause de ses édifices en pierre volcanique, ne le soit pas tant que cela. A leurs yeux, le coup d'éclat de M. Quilliot n'a pas représenté la meilleure offensive publicitaire du moment, c'est un euphémisme. *« Les Clermontois ont entrepris une mutation culturelle. Il faut dédramatiser et combattre le mythe du passé béni »*, assure le préfet. Il est vrai que l'agglomération ne connaît pas un taux de chômage plus important qu'ailleurs, mais elle le doit en bonne partie aux anciens salariés de Michelin, mis en préretraite par la grâce de cinq plans sociaux successifs depuis 1983. La catégorie des inactifs est, en effet, en pleine expansion. Les jeunes diplômés quittent eux aussi l'Auvergne, faute de débouchés.

La cote d'alarme n'a pas été atteinte l'automne dernier. Dès 1990 se mettait en place une mission de développement industriel, à l'initiative de M. Michel Charasse (PS), alors ministre du budget et conseiller général du Puy-de-Dôme. Chargée à la fois de promouvoir l'agglomération, voire le département – son action de prospection internationale est relayée par un cabinet privé – et d'aider les entreprises auvergnates à se renforcer, son rôle premier est forcément la création d'emplois, à tout prix. Composé d'une équipe de trois fonctionnaires dirigée par M. André Horel, le *« commando »*, comme l'appelle ce sous-préfet, constitue une structure originale au plan national.

Et à l'échelon local, car la mission Horel a au moins permis, si ce n'est de faire travailler officiellement ensemble la commune, le département, la région et les quatre chambres de commerce locales, mais au moins de les mobiliser sur les mêmes objectifs. Un résultat *non négligeable pour l'Auvergne, qui abrite* plusieurs hommes forts, et dont M. Valéry Giscard d'Estaing (UDF) est président. *« La méfiance traditionnelle des gens de ce pays »*, qu'évoque M. Quilliot, compte peut-être plus, ici, que les divergences politiques. Une donnée locale qui explique en partie le retard de dossiers comme l'intercommunalité au sein de l'agglomération ou le tracé de l'autoroute Clermont-Bordeaux.

Tandis que l'Etat et les collectivités locales s'organisaient sur le front de l'emploi, M. François Michelin en faisait de même, créant en parallèle une structure baptisée Société d'industrialisation et de développement économique. Il ne s'agit pas là d'un effet d'annonce contraire à la discrétion proverbiale du patron de la firme. Celui-ci a mis sur la table de négociations 90 millions de francs sous forme de prêts bonifiés destinés aux entreprises qui souhaitent s'installer à Clermont-Ferrand. En outre, ses cadres sont prêts à fournir aides, conseils, et à vanter l'image de l'Auvergne par le biais de leur réseau d'implantations à l'étranger. Ainsi M. Pierre Foll et Mme Marie Sellier, entrés tous deux au service export de la Manufacture dans les années 40, mettent aujourd'hui leur savoir au service des PME de la région. Bénévolement, ils sont tous les deux à la retraite.

Michelin a tourné la page

Rappeler que l'histoire de la ville se confond depuis un siècle avec celle du numéro un mondial du pneumatique ne présage en rien de l'avenir. S'impliquant d'un côté, ce dernier se désengage de l'autre en vendant son parc de logements sociaux. Aucun élu local ne se permet plus de parier sur les intentions de la multinationale. *« En encourageant la reconversion de l'agglomération, Michelin montre bien qu'il a tourné la page*, estime M. Horel. *Il n'est pas sûr que les Clermontois aient tous accompli la même démarche. »* Pour preuve, le reproche fait à sa mission. Celle-ci a certes obtenu quelques résultats, mais elle n'a pas réussi à faire venir une entreprise conséquente, apportant plusieurs centaines d'emplois. Un second Michelin en somme...

« La démission de M. Quilliot tuera la ville ou la réveillera », avait prédit à l'époque M. Alain Weber, directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations. Une prophétie excessive. De même le maire de Clermont-Ferrand, cet homme du Nord, dont ses administrés disent qu'il est le plus auvergnat d'entre eux, appelait alors de ses vœux *« un électrochoc »* pour sa cité. *« Nous avons poursuivi notre petit bonhomme de chemin »*, résume-t-il aujourd'hui... Pourtant, la ville dispose d'une réelle marge de manœuvre, car malgré un endettement modéré, la municipalité a opté pour l'un des taux d'imposition les plus bas des grandes villes de France.

Il est plus ou moins question de bâtir un parc d'expositions, un grand auditorium, une maison du théâtre. Des desseins apparemment suspendus à l'aboutissement des négociations sur la création d'une communauté de communes et sur lesquels M. Quilliot ne s'étend pas. Pour comprendre cette réserve, peut-être faut-il se référer à son livre. *« Un simple maire ne peut annoncer ses projets d'urbanisme sans déclencher la spéculation (...)*, y affirme-t-il. *Le « parler vrai » est aussi utopique dans la vie publique que dans les relations privées. »* C'est pourtant l'impression inverse qu'il a tenté de donner l'an dernier.

MARTINE VALO

(1) *La Démocratie sur la balançoire*, éditions Belfond, septembre 1992, 284 pages, 110 F.

L'Ile-de-France et les autres

METTRE un terme à l'opposition stérile entre l'Ile-de-France et le reste de l'Hexagone, ce thème revient régulièrement dans les propos des hommes politiques. Rarement cette déclaration de principe est suivie d'effets. Mais cette fois le message transmis aux pouvoirs publics se veut plus ferme. Ses auteurs sont les membres du Groupe d'études et de mobilisation pour l'Europe 1993 (GEM) d'Ile-de-France. Ce groupe, composé de chefs d'entreprise, d'élus, de représentants de chambres de commerce, de responsables de centres d'enseignement et de recherche, est un des 22 GEM régionaux créés depuis 1988 à l'initiative de Mme Edith Cresson, alors ministre des affaires européennes, pour préparer le grand marché européen.

Un an après son installation, ce GEM vient de formuler cinquante-deux propositions concrètes pour améliorer l'accueil des entreprises et des cadres étrangers, pour renforcer les atouts et pour remédier aux handicaps de la région capitale afin de lui donner toutes ses chances face aux régions de Londres, Francfort ou même Berlin, avec lesquelles elle est en compétition. M. Christian Sautter, préfet de la région d'Ile-de-France, a qualifié ces propositions de *« provocations stimulantes qui pourraient être reprises dans le prochain contrat de Plan »*.

Le GEM Ile-de-France présente dans ce rapport d'étape un certain nombre d'informations qui ne vont pas laisser indifférents le conseil régional et la DATAR. Ainsi est-il rappelé que *« l'Ile-de-France n'a pas une croissance anormale, mais semblable aux autres régions françaises »*. Il souligne que *« la province ne finance pas l'Ile-de-France, mais que celle-ci, qui représente 18 % de la population, apporte près de 41 % au budget de l'Etat et en reçoit moins de 19 % »*.

Autre idée mise en pièces par ce rapport : il suffirait de brider le développement de l'Ile-de-France pour que l'économie des autres régions se développe. En fait, l'évolution du marché des bureaux et de l'emploi salarié montre qu'il y a corrélation entre le développement de Paris et sa région, et celui du reste du pays. Les auteurs du rapport en concluent qu'il faut aujourd'hui admettre que *« certains investissements ne peuvent être localisés hors de l'Ile-de-France »*.

C. de C.

Cimetières en jachère

La Ville de Paris souhaite éviter que le Père-Lachaise, l'un des endroits les plus fréquentés de la capitale, ne se transforme en une friche funéraire

HÉLOISE et Abelard, les célèbres amants médiévaux qui reposent au Père-Lachaise, se retourneront-ils dans le petit temple gothique qui leur sert de tombe? Depuis quelques jours, sur les chemins pavés et montueux de la vénérable nécropole, cahote le dernier cri automobile : des véhicules électriques. Minicars Peugeot de dix places, minibus *« parisiens »* et engins à quatre places, type parcours de golf, transportent les vieilles personnes qui n'ont plus assez de jambes pour aller fleurir de chrysanthèmes leurs chers disparus. Revêtus d'une livrée immaculée, non polluants, silencieux, ces véhicules mus par des batteries constituent une bonne surprise pour les visiteurs de la Toussaint.

Passé le jour des morts, certains engins resteront à demeure, au moins pour une année-test. S'ils n'annoncent pas une tempête de changements, ils témoignent tout de même qu'une légère brise innovatrice souffle sur les cimetières de la capitale. Il était temps.

Assurer une dernière demeure aux Parisiens n'est pas une mince affaire. Le service qui s'en charge a les dimensions d'une entreprise de bonne taille. Il faut 600 agents pour entretenir les quelque 700 000 concessions du parc municipal. Le préfet Haussmann, toujours mégalomane, aurait voulu jadis les réunir sur un seul site, campagnard mais grandiose, relié au centre par une ligne ferroviaire spéciale.

La réalité est plus modeste et beaucoup plus compliquée. Les tombes parisiennes sont disséminées sur une vingtaine de cimetières dont les plus vastes se trouvent en banlieue. Le plus moderne d'entre eux date de 1929, mais la plupart sont archicentenaires. Certes, la place ne manque pas sur ces 420 hectares réservés à l'ultime repos, mais la lourde machine du service des cimetières a beaucoup et parfois mal vieilli. Son rattachement à la direction des parcs et jardins lui a valu d'être réveillé par la très remuante Jacqueline Nebout (UDF-Rad.), adjointe de Jacques Chirac aux espaces verts.

La nécropole qui pose le plus de problèmes est l'illustrissime Père-Lachaise qui accuse ses 188 ans de bons et loyaux services. S'il fut en son temps, avec ses 5 000 arbres, le premier cimetière paysager de France, il glisse aujourd'hui vers le musée de plein air.

Un musée fort couru puisqu'il reçoit, estime-t-on, entre un et deux millions de visiteurs par an. Parmi ceux-ci quelques noctambules indésirables : voleurs, psychopathes, adeptes de messes noires, profanateurs ou simples chahuteurs. Il a fallu les repousser en équipant les murs de détecteurs à infrarouges et en multipliant les rondes musclées.

Restent les pèlerins, parfois fort agités, qui viennent vénérer quelque fantôme. Autrefois celui du spirite Allan Kardec. Depuis peu celui du rocker Jim Morrisson, mort d'overdose, mais symbole de liberté pour des cohortes de jeunes venant des quatre coins du monde et qui inscrivent leur hommage sur les tombes voisines. Au point que l'on songe à déplacer celle du chanteur vers la périphérie du cimetière et à l'entourer d'une grille.

MARC AMBROISE-RENDU

Lire la suite page 12

HEURES LOCALES

REPÈRES

AQUITAINE

Une usine de récupération du plastique à Bègles

TRADITIONNELLEMENT, l'entreprise Soulier récupérait les vieux papiers et cartons sur son site de Bègles, en banlieue bordelaise. Depuis quelques semaines, après son rachat par la société Onyx (groupe Générale des eaux), elle récupère tous les déchets industriels et commerciaux produits dans un rayon de 100 kilomètres.

Ces déchets sont constitués pour l'essentiel par des matériaux d'emballage : carton, bois et surtout plastique, toujours plus difficile à recycler. Outre les 5 000 à 6 000 tonnes de papier-carton collectées chaque mois et revendues à 98 % pour recyclage, l'usine Soulier broie aujourd'hui les palettes de bois, revendues pour la fabrication de panneaux à particules jusqu'à Orléans (les clous, enlevés par aimant, sont revendus 600 francs la tonne). Elle « avale » aussi les caisses de plastique, qui sont broyées et expédiées vers une usine de recyclage à Nantes. L'industriel paie 150 francs pour livrer une tonne de déchets « banals » à Soulier, qui se charge du tri, au lieu de 190 francs pour la mise en décharge.

BRETAGNE

Etudier et protéger les eaux de la rade de Brest

LA communauté urbaine de Brest a décidé de faire étudier le niveau de pollution de la rade. Un budget de 70 millions doit permettre, en quatre années, de tester des mesures pour épurer les eaux. Un comité scientifique présidé par M. Michel Glemarec, professeur à l'Université, et des experts internationaux, tel l'océanographe Lucien Laubier, participent à cette opération.

Si la rade n'est pas directement menacée, en revanche des « alertes biologiques » font craindre une baisse du stock de coquilles Saint-Jacques. Une substance toxique contenue dans les peintures dont on revêt la coque des bateaux se trouve dans l'eau à des doses qui peuvent être fatales pour les jeunes coquillages. La marine nationale a décidé de tester des peintures moins nocives pour l'environnement.

Par ailleurs, les deux bassins versants de l'Aulne et de l'Elorn seront intégrés dans ce programme et des études porteront sur la récupération des pesticides. Concilier pêche, défense nationale, réparation navale, agriculture et tourisme, tel est l'enjeu pour que cette rade, où ont évolué en juillet 1992 des centaines de bateaux anciens, retrouve des eaux plus pures.

RHONE-ALPES

Coopération ville-police à Grenoble

L'ETAT et la ville de Grenoble vont « coproduire la sécurité », assure le préfet de l'Isère, M. Joël Gadbin. Les deux parties ont signé, début octobre, un contrat local de sécurité qui prévoit, outre le renforcement des effectifs de la police nationale, le transfert d'une partie de ses missions à la police municipale. Celle-ci prendra en charge la sécurité aux entrées et aux sorties des écoles primaires et la gestion du service des objets trouvés. Les deux polices doivent, par ailleurs, coordonner leurs actions.

Le contrat prévoit aussi d'associer, à travers des missions spécifiques de sécurité, d'autres « acteurs », notamment la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SEMITAG), l'Office public de HLM (OPALE) et l'Union départementale des mutuelles de l'Isère (UDMI). Ces organismes recruteront, par des contrats emploi-solidarité (CES), des chômeurs de longue durée qui pourront occuper des postes d'agents d'accompagnement dans les transports en commun, ou participer à des opérations de sécurité en complément de la police nationale dans certains quartiers « sensibles » de la cité. D'autres CES seront mis à la disposition du commissariat pour effectuer des tâches administratives et ainsi permettre à des fonctionnaires d'aller sur le terrain.

Les collectivités et la crise de l'immobilier

Des sociétés d'économie mixte sont en difficulté pour s'être lancées dans des projets mal calculés ou trop ambitieux

PARCE qu'elles interviennent en amont de la chaîne immobilière – comme aménageur, voire comme constructeur, de logements sociaux – et parce que cette activité génère des ressources fiscales, les collectivités locales sont concernées par la crise de l'immobilier. Propriétaires de biens immobiliers d'une importance parfois insoupçonnée, elles peuvent en outre être amenées à valoriser leur patrimoine, parfois même à réaliser des actifs dans le cadre d'une gestion plus serrée de leurs finances. Pour autant, peut-on vraiment dire que l'immobilier les met en difficulté ?

A la Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM), qui représente les 1 200 SEM françaises, qu'elles aient une vocation immobilière (construction et gestion de logements aidés), d'aménagement-équipement ou de service-tourisme, le ton se veut pragmatique. « *Ici ou là, des SEM immobilières sont « collées » avec des programmes lancés au sommet de la vague et aujourd'hui lourds à porter* », indique M. Michel Leroy, le délégué général. D'où des difficultés financières dans 5 % d'entre elles, peut-être 10 %. Le responsable de la Fédération nuance toutefois vite son propos : le logement dépend étroitement des crédits publics ; les SEM agissent toujours en fonction du projet politique de la municipalité, et cela sur le long terme. Enfin, ces aléas conjoncturels sont compensés par un patrimoine réel et des activités de gestion plus régulières.

En matière d'aménagement, qu'il s'agisse de ZAC plantées par la commune ou de SEM spécialisées, l'heure est à la prudence. On ralentit les rythmes, on limite les risques... « *La plupart des élus ont compris qu'il n'appartenait pas aux communes de prendre des risques de promoteur*, explique M. Robert Mantot, délégué général de la Fondation pour la gestion des villes. *En revanche, elles assument depuis toujours les risques d'aménagement en partant des terrains.* » Cela étant, et même en raisonnant sur vingt-cinq ou trente ans, certaines collectivités ont poussé l'audace assez loin, Massy et ses grands projets par exemple. Sans compter les défaillances des privés, qui peuvent gonfler encore la note. Des SEM parisiennes sont ainsi venues au secours de certains promoteurs ou marchands de biens.

Deux cents communes « à l'étroit »

« *S'il y a eu des dérapages, ce n'est pas pour des raisons juridiques, mais à cause d'erreurs d'analyse financière* », indique M. Robert Mantot. Mais cela va changer, prédit-il. Une question de culture. En outre, la Fondation pour la gestion des villes multiplie les interventions sur le thème du management, les questions d'urbanisme ayant un peu perdu de leur actualité. « *Les responsables réfléchissent sur l'avenir plus qu'ils n'agissent sur le présent* », conclut M. Mantot. Les élus, de leur côté, se dotent d'outils pour bien maîtriser leurs relations avec SEM et associations. « *La communauté urbaine de Lyon a mis en place un service de gestion externe à la direction des finances avec trois chargés de mission* », explique M. François Mouterve, du consultant Price Waterhouse.

La question de la gestion du patrimoine immobilier des villes est plus délicate. Selon le ministère de l'intérieur, deux cents communes sont financièrement « à l'étroit », une vingtaine en réelle difficulté (dont une moitié en liaison avec des aménagements touristiques). Pour ces dernières, mais aussi pour toutes les autres, soucieuses de bien traverser la période moins faste qui commence, des arbitrages de patrimoine sont-ils imaginables ? Le cabinet Price Waterhouse cite le cas d'une ville de province de 50 000 habitants qui a vendu l'an passé pour 20 millions de francs de biens patrimoniaux. Des propriétés banalisées, bien sûr : logements, immeubles ou terrains. « *Sa situation n'était pas désastreuse, simplement plus tendue qu'auparavant* », explique M. François Mouterve. Rien à voir, donc, avec le cas de Marseille qui vient de céder des parkings.

« *Des réflexions sont engagées dans un certain nombre de communes de la région parisienne*, précise M. Robert Mantot, *mais elles ne sont pas très armées. Le sacro-saint principe de la domanialité publique constitue un premier front ; il faudra bien un jour revenir dessus.* » En distinguant bien les éléments nécessaires au service public des autres, et les « bijoux de famille » des biens moins intéressants. Le second obstacle est dans les mentalités : dans les esprits, céder des actifs, cela revient encore à brader le patrimoine...

Enfin ce patrimoine est encore très peu connu et même très peu identifié. Un bilan à explorer, ont songé, depuis deux ou trois ans, un certain nombre de conseils immobiliers désireux de développer leur branche expertise. On constate toutefois que les collectivités locales ne constituent pas un segment de clientèle aussi fructueux que les grandes entreprises, les administrations ou les institutionnels. A moins qu'il ne s'agisse d'évaluer des biens fonciers dans une optique plus ponctuelle de développement économique. L'expertise du patrimoine des villes serait-elle un vrai-faux marché ?

HÉLÈNE GIRAUD

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Nuit de la décentralisation.** – L'association Territoria, qui regroupe des représentants des secteurs public et privé, et que préside M. Richard Sintès, secrétaire général adjoint de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), organise sa deuxième « Nuit de la décentralisation », mardi 3 novembre, dans cette ville. Au programme : la remise de prix destinés à récompenser certaines innovations dans la gestion des collectivités locales, et des débats sur les rapports entre entreprises et secteur public.
► **Renseignements au (16-1) 49-68-31-04.**

□ **Culture et décentralisation.** – Pour les élus locaux, il semble que la culture fasse partie des chapitres importants de la décentralisation. Le Conseil économique et social de la région Ile-de-France, la Fédération nationale des communes pour la culture et l'Association des directeurs régionaux des affaires culturelles ont décidé d'organiser, ensemble, deux demi-journées de rencontres, intitulées « Culture et décentralisation, un bilan pour des propositions ». Elles auront lieu au Conseil économique et social, à Paris, mardi 3 et mercredi 4 novembre.
► **Renseignements au (16-1) 77-57-21-33.**

□ **Ressources humaines.** – « Faut-il appliquer la gestion prévisionnelle des ressources humaines aux collectivités locales ? » Le titre du colloque, organisé par le Forum pour la gestion des villes, montre que cette association s'efforce toujours de privilégier les contacts entre les entreprises et les administrations municipales. Ce colloque a lieu au palais du Sénat, jeudi 5 novembre.
► **Renseignements au (16-1) 42-56-39-70.**

□ **Pouvoirs politiques et entreprises.** – La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris poursuit sa série d'entretiens sur les perspectives de l'évolution socio-économique en France. La prochaine conférence-débat a comme thème : « Europe, Etats, régions, la nouvelle architecture des pouvoirs et l'entreprise ». Elle aura lieu le jeudi 5 novembre à la CCI de Paris.
► **Renseignements : 42-89-70-00.**

□ **Montagne et développement.** – Le conseil général de la Lozère, que préside Mme Janine Bardoux (UDF), organise un colloque sur le développement des zones de montagne, intitulé « halte aux déserts montagnards d'Europe », à Mende, du jeudi 5 au dimanche 8 novembre. Cette manifestation sera placée sous la présidence de M. Jean-François Poncet (RDE), président de la commission des affaires économiques est du plan du Sénat. Elle est organisée en association avec, notamment, la Commission des communautés européennes et la Délégation à l'aménagement du territoire et de l'action régionale (DATAR).
► **Renseignements au (16-1) 66-49-66-66.**

FORMATION

□ **Economie de la construction.** – La faculté de sciences économiques et de gestion de Paris-Saint-Maur, une des composantes de l'université Paris-XII, met en place un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), intitulé : économie de la construction et des activités immobilières. Cette formation s'adresse au futur ou à l'actuel personnel d'entreprises publiques et privées, liées aux professions de l'immobilier. Les candidats, titulaires d'une maîtrise, doivent se renseigner avant le 15 novembre.
► **Renseignements : Secrétariat troisième cycle, Mme Fontan, 58, avenue Didier, 94210 La Varenne-Saint-Hilaire.**

TEXTES

□ **Régime indemnitaire des personnels sociaux.** – Le *Journal officiel* a publié, jeudi 1er et vendredi 2 octobre, deux décrets et un arrêté instituant de nouveaux régimes indemnitaires pour les agents de la filière médico-sociale de la fonction publique territoriale. Ces trois textes complètent les 37 décrets indiciaires parus récemment (*le Monde* daté 6-7 septembre). Selon le secrétariat d'Etat aux collectivités locales, la prime mensuelle d'une assistante sociale en début de carrière s'établit entre 560 et 1 100 francs.

Cimetières en jachère

Suite de la page 11

Que ce soit par l'originalité de leur architecture ou par la personnalité de leur occupant, un véritable gotha international, huit mille tombes méritent d'être conservées. C'est pourquoi, en 1962, André Malraux crut bien faire en classant la moitié du cimetière comme site historique et pittoresque. De nombreuses sépultures ont même été inscrites individuellement à l'inventaire des monuments historiques . Depuis lors, impossible d'y toucher sans l'autorisation du ministère de la culture.

Tous ces monuments sont édifiés sur des concessions à perpétuité et, théoriquement, les descendants des « grands hommes » devraient les entretenir. Mais la consolante fiction de la perpétuité ne résiste pas à l'épreuve du temps. Chaque année les gardiens constatent l'abandon d'environ trois cents sépultures. Selon la loi elles devraient être démolies, reversées dans le domaine public et cédées à de nouveaux concessionnaires. On entend d'ici les clameurs d'indignation que soulèverait une telle politique.

Réhabiliter les monuments

Comment gérer le Père-Lachaise ? Une commission d'architecture funéraire, créée en 1984, examine les cas les plus sensibles. A l'aide d'une pincée de millions, prélevée sur le budget municipal et parfois sur celui du ministère de la culture, cent vingt tombes illustres et abandonnées ont été restaurées. Par exemple le monument abritant Héloïse et Abélard, comme les tombes jumelles censées contenir les cendres de Molière et de La Fontaine. Mais des milliers d'autres se délitent doucement.

L'idée, tout à fait révolutionnaire, est de les remettre sur le marché après avoir effacé les inscriptions encore lisibles. Mais en obligeant les repreneurs soit à les conserver telles quelles, soit à les reconstruire à l'identique. Y compris la végétation les entourant d'une parure « romantique ». Le cahier des charges consacrant cette innovation est rédigé.

Reste à le faire accepter par le ministère de la culture et par le conseil de Paris. Puis à trouver des « clients ». (1) On va, en somme, transposer aux monuments funéraires du Père-Lachaise le système de réhabilitation-réaffectation appliqué avec succès aux églises, châteaux et autres édifices historiques faisant partie du patrimoine français.

Un nouveau « carré des pauvres »

Le service des cimetières de Paris avait aussi besoin d'être humanisé. Chaque année, dans un coin de l'immense nécropole située sur la commune de Thiais, on jetait à la fosse commune les quelques centaines de clochards, de suicidés et d'indigents, pour la plupart non identifiés, que l'on ramasse dans les rues de la capitale. Depuis l'an dernier, ces morts anonymes reçoivent enfin une sépulture décente. Chacun est déposé dans un caveau préfabriqué, en béton, spécialement équipé et ventilé, pour que, dans les six ans, comme le veut la loi, il soit réutilisable. Mille cinq cents caveaux seront en cinq ans disposés dans une sorte de jardin qui sera la version XXIe siècle du carré des pauvres.

Autre rattrapage bien nécessaire : la Ville va entreprendre l'édification intra-muros de trois funérariums. Ces établissements d'inspiration anglo-saxonne existent déjà en différentes villes de France. Ils reçoivent les défunts et leurs familles qui peuvent ainsi, dans un salon convenable, perpétuer la coutume de la veillée mortuaire. Le premier funérarium offrant un laboratoire de préparation des corps, une douzaine de salons et une salle de culte, ouvrira en 1994 à côté du cimetière des Batignolles, au nord de Paris. Puis seront équipés le Père-Lachaise, à l'est, enfin les arrondissements du sud.

Paris ne veut pas devenir un musée. Ses nécropoles ne le seront pas non plus.

MARC AMBROISE-RENDU

(1) Une concession de 2 mètres carrés au Père-Lachaise vaut, selon son emplacement, entre 20 000 F et 38 000 F.

DÉBAT

Paris au service de la France

par Jean Tibéri

SOUS couvert de prendre aux « riches » pour donner aux « pauvres », les gouvernements socialistes, au cours des dernières années, ont multiplié les taxes et recentralisé les procédures, revenant sur les acquis de la décentralisation dont ils s'enorgueillissaient. De plus, ils ont décidé de ranimer les vieux antagonismes éculés « Paris-banlieue » et « Paris-province », au moment où la solidarité du pays tout entier est plus que jamais nécessaire.

Le résultat de cette politique est particulièrement néfaste pour Paris et l'Ile-de-France. C'est le refus opposé à la région et aux départements de décider de leur schéma d'aménagement. C'est l'imposition d'obligations particulièrement lourdes pour les communes, notamment en matière foncière et immobilière. C'est la taxation autoritaire des bureaux qui permet de prélever plus de 1 milliard de francs par an à l'entière discrétion du gouvernement. C'est enfin la poudre aux yeux de la « péréquation » qui surtaxe les villes bien gérées, sous couvert d'aider certaines communes à résoudre des problèmes dont le gouvernement a l'entière responsabilité. Qu'il s'agisse du contrôle de l'immigration, de la sécurité, de la politique du logement, de l'éducation et de la formation, de la politique sociale, l'objectif du gouvernement est d'en transférer la charge aux élus locaux pour tenter de masquer ses propres carences. En 1992, 1,25 milliard de francs ont été ponctionnés sous ces divers prétextes sur le budget de la Ville de Paris, soit 18 % du produit des impôts locaux. Il s'agit là d'un « hold-up fiscal » d'une ampleur inégalée.

Une stratégie régionale

Face à cette offensive, Paris a dû faire face. Et la capitale l'a fait en accord avec les collectivités qui l'environnent. L'agression du gouvernement a renforcé la solidarité de l'Ile-de-France. Ainsi, face aux projets technocratiques d'un pouvoir voulant imposer son « schéma directeur », la région et les départements d'opposition ont élaboré de manière concertée un contre-projet et obligé le gouvernement à reculer sur ses objectifs les plus inacceptables. Lors du débat sur la péréquation régionale ou sur les « délocalisations », Paris et l'ensemble des collectivités de la région ont également constitué un front commun uni. Mais le combat est loin d'être gagné. Et, au-delà même des pièges que nous tend un régime finissant, il importe que nous tirions les enseignements de ces expériences pour édifier dans l'avenir une solidarité renforcée de Paris avec sa région et avec l'ensemble du pays.

Paris ne doit pas être considéré comme tournant le dos à sa région, mais bien comme le cœur même et le moteur de la métropole francilienne. Dans cet esprit, en matière d'urbanisme, la Ville a pris des orientations qui font clairement le choix d'une ouverture sur les communes et départements limitrophes : « schéma d'aménagement de la couronne », aménagement des portes de Paris, grandes opérations de Bercy-Tolbiac, Citroën-Cévennes, porte d'Aubervilliers, etc.

En matière de transports, Paris a fait le choix d'une stratégie régionale (appui décisif apporté aux projets Eole et Météor, ou option pour des « gares-bis » du TGV desservant la proche banlieue et allégeant le trafic des gares parisiennes). Mais il faut aller au-delà et forger les outils d'une coopération permanente avec la région et les départements d'Ile-de-France, sur les problèmes d'intérêt commun que sont la gestion de l'eau et l'assainissement, les déchets, la qualité de l'air et les problèmes d'environnement. Sur tous ces sujets, la Ville dispose d'équipes qualifiées opérant dans le cadre d'ententes et de syndicats, qui sont prêtes à participer à des formules de coopération élargies à l'ensemble du territoire régional.

Des délocalisations bâclées

Cette coopération doit aussi concerner les questions prioritaires de la vie quotidienne des Parisiens et des Franciliens : les problèmes sociaux, l'avenir des quartiers en difficulté, la formation et les activités périscolaires, l'insertion professionnelle. Comme le rappelait Jacques Chirac en exergue de la Charte d'aménagement de Paris, la Ville de Paris se serait volontiers associée à la création d'une institution de ressort régional susceptible de conduire des actions-pilotes dans ces domaines si les ressources de la péréquation régionale et celles de la taxe sur les bureaux, aujourd'hui prélevées et distribuées arbitrairement par l'Etat, avaient été mises à la disposition des élus. C'est un dossier qui reste ouvert et que nous devrons demain traiter avec générosité et réalisme.

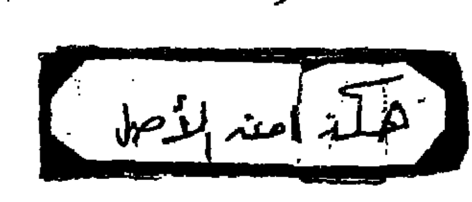
Paris ne désire pas croître, mais stabiliser sa population et ses emplois en « affinant » ses fonctions de capitale. La région Ile-de-France elle-même recherche une pause dans sa croissance, tant il est nécessaire de renforcer les villes « à une heure de Paris », de mieux armer les métropoles régionales et de lutter contre la désertification des régions rurales sinistrées.

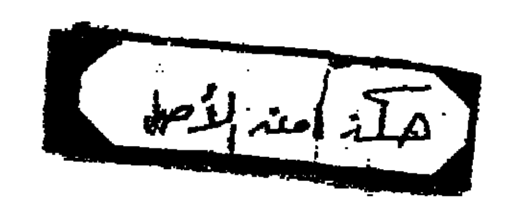
La capitale de la France est au service du pays tout entier. Cela exige de sa part une grande ambition mais implique aussi le partage. C'est pourquoi nous nous opposons aux décisions gouvernementales, qui, contrairement aux intentions proclamées, accumulent à Paris et en Ile-de-France des équipements, des administrations et de nouvelles universités qui ont vocation à s'installer en province.

Le pouvoir socialiste n'est pas qualifié pour nous donner des leçons, lui qui a concentré comme jamais les grandes institutions culturelles et les grands travaux sur notre territoire et a laissé dépérir le monde rural. Ce ne sont pas des « délocalisations » bâclées et socialement inacceptables qui peuvent racheter cette gigantesque erreur ni tenir lieu de politique responsable d'aménagement du territoire.

Le gouvernement a laissé s'aggraver des tensions et des déséquilibres qu'il nous faudra demain fermement corriger. Dans cette bataille, les élus parisiens prendront toute leur part, en s'engageant dans la voie de la vraie solidarité, celle qui s'appuie sur la libre coopération de collectivités responsables.

► **Jean Tibéri est député RPR et premier adjoint au maire de Paris.**





Les illusions perdues d'Orlyval

Un an après son lancement, le métro automatique n'a pas tenu ses promesses. Le trafic ne décolle pas et les quatre millions de voyageurs annoncés au départ ne sont pas au rendez-vous

CEUX qui ne croyaient pas hier à la liaison automatique de Matra entre l'aéroport d'Orly et la ligne B du RER à Antony sont aujourd'hui sans pitié pour son échec commercial. *« Pourquoi n'y a-t-il pas de conducteur sur les voitures d'Orlyval? Parce qu'il s'ennulerait. »* Un an après son lancement, le système haut de gamme n'a pas su séduire la clientèle et la fréquentation n'est pas au rendez-vous.

On annonçait 4,2 millions de voyageurs par an, ils sont aujourd'hui entre 1,5 et 1,8 million sur une base annuelle. Anéanties par ce décalage, les finances sont au plus mal pour un équipement dont le prix de revient est de 1,750 milliard de francs (y compris les frais financiers). La société qui gère Orlyval est incapable de faire face à ses échéances, et les réunions se succèdent entre les actionnaires (1) et les banquiers pour échapper au dépôt de bilan.

La concession privée a fait long feu, et les actionnaires ont les yeux tournés vers la RATP. Ceux qui s'enorgueillissaient hier d'équilibrer un système de transports publics en Ile-de-France sans aucune subvention ont déchanté. Décidé en grande pompe à l'époque de la cohabitation, le sytème avait valeur de symbole. En avril 1988, le jour de la signature de concession de la desserte de l'aéroport à la société Orlyval, M. Jacques Douffiagues, alors ministre des transports du gouvernement Chirac, chantait les louanges de la formule : *« Il s'agit, il faut en avoir conscience, d'une date importante dans l'histoire des transports collectifs de la région Ile-de-France : grâce à l'initiative privée, nous allons résoudre un problème qui n'avait jamais connu de solution, et nous le faisons sans qu'il en coûte un centime au contribuable. »*

Matra contre la SNCF

Mais le fleuron de la technologie de Matra n'a pas tenu ses promesses commerciales. En 1986, le Syndicat des transports parisiens (STP), l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, avait lancé un appel d'offres visant à amener de 20 % à au moins 30 % la part des transports en commun par rapport à la voiture, de Paris vers l'aéroport d'Orly. Deux candidats avaient répondu présent : Matra, avec son métro automatique pour une liaison à partir du RER B avec changement à Antony ; la SNCF, avec un débranchement de la ligne C en direction d'Orly sans rupture de charge. Le premier avait dans son tour de table Air Inter, la Lyonnaise des eaux, la RATP et un pool de banquiers avec comme chef de file Indosuez ; le second était défendu par Cofiroute et Spie Batignolles.

Les promoteurs du projet Orlyval avaient déployé des trésors de persuasion pour emporter la partie contre le projet de la SNCF. Le PDG de Matra, M. Jean-Luc Lagardère, désirait vivement une vitrine parisienne pour exporter son métro automatique, qui n'était alors en service qu'à Lille. Quoi de plus symbolique en effet que d'offrir aux voyageurs internationaux le VAL à la porte de l'aérogare, comme le soulignait le ministre des transports? De son côté, le PDG d'Air Inter de l'époque, M. Pierre Eelsen, ne voulait pas entendre parler de la SNCF, dont les TGV lui volaient des parts de marché. Les prévisions de trafic avaient de quoi emporter l'adhésion des plus récalcitrants. L'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) annonçait alors un trafic mirobolant de plus de quatre millions de passagers par an, soit le double des prévisions du projet de la SNCF.

Aujourd'hui, tout le monde s'interroge sur les raisons qui ont pu conduire à un tel décalage. Erreur de stratégie, prévisions irréalistes, rupture de charge, prix du billet? De premières estimations sommaires de l'INRETS, en mai 1987, donnaient (hors clientèle annexe) un ordre de grandeur de 2 à 2,5 millions de voyageurs pour Orlyval. Ces chiffres, qui ne prenaient pas en compte différents paramètres, comme l'effet temps garanti, avaient été jugés irréalistes par un groupe de travail composé de Matra, la RATP et l'INRETS.

Le chiffre de plus de 4 millions retenu par la suite allait dans le même sens que les estimations de l'Ecole des mines et avait fait l'objet d'une contre-expertise de la part des banquiers. En octobre 1987, l'avis rendu par le groupe d'experts du STP sur l'évaluation du trafic, pour éclairer le choix du candidat, permet de mieux comprendre, *a posteriori*, ces erreurs de prévisions.

Les experts avaient souligné à l'époque les difficultés à faire des prévisions de trafic pour une clientèle aérienne dont les critères de choix sont subjectifs et qualitatifs, qu'il *s'agisse* du projet Orlyval ou SNCF. *« Le confort, la commodité, l'image de marque du produit »* sont des éléments difficilement quantifiables, notaient-ils. Même si le billet combiné Orlyval offre une place en première sur le RER B, il n'est pas dit que l'homme d'affaires soit séduit par un voyage debout aux heures de pointe.

Selon les experts du STP, la détermination du promoteur était essentielle pour la réussite du projet, et *« la prévision de trafic résultait en grande partie d'un acte de foi des candidats »*. En ce qui concerne Orlyval, *« le souci affiché de promouvoir un système perfectionné et de prouver ses qualités ne peut que faire la part belle au risque, même raisonnablement calculé, et à l'exploration du court terme »*, notaient-ils, en opposant cette attitude à la prudence de la SNCF.

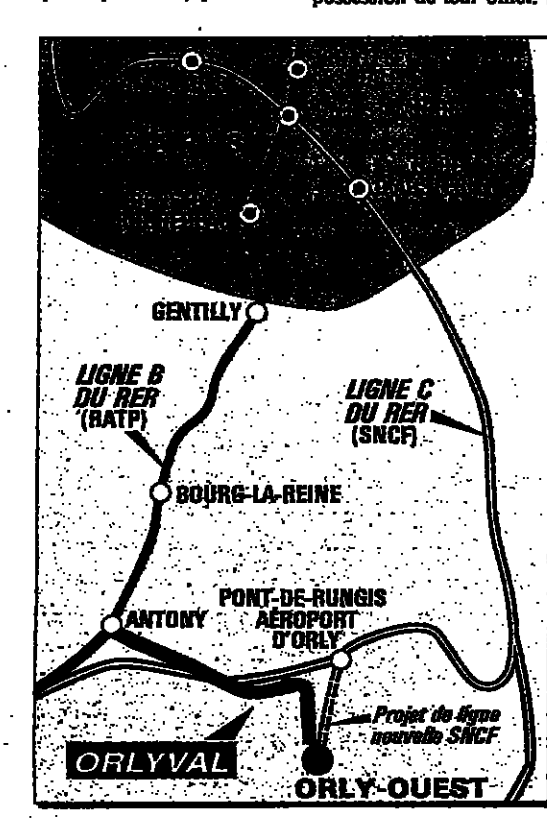
« L'influence de la correspondance à Antony et celle de conditions d'accès routier à Orly, qui seraient stabilisées par la mise en service de l'A 86, semblent, en outre, avoir été sous-estimées », remarquaient-ils. Ces considérations les ont conduits à revoir à la baisse les prévisions d'Orlyval : *« L'ensemble des valeurs possibles pour le trafic à l'ouverture d'une telle ligne semble plus probablement situé à l'intérieur d'une fourchette 2,9/4,7 millions de voyageurs que 3,5/4,7 millions, comme proposé par Matra. »* A l'inverse, les prévisions de la SNCF de 2,4 millions de voyageurs étaient revues à la hausse avec une barre haute de 3 millions de passagers.

Les experts soulignaient enfin l'intérêt du projet SNCF et de ses prolongements envisageables en matière d'aménagement régional. La région Ile-de-France, qui n'est pas représentée au sein du Syndicat des transports parisiens, préférait cette solution. *« Contrairement à Orlyval, elle s'intégrait bien dans la logique du réseau ORBITAL, qui consisterait à prolonger les lignes de métro existantes et à les relier au niveau de la petite couronne par un métro automatique léger »*, considère M. Pierre Pommelet, directeur général de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France. Reste que le projet de la SNCF, plutôt bas de gamme, compte tenu d'une desserte du RER C peu satisfaisante, n'a pas été retenu.

Aujourd'hui, les observateurs sont sévères pour les promoteurs d'Orlyval. *« Avec un peu de bon sens, un enfant de douze ans n'aurait pas pris cette décision*, s'insurge M. Alexandre Couvelaire, président de la Fédération nationale de l'aviation marchande et de la compagnie Euralair.

« La rupture de charge fait de ce système un échec retentissant. » Il s'agit là en effet d'un obstacle majeur dont toute la mesure n'a pas été prise en compte. D'autant que les hypothèses de départ fournies par Matra Transport à l'INRETS pour établir les prévisions se sont avérées très ambitieuses, même si l'industriel s'en défend.

Le temps passé à Antony, pour la correspondance, devait se réduire à une minute. Cette hypothèse suppose en réalité que le changement se fasse dans les meilleures conditions possibles : correspondance quai à quai, un VAL en synchronisation parfaite avec les arrivées et départs du RER et des clients en possession de leur billet. Il est bien rare que ces conditions soient réunies *(voir ci-dessous)*. Dans 90 % des cas il s'écoule de l'ordre de deux à trois minutes entre l'arrivée d'un VAL et le départ d'un RER (et vice-versa), selon les chiffres de la RATP. Enfin une partie des clients dans le sens aller achètent leur ticket en gare d'Antony.



L'offre en modes collectifs de transport, en taxis, en places de stationnement était supposée demeurer à son niveau actuel (1987). Or un nouveau service de bus privé (Jetbus), reliant Orly au sud-est, compte aujourd'hui 300 000 voyageurs par an. De son côté Aéroports de Paris a accru de 30 %, par rapport à 1987, le nombre de ses places de parking.

Le système était également crédité d'emblée d'un très fort taux de notoriété. On attendait 500 000 clients « annexes », motivés pour une bonne part par la curiosité. Enfin, beaucoup font remarquer que le lancement d'Orlyval s'est fait dans la plus grande discrétion. *« Il y a eu peu d'efforts commerciaux bien ciblés du projet au moment de la mise en exploitation, et peu de gens connaissaient l'existence de cette liaison*, signale M. Claude Gressier, directeur des transports terrestres. *La signalétique à Orly laisse à désirer, même si une année est insuffisante pour juger des potentialités d'Orlyval. »* Le prix élevé, 50 francs, n'a certainement pas non plus encouragé la clientèle. En juillet, la société Orlyval a baissé sensiblement ses tarifs, qui atteignent aujourd'hui 42 francs en tarif plein et 30 francs aux heures creuses. La RATP, actionnaire à 3,3 % et exploitant technique du projet à travers RATP VAL Service (2), a-t-elle fait le maximum pour accélérer son décollage? Beaucoup estiment que la signalétique n'a pas été à la hauteur. *« La RATP a fait le maximum, à ses frais, de ce qu'elle croyait devoir faire*, explique M. Jean Stablo, directeur général adjoint en charge de l'exploitation. *Nous avons réalisé des travaux sur l'ensemble de nos trains pour accroître la capacité en première classe, et nous mettons notamment à disposition d'Orlyval des petits panneaux d'information. »*

« Tout le monde s'est trompé »

Aujourd'hui, Matra Transport refuse de figurer au banc des accusés. *« Chacun a tendance à se renvoyer la balle et la facture*, explique M. Frédéric d'Allest, son PDG. *Tout le monde s'est trompé sur le trafic. Il n'y a aucune raison de dire que nous étions plus optimistes que ceux qui ont fait les études. Nous avons, en tant que constructeur, réalisé le système dans les délais et dans les coûts. Il ne faut pas confondre le constructeur et le concessionnaire Orlyval, dont nous ne sommes actionnaires qu'à hauteur de 17,3 %. »* Alors, à qui la faute? Probablement à tout le monde. L'Etat, qui a choisi le projet, Matra, qui a poussé à sa réalisation, le Syndicat des transports parisiens, qui l'a autorisé, les banques, qui y ont cru, et les experts en prévision, qui ont surfé sur l'optimisme ambiant. La fin des années 80 était synonyme d'euphorie, les banquiers tournaient autour des grands groupes à la recherche de projets, l'optimisme était de rigueur. Aujourd'hui, on a perdu les illusions des beaux jours. Reste la question majeure de savoir qui paiera.

MARTINE LARONCHE

(1) Air Inter (26,7 %), ensemble des banques (34,7 %), Lyonnaise des eaux (18 %), Sofimatrans – filiale Matra Transport – (17,3 %), RATP (3,3 %).

(2) La RATP est actionnaire à 51 % de RVS, Matra Transport détient le reste.

REPÈRES

LORRAINE

L'OMS s'installe à Nancy

EN application de la charte européenne sur l'environnement et la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est dotée de trois divisions dans l'espace communautaire : à Bilthoven (Pays-Bas), à Rome et à Nancy. La localisation en Lorraine a été encouragée par l'existence d'un Centre de recherche sur l'eau, créé en 1984 par le district de l'agglomération. M. Claude Gaillard (UDF-PR), adjoint au maire de Nancy, souligne à l'occasion de ce choix, *« la force d'imagination créatrice des collectivités locales, qui leur permet d'exister désormais sur la scène internationale comme des êtres majeurs »*.

Les fonctionnaires de l'OMS détachés à Nancy étudieront la coopération technique en matière de génie sanitaire, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets. Déjà opérationnelle, cette division, dirigée par l'épidémiologiste Philippe Harteman, est intervenue pour conseiller la population de Sarajevo sur ses difficultés d'approvisionnement.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Guerre du livre à Lille

DEUX monstres de la distribution des livres s'affrontent désormais à Lille. Le Furet du Nord, librairie au départ familiale, devenue numéro un dans la région, et la FNAC, qui a ouvert, vendredi 23 octobre, un nouveau magasin. Partenaires depuis treize ans, le Furet et la FNAC s'étaient partagé les rôles dans des locaux contigus sur la Grand-Place. Au premier les livres, au second le son et l'image. Ils deviennent aujourd'hui concurrents. La FNAC reprend sa liberté en installant, de l'autre côté de la Grand-Place, 6 500 m² de surface de vente et en retrouvant sa vocation de libraire.

Face à cette concurrence renouvelée, les responsables du Furet ont entrepris des travaux d'extension pour porter la surface de 4 500 m² à 8 000 m2. Échange de bons procédés : la librairie a décidé de retrouver les rayons son et image abandonnés à l'arrivée de la FNAC. Chacun des protagonistes se défend de mener la guerre, mais tout le monde reconnaît que la concurrence sera vive. Le Furet, présent dans onze villes de Nord-Pas-de-Calais, couvre 40 % des parts du marché du livre dans la région. Il entend poursuivre son extension avec prudence, dans les régions limitrophes du Nord, y compris en Belgique.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Roger Cans, Claude Francillon et de nos correspondants Jean-René Lore (Lille), Bernard Maillard (Nancy) et Gabriel Simon (Brest).

Passagers solitaires

Avec Orlyval, l'aventure du bout du monde et l'appréhension des frontières incertaines commencent aux guichets d'une station de métro. Pasteur, par exemple. Pour atteindre son jet, il en coûte 42 F pour un aller simple. A Denfert-Rochereau, direction la ligne B du RER, jusqu'à Antony, point de départ, sur le quai voisin, de la rame d'Orlyval. *« Pour prendre l'avion, prenez le métro »*, répète la publicité placardée sur les murs des stations de la régie.

L'usager, consciencieux, a obtempéré, mais à la correspondance de Denfert, où trouver son chemin? Une flèche indique : *« Orlybus. »* A côté, un panneau, également fléché, précise : *« Ligne B (RER) : Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Robinson, Roissy Charles-de-Gaulle. »* Orlyval? Point. Hésitation, bousculades, étonnement. Après quelques instants de sur-place, l'étranger ou le provincial empruntent le couloir menant vers la ligne B du RER. Toujours pas d'Orlyval. Renseignements aux guichets. La direction de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est la bonne.

Arrivé à Antony, rupture de charge. La rame d'Orlyval est juste en face. Seulement deux Anglais attendent le départ, environ toutes les sept minutes. Pour l'ambiance, des postes de télévision, identiques à ceux placés dans le hall de l'aéroport, indiquent l'heure du vol vers New-York, Miami, Alger, Tel-Aviv ou Douala. Un peu de rêve sur ce quai de banlieue froid et brumeux. Les wagonnets coquets et pratiquement déserts, glissent en six *minutes jusqu'aux terminaux* Ouest et Sud d'Orly.

Au départ de l'aéroport, le voyage inverse n'est pas aisé. Il faut savoir que la ligne existe. Enfin, à la porte F d'Orly-Ouest, voici l'escalier qui conduit à la rame. Ce jour-là, le voyageur est seul à se diriger vers Antony où l'attend un couloir et deux escaliers mécaniques qui le conduiront, avec ses bagages, sur le quai du RER. Retour à Denfert-Rochereau dans un wagon où il est impossible de s'asseoir. Les valises calées au pied gênent le va-et-vient des usagers de banlieue. Si le Val faisait le plein, ce qui est loin d'être le cas, la cohabitation aux heures de pointe risquerait d'être difficile entre ceux qui viennent d'au-delà des mers et ceux qui utilisent quotidiennement ce transport parisien. De la station Pasteur à l'aérogare : environ quarante minutes. Rapide, malgré l'attente de plus en plus longue occasionnée par les rames du métro. Dans le réseau dense tressé par la régie, le Val apparaît, faute d'une bonne signalisation, comme à part. Son coût est élevé, et ses promoteurs devraient expliquer ce que signifie pour eux *« heures de pointe »* (42 F au lieu de 30 F)? *« Heures de pointe »* sur le RER, sans aucun doute, mais sur la ligne d'Orlyval?

JEAN PERRIN

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Une nuit de rêve : 19 h. 1 pour la route : *Scènes d'amour : 20 h 30. L'amour est* aveugle : 22 h.
AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Voix lointaines : 20 h 30.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Stella : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS *(48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h* et 21 h.
ATALANTE *(46-06-11-90). Moulin* rouge et noir : 17 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Lectures sur le thème du voyage et Chants de marins : 18 h 30, dim. 17 h 30. Salle Louis Jouvet. Au coeur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Marin *perdu en mer : 21 h.*
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU *DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72).* Giacomo : 19 h 30. Veillée funèbre : *21 h, dim. 17 h.*
BATEAU-THÉATRE OURAGAN *(40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Au*vergnat : 20 h 30, dim. 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Eh Joel : 19 h. Baleine Pied-de-poule : 21 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). *La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.*
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE *(42-38-35-53). Les Mots en balade* : 19 h. La Veuve espagnole : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à *Aulis : 19 h 30, dim. 13 h.Dim. Aga*memnon : 13h. Les Choéphores : 13h. *Les Euménides : 13h.*
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Les Petits Marteaux : 21 h, dim. 16 h 30.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Lecoq plume les stars : 21 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). *Etats frères? Et ta sœur...* : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : *18 h* et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14 h. Bal masqué : 20 h 30.Dim. Caligula : 20h30. Antigone : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critonum : 21 h 30, dim. 17 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Yvonne, princesse de Bourgogne : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE JEMMAPPES (48-34-01-68). Trottoir chagrin : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les loups : 23 h, dim. 19 h.
ESPACE PROCRÉART (42-87-47-51). Mémoire de la terre : 20 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Macabète : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (47-00-57-37). Piment cannibale II : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Confidences pour clarinette : 20 h 45, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. La comédienne est dans l'escalier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lautrec sur la Butte : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 17 h et 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Lili : 20 h 45.
*LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAU*RANT (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30. Dany Dan : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : 21 h 30. Théâtre rouge. Il y a des matins difficiles : 18 h 15. Le Rire de Tchékhov : 20 h. Les Soirs d'été : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Long Voyage vers la nuit : 16 h et 20 h 30, *dim. 15 h.*
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des *femmes , 21 h.*
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love (anglais-français) : 21 h 15.Dim. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Basfonds : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Marcel et la Belle Excentrique : 18 h 30 et 21 h 15.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, *dim. 15 h 30.*
MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS *(40-27-22-20). Les Arts et Métiers en* spectacle : 20 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Les Enfants du silence : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
UVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Rilay : 20 h 45, dim. 16 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30.
PALAIS DES CONGRÈS (40-68-07-55). Popeck : 20 h 30, dim. 16 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans *rancune : 21 h, dim. 15 h.*
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Vive *la mariée : 14 h 30 et 16 h 30. Grande* salle. Les Dessous du conte : 18 h 30. *La Désillusion : 21 h 30. Petite salle.* Les Lettres portugaises : 14 h 30 et 16 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Les Emigrés : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, *dim. 15 h.*
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : 20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle : 22 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30. L'Illusion *comique : 21 h, dim. 16 h 30.Dim.* Les Amours de Jacques le fataliste : 18h30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : *20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.*
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). *L'Une et l'Autre :* 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Patrick Boeso : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba est stone... Mais ils vécurent *heureux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.*
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). *Chantal Ladesou : 20 h 30.*
THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (46-41-10-08). L'Alchimiste : 20 h 15, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Journal d'une femme insomniaque : 20 h. Une histoire de l'œil : 22 h. Belle de Mai. La Belle Alphrède : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Nuits d'encre : 22 h, *dim. 20 h 30.*
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). La Peur des couples : 20 h 30. Tropique du Cancer : 22 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (42-36-38-56). Beirut : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Macbeth : 15 h 30 et 20 h 30. Oh, les beaux jours! : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Dérives : 19 h. Eh! Y a rien à faire : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). *Chez moi, chez Claude : 18 h 30 et* 21 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Dracula Show : 20 h 30.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Hier à venir? : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). L'Embarcadère : *20 h 30.*
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 19 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Légendes de la forêt *viennoise : 20 h 30, dim. 15 h 30.*
CLICHY (PETIT THÉATRE) *(40-87-12-72). L'Onclomar : 20 h 45.*
COMBS-LA-VILLE (LA COUPOLE) (64-88-69-11). En avant doute : 20 h 45.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. Oreste : 20 h 30, dim. 15 h 30.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Doctor Faustus fights the lights (en anglais) : 20 h 30.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE DES QUARTIERS) (46-72-37-43). *Par les vil*lages : 20 h, dim. 16 h.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Autant ouvrir les portes *de la mer : 20 h 30.*
RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE) (45-60-79-00). Amphitryon ; la Nuit au cirque : 21 h.
TAVERNY (SALLE DES FÊTES) (30-40-50-70). Capriccio italiano : 21 h.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (43-74-73-74).Dim. Sarah ou le Cri de la langouste : 18h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Séance *du théâtre optique E. Reynaud,* 14 h 30 ; la Moisson (1952, v.o. s.t.f.), *de Vsevolod Poudovkine, 18 h 30 ;* Pâques sanglantes (1950, v.o. s.t.f.), de Giuseppe de Santis, 21 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Séance *du théâtre optique E. Reynaud,* 14 h 30 ; l'Implacable (1951, v.o. s.t.f.), de Robert Parrish, *18 h 30 ;* Traquenard (1962, v.o. s.t.f.), de Hiroshi Teshigahara, 21 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Rétrospective Satyajit Ray : Rabindranath Tagore (1961, v.o. anglaise - traduction simultanée), de *Satyajit Ray,* 16 h 30 ; la Maison et le Monde (1984, *v.o. s.t.f.), de Satyajit Ray, 18 h 30 ;* la Forteresse d'or (1974, v.o. s.t. anglais - *traduction simultanée), de Satyajit Ray,* 21 h.

DIMANCHE

Rétrospective Satyajit Ray : le Lâche et le Saint (1965, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 16 h 30 ; Un ennemi du peuple (1989, v.o. s.t.f.), de Satyajit Ray, 18 h 30 ; le Royaume des diamants (1980, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Satyajit Ray, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE
(42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Gran Casino *(1946, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel,* 14 h 30 ; Rio Escondido (1947, v.o. *s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ;* Angel de Fuego (1992, v.o. s.t.f.), de Dana Rotberg, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : le Grand Noceur (1949, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 14 h 30 ; El Imperio de la fortuna (1987, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 17 h 30 ; Vamonos con Pancho Villa (1935, v.o. s.t.f.), de Fernando de Fuentes, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-76-62-00)

SAMEDI

La Rue : Rue de la comédie : les Enfants *du paradis (1943-1945) de Marcel* Carné, 14 h 30 ; Rue de la comédie : les *Enfants du paradis (1943-1945) de Mar*cel Carné, 16 h 30 ; Rue des mauvais garçons : les Jeunes du square Saint-Lambert (1962) de Françoise Dumayet et J.-P. Charlier, Dans les rues (1933) de Victor Trivas, 18 h 30 ; Rue du pistolet : Paris perdus (1982) de Bernard Maligre, Charade (1963, v.o.) de Stanley Donen, 20 h 30.

DIMANCHE

La Rue : Rue des écoles : le Ballon rouge (1956) d'Albert Lamorisse, Un gosse de la Butte (1963) de M. Delbez, 14 h 30 ; Rue de l'écorcherie : Céleri *rémoulade (1990) de Jean-Pierre Biaz*zotti, les Clowns de Dieu (1986) de Jean *Schmidt, 16 h 30 ; Rue des filles du cal*vaire : Mirage (1937) de Pierre Boyer, Faubourg Montmartre (1931) de Raymond Bernard, 18 h 30 ; Rue du temps perdu : la Goutte-d'Or insolite (1990) de Pierre Attia et Bruno Lamesl, Que fait-on ce dimanche? (1978) de Lotfi Essid, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucer*naire, 6e (45-44-57-34).*
ALIEN 3 (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand *Pavois, 15e (45-54-46-85).*
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : *Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ;* Denfert, 14e (43-21-41-01).
ANTIGONE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC *Triomphe, 8e (45-74-93-50* 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e *(45-74-94-94 36-65-70-14) ;* Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
BALLROOM DANCING (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 *36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Gau*mont Gobelins (ex Fauvette), 13e* (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68).*
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Nor*mandie, 8e (45-63-16-16* 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran *Grenelle (ex Kinopanorama), 15e* (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er *(45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le* Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar,* 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e *(36-65-70-41) ; Gaumont Grand* Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e *(43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e* (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e *(40-68-00-16 36-65-70-61) ;* Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
BOB ROBERTS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BOOMERANG *(A., v.o.)* : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, *2e (42-36-83-93 36-65-70-23).*
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Gau*mont* Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gau*mont Marignan-Concorde, 8e* (43-59-92-82) ; George V, 8e *(45-62-41-46 36-65-70-74) ;* Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; *Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ;* Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont *Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé* Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 36-65-71-44).*
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(42-33-42-26 36-65-70-67) ; George V,* 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : *Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).*
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC *Biarritz, 8e* (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Escurial, 13e *(47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montpar*nasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; *UGC Opéra, 9e (45-74-95-40* 36-65-70-44).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Pathé *Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont* Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La *Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont* Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; *La Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., *v.o.) : Images d'ailleurs, 5e* (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e *(45-44-57-34) ; Club Gaumont (Publicis* Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).*
L'ESPRIT DE CAIN (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : *Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Les Trois Bal*zac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bas*tille, 11e (43-57-90-81).*
FAIS COMME CHEZ TOI! (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HORIZONS LOINTAINS (A., v.o.) : *George V, 8e (45-62-41-46* 36-65-70-74).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois *Luxembourg, 6e (46-33-97-77* 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e *(43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e* (43-20-32-20).
INDOCHINE (Fr.) : *Reflet Logos I, 5e* (43-54-42-34).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ;* Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George *V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ;* Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ;* Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e *(47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e* (43-20-12-06).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 *36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon *Bastille, 12e (43-43-01-59* 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e *(45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral,* 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e *(43-20-12-06)* ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e *(45-22-47-94)* ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L 627 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) *; Bretagne,* 6e (36-65-70-37) ; UGC Champs-Ely*sées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ;* UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 *36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e* (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont *Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet* Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e *(43-26-84-65).*
LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : Les Trois Luxembourg, *6e (46-33-97-77* 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum *Orient Express, 1er (42-33-42-26* 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e *(47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e* (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e *(43-59-19-08* 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
MACAO, MÉPRIS ET PASSION (Por., *v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).*
MAFIA CONTRE NINJA , v.f.) : Ritz, *18e (46-06-58-60).*
LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MAX & JEREMIE (Fr.) : *Gaumont Les* Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e *(42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Dan*ton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e *(43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont* Gobelins (ex Fauvette), 13e *(47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e* (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e *(43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille,* 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Ely*sées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder* Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : *Forum* Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Gau*mont Ambassade, 8e (43-59-19-08* 36-65-75-08) ; Pathé Français, 9e *(47-70-33-88) ; Les Nation, 12e* (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, *15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e* (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé *Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gam*betta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
LE MIRAGE (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : *L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).*
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Images* d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont *Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet* Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont *Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ;* Gaumont Champs-Elysées, 8e *(43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e* (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins (ex *Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont* Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
OBSESSION FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet,* 5e (43-54-42-34).
LA PESTE (Fr.-Brit.-Arg., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PLAGE DES ENFANTS PERDUS (Mar., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) ;* Denfert, 14e (43-21-41-01).
RESERVOIR DOGS (**) *(A., v.o.)* : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, *6e (45-74-94-94* 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
SEXES FAIBLES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, *6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC* Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) *; Para*mount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., *v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e* (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e *(46-33-10-82) ; George V, 8e* (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68).*
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e *(43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e* (36-65-75-14).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 *36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; *Cinoches, 6e (46-33-10-82).*
TONG TANA (danois, v.o.) : Le Saint-*Germain-des-Prés, Salle G. de Beaure*gard, 6e (42-22-87-23).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Par*nasse, 6e (43-26-58-00).*
UN COEUR EN HIVER (Fr.) : Forum *Horizon, 1er (45-08-57-57* 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e *(42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC* Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
UN ÉTÉ SANS HISTOIRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UN LOUVETEAU PARMI LES HOMMES (kazakh, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UNE VIE INDÉPENDANTE (Fr.-russe, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e* (43-26-19-68).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : *Lucernaire, 6e* (45-44-57-34).
VAN GOGH (Fr.) : *Studio des Ursulines,* 5e (43-26-19-09).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Saint-André-des-Arts), 6e (43-26-48-18).
LE ZÈBRE (Fr.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES *(A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01)* 21 h 40.
ATTACHE-MOI! *(Esp., v.o.) :* Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h 20.
BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71) 16 h.*
LE COBAYE (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) 18 h.*
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.
CROC-BLANC (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.
LES DIABLES (**) (Brit., v.o.) : Acca*tone, 5e (46-33-86-86) 19 h 55.*
DIVA (Fr.) : Studio Galande, 5e *(43-54-72-71) 18 h.*
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 0 h 10.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
FANTASIA *(A.) : Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68) 18 h 45.
LE FESTIN NU *(*) (Brit., v.o.) :* Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60) 23 h 50.
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 20 h.
HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.
HENRY, PORTRAIT OF A *SERIAL* **KILLER** (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 35.
HISTOIRES DE FANTOMES CHINOIS II (Hong Kong, v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.
LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La *Géode, 19e (40-05-80-00) 21 h.*
MARY POPPINS (A., v.f.) : *Cinoches,* *6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68) 16 h 40.
METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 17 h 40.
NÉ DES ÉTOILES) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
LA P'TITE ARNAQUEUSE (A., v.f.) : *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h.*
PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., *v.o.) : Grand Pavois, 15e* (45-54-46-85) 0 h 30 ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) 21 h.*
POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.



CULTURE

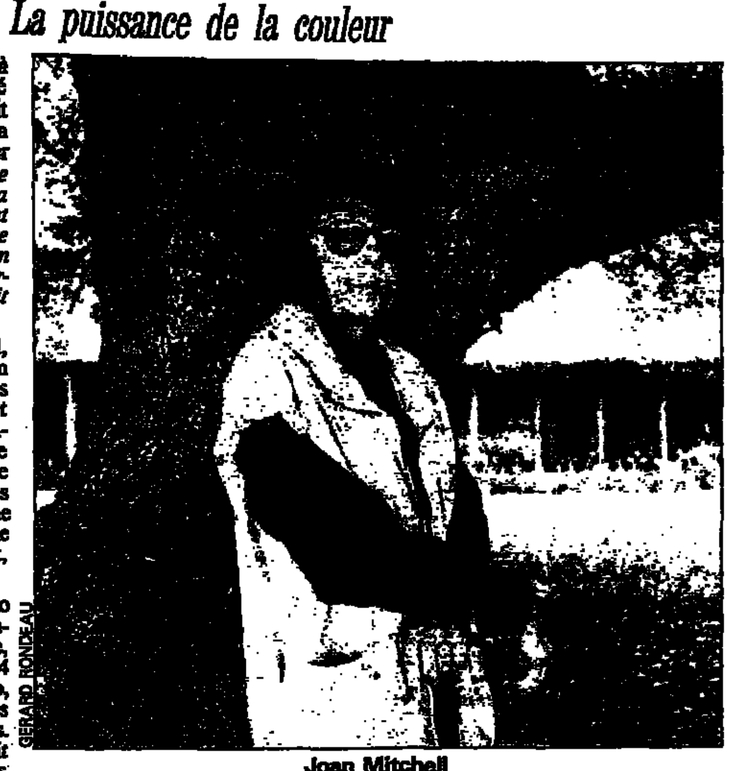
Deux disparitions

Le peintre Joan Mitchell

La puissance de la couleur

Dans un récent entretien accordé à Philippe Dagen (*le Monde* daté 2-3 août 1992), Joan Mitchell laissait échapper cette remarque qui, sans la résumer, aidera sans doute à situer son œuvre : *«Aujourd'hui, il y a de moins en moins de peintres, il n'y a plus que des «artistes» qui travaillent avec des objets... Je suis d'un autre siècle, sans doute, du temps où l'on savait ce que c'était que peindre. Personne ne sait plus, et personne ne sait regarder la peinture...»*

Ainsi s'exprimait Joan Mitchell, avec des accents bien trempés. Un des plus importants peintres vivants habitait en France depuis 1955, et dans le village de Vétheuil (Val-d'Oise) depuis 1969. En 1982, le Musée d'art moderne de la ville de Paris, relayé par plusieurs grands musées américains, lui a consacré une rétrospective. Elle a reçu, en 1989, le Grand Prix national de peinture et, en 1991, celui de la Ville de Paris.


GERARD RONDEAU
Joan Mitchell

Née le 12 février 1926 à Chicago (Illinois), Joan Mitchell vivait la peinture, la fréquentait de longue date, depuis des études entamées en 1944 au célèbre Art Institute de Chicago, où elle copiait les Rembrandt et les impressionnistes conservés là-bas. C'est à Chicago également qu'elle voit ses premiers Matisse, ses premiers Kandinsky. Comme beaucoup d'Américains de sa génération, elle effectue grâce à une bourse scolaire un voyage en Europe entre 1948 et 1949 puis se fixe un temps à New-York, où elle s'immerge dans la vague montante de l'*Action painting* aux côtés de Wilhelm De Kooning, Mark Rothko, ou Barnett Newmann. A vingt-cinq ans, bien intégrée au milieu new-yorkais, elle commence à exposer régulièrement à la Stable Gallery, et participe à quelques regroupements devenus historiques, comme celui organisé par Sydney Janis et Leo Castelli, en 1951, baptisé «Ninth street show», qui montre toute la jeune avant-garde américaine.

En 1955, elle quitte les Etats-Unis, sans pour autant cesser d'y exposer, pour la France et s'installe à Paris, qu'elle délaisse pour Vétheuil en 1969. Proche du Canadien Jean-Paul Riopelle, mais aussi du Californien de Paris Sam Francis, de Shirley Jaffe et d'un groupe d'artistes qui se réunissent autour de l'écrivain Georges Duthuit, *elle poursuit son œuvre en* refusant énergiquement de se laisser étiqueter par l'histoire de l'art qui la situait tantôt vers un impressionnisme, tantôt vers un expressionnisme abstrait.

Impressionniste abstrait, puisque habitant un village proche de Giverny, où Monet a peint ses *Nymphéas*, justement redécouverts grâce à *une peinture du type de celle de Joan* Mitchell; expressionniste à cause de ses fréquentations new-yorkaises qu'elle se contente de décrire comme un groupe d'amis se réunissant au Cedar Bar. Si l'on en croit les titres donnés à ses tableaux, *Territory, Field, la Crue, la Grande Vallée* et plus récemment *River, Lille* (lié à un voyage effectué à Lille pour visiter une exposition des tableaux de Matisse du Musée de l'Hermitage à Leningrad), il faut bien parler de paysagisme. D'autres thèmes, comme *Chord* (Accord), peuvent en préciser la mesure, le degré d'abstraction et d'expression.

Pudique, discrète, mais capable de colères fameuses, Joan Mitchell intimidait, et ses œuvres, qui s'insèrent dans la tradition des plus grands, pourraient écraser les spectateurs. Elles les attirent au contraire, et l'œil ne peut s'empêcher d'aller y butiner la couleur, d'y redécouvrir les plaisirs sensuels de la pâte et la satisfaction des grandes compositions maîtrisées...

Celui qui sut le mieux parler de Joan Mitchell était le moins bavard de ses admirateurs, son ami et marchand Jean Fournier, qui accrochait ses toiles sans le moindre carton explicatif : seule comptait la peinture.

HARRY BELLET

Le philosophe Louis Marin

Une œuvre « traversière »

Le philosophe et historien Louis Marin est mort jeudi 29 octobre à Paris. Il était âgé de soixante et un an (*le Monde* du 31 octobre).

Louis Marin aimait citer cette phrase de Pascal : *«Les villes par où l'on passe, on ne se soucie pas d'y être estimé. Mais quand on doit y demeurer un peu de temps, on s'en soucie. Combien de temps faut-il...»*. Cette phrase figure dans la préface qui ouvre, en manière de frontispice, le dernier livre qu'il aura publié de son vivant sous le beau titre de *Lectures traversières*. Elle résume assez bien la façon de modestie qui était la sienne, aussi bien que la mesure, la juste mesure avec laquelle il usait de l'attention que lui accordaient ses contemporains. *«Pas de souci de reconnaissance, point d'inquiétude de légitimation.»* Au moins à court terme. Seul comptait à ses yeux l'estime que lui portaient ses pairs, dont beaucoup se trouvaient être ses amis. Mais c'est qu'il avait de saines lectures : Pascal, d'abord, et les gens de Port-Royal. L'Evangile, mais La Fontaine aussi bien (celui des *Fables*), et Perrault (celui des *Contes*) et Stendhal (celui de *La vie d'Henri Brulard*) sans oublier le Kant de la première et de la troisième *Critique*, et l'Alexandre Dumas des *Trois Mousquetaires*.

Il faudra du temps – combien de temps? – à tous ceux qui l'ont connu et ont eu la chance de travailler avec lui, pour mesurer ce qu'ils lui doivent : la pensée fonctionne ainsi qu'elle ne saurait payer aussitôt ses dettes. Comme il faudra du temps – combien de temps? – pour que produise tous ses effets l'œuvre considérable et en vérité, encore mal connue, qui est et sera la sienne (qui le sera : car il reste beaucoup à publier, à commencer par le grand livre sur Philippe de Champaigne auquel il a heureusement mis la dernière main). Une œuvre polymorphe, d'une grande diversité, dans laquelle l'élégance et le brio le disputent à la réflexion, et le talent de conteur à l'érudition, pour ne rien dire de l'immense *honnêteté*, au sens classique du terme, qui aura été son fait. Une œuvre *«traversière»* plutôt que diagonale, *comme l'étaient ses lectures, et* comme l'est la rue proche de son domicile, dont il a su si bien écrire, qu'il a si bien décrite. Une œuvre des confins qui n'aura cessé de travailler sur les frontières, la marge, le bord, la lisière, entre les multiples domaines où il aura su s'aventurer, au grand dam parfois de ceux qui s'en veulent les propriétaires. Une œuvre de traverse, comme il aimait à dire, avec tous les effets qui s'ensuivent de raccourcis, mais aussi de courts-circuits.

Un des grands «dix-septiémiste»

Pascal aura été la grande affaire de sa vie. Et si je regrette une chose, c'est de n'avoir pas su le persuader d'user du répit qui nous est accordé (*«combien de temps...»* me demandait-il encore il y a peu) pour écrire, sur l'auteur des *Pensées*, le petit livre qu'il projetait et dont il nous reviendra de réunir les fragments. Pascal et la Logique de Port-Royal, point de départ de ses études sur le système et sur les systèmes de la représentation, qui devaient faire l'objet de son enseignement à l'Ecole des Hautes études en sciences sociales. La représentation, qu'il aura abordée en premier lieu sous l'angle du discours (*La Logique du discours. Les Pensées de Pascal et la Logique de Port-Royal*, 1975), formé qu'il était à l'école de Benveniste, aux subtilités de la linguistique, de l'énonciation, pour étendre bientôt son enquête à d'autres domaines, à commencer par la peinture, dans lesquels l'approche, qui était celle de la sémiologie classique, entendue comme la science des signes, n'allait pas nécessairement de soi (*Etudes sémiologiques. Ecritures. Peintures*, 1971).

Le choix du dix-septième siècle comme terrain d'études privilégié (Louis Marin aura été l'un des grands «dix-septiémistes» de notre temps) s'explique facilement, tant il est vrai que le siècle classique aura été celui par excellence de la *représentation. Mais celui aussi* bien, qui, de la représentation, aura su proposer, comme l'a bien vu Michel Foucault, les images les plus pertinentes en même temps que des outils théoriques qu'on peut s'employer à remettre au travail dans d'autres champs, voir appliquer à d'autres objets. Avec pour seule règle, à laquelle se résume toute l'éthique intellectuelle qui fut la sienne, que la description, que le discours, que l'écriture s'égale, ou, à tout le moins, ne soit pas trop inférieure à l'objet, texte ou tableau qu'elle prend en charge. Un dix-septième siècle lui-même fortement contrasté, dans lequel la vanité de la peinture que dénonçait Pascal atteignait à son comble dans le portrait indéfiniment redoublé du monarque (*Le portrait du roi, 1985*) tandis qu'un artiste éminemment «français» comme l'était Poussin, auquel Louis Marin a consacré quelques-unes de ses plus belles pages (*Détruire la peinture*, 1977, pour ne rien dire du recueil d'articles qu'il préparait) travaillait à Rome, dans la distance qui s'imposait.

C'est encore Pascal qui disait que le point que la perspective assigne dans la peinture *«ni trop près ni trop loin»*, il faut l'inventer dans tout ce qui touche à l'homme, à sa condition, à son destin, et jusque dans la théologie. C'est cette tresse, faite de temps et d'espace (*Utopiques. Jeux d'espaces*, 1973), d'histoire et de pensée, qui nous aura d'abord rassemblés autour d'un projet commun : mettre la *philosophie à l'écoute (comme parlait Claudel)* de l'art, faire qu'elle s'instruise à son école.

Dans son rapport à la maladie, comme dans celui qu'il entretenait *avec les œuvres de l'art, il m'a* montré ce qu'il pouvait en être aujourd'hui, en dépit de tout, des pouvoirs de la philosophie.

HUBERT DAMISCH

ÉDITION

L'art est aussi un métier

Une publication consacrée aux professionnels

Jean-Michel Djian, dans toutes les expériences qu'il a menées, a connu un succès mérité. Après avoir travaillé au cabinet du ministre de la culture, Jack Lang, après avoir créé Eurocréation puis Afrique Création, associations au service des jeunes créateurs du nord et du sud de la Méditerranée, après avoir inventé Artès, le premier – et le seul – cabinet de recrutement spécialisé dans les professions artistiques, il est désormais directeur de *Profession culture*, mensuel de 32 pages vendu uniquement par abonnement et dont le premier numéro, daté de novembre, vient de sortir.

A ce jour, 432 souscripteurs – Jean-Michel Djian estime qu'ils seront plus de 1 200 le 31 décembre prochain – viennent de prendre en main cet objet de presse singulier, imprimé en bichromie sur épais papier finlandais, à la maquette touffue, aux informations multiples. Un sujet de couverture, baptisé «Arcanes», fait le portrait d'un homme de l'art, ce mois-ci M. Jacques Rigaud.

Réunissant de solides analyses concernant la vie et l'organisation de toutes les structures, grandes et petites, des arts et des spectacles, ce nouveau mensuel s'affirme comme un outil indispensable pour les professionnels. Et permet d'explorer avec beaucoup de précision un milieu éclaté, désormais transnational et très souvent secret.

O. S.

▶ ***Profession culture*** **est édité par Artès Presse, 89, rue de Turbigo, 75003 Paris. Tél. : 42-72-67-77.**

EN BREF

□ **Films ethnologiques à Beaubourg.** – Sous le titre «Premier contact, premier regard», le Centre Georges-Pompidou accueille les cents premiers films d'ethnographie tournés en Afrique, en Océanie et en Amérique, habituellement présentés par la Maison de l'image, à Marseille. Les Sioux filmés par W. K. L. Dickson et Thomas A. Edison, *Nègres Ashantis* des frères Lumière, sont autant d'images des rencontres et premiers regards entre le monde occidental et les sociétés dites primitives.

▶ **Jusqu'au 7 novembre au Studio 5 du Centre Pompidou. Séances à 17 heures et 20 heures. Tél. : 44-78-12-33.**

□ **Les chiffres de Tokyo.** Les chiffres relatifs au coût du réaménagement du Palais de Tokyo, contenus dans l'interview de Jack Lang (*le Monde* du 30 octobre), doivent être complétés, pour une meilleure compréhension du budget global de l'opération. Le coût total est financé par les mesures nouvelles demandées dans le projet de loi de finances pour 1993 (80 millions de francs) et par les autorisations de programme déjà affectées à cette opération. Seul un crédit de 24 millions de francs devra être dégagé en 1994 pour le financement des équipements (Bibliothèque de l'image, Filmothèque et aménagements muséographiques.

□ **Courts métrages au Nord-Ouest.** – Dans la lignée des cafés-concerts des années 30, le Passage du Nord-Ouest ouvre une première série de séances, intitulées «Une heure, c'est trop court», une sélection de courts-métrages produits par Pierre Braunberger. A voir : *l'Amour existe*, de Maurice Pialat, *Paris un jour d'hiver*, de Guy Gilles, *Charlotte et son jules*, de Jean-Luc Godard.

▶ **Le Passage du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, Paris-9e. Tél : 47-70-81-47.**

□ **Palmarès du Festival «Stars de demain» à Genève.** – A l'issue de la cinquième édition du Festival de Genève qui a eu lieu du 20 au 26 octobre, les récompenses destinées à primer les «meilleurs espoirs du cinéma européens» ont été décernées à l'actrice roumaine Maia Morgenstern pour *le Chêne*, de Lucien Pintilie, et à Jaye Davidson pour son rôle dans *Crying Game*, de Neil Jordan. Le jury présidé cette année par le cinéaste Claude Chabrol a également remis un prix spécial au Russe Evguéni Mironov pour *Loubiov (l'Amour)*, de Valéri Todorovski.

THÉATRE

L'éternelle énigme de Brecht

Un colloque international à la Maison de la culture de Bourges

BOURGES

de notre correspondant

Brecht! Un nom qui n'en finit pas de tordre le cou aux certitudes parfois hâtives de la postérité. Un juron au capitalisme? *«Je ne suis surtout pas un chic type»*, avait-il lancé aux gens d'Hollywood. *«Il a toujours irrité, dérangé, et reste rétif à toute classification»*, murmure John Willett, spécialiste brechtien qui vient d'animer – les 22, 23 et 24 octobre à la *Maison* de la culture de Bourges – le colloque consacré au dramaturge allemand. D'une idée toute simple, le 25e anniversaire du jumelage entre Bourges et la ville natale de Brecht, Augsbourg, on est arrivé à la sempiternelle question : *«Que faire de Brecht?»*. Les gens de théâtre français *«se posent la question tous les dix ans au moins»*, constate le metteur en scène Pierre-Etienne Heymann, qui, pour l'occasion, a créé *le Débit de pain*.

Les intervenants de vingt-quatre pays ayant répondu au rendez-vous ont signé tour à tour des variations sur un même thème, résumées par le pianiste néo-zélandais Michael Morley : *«Au croisement du politique, de l'esthétique et de l'éthique, il ne faut pas avoir peur de faire ressortir ce qui est évidemment conflictuel dans le théâtre de Brecht.»* Une bonne volonté louable qui ne résout pourtant aucun problème. Quelques-uns sont tentés de «jeter le théâtre de Brecht avec l'eau du bain marxiste». Avocat enthousiaste, Pierre-Etienne Heymann s'élève contre *«tous les effets réducteurs»*. Face à Brecht, dit-il, trois attitudes sont possibles : *«Ou bien l'on considère que c'était un stalinien. Le communisme est mort, alors on embaume Brecht et on lui trouve une petite boîte au rayon des classiques. Ou bien on le coupe en deux : d'un côté l'idéologue, de l'autre le poète. Mais alors on l'émascule en tranchant le lien vital entre son théâtre et sa philosophie, en le transformant en un banal humaniste attrape-tout. Enfin, on considère qu'il est toujours vivant et on essaie de le lire avec nos yeux d'aujourd'hui.»*

Controversé en Europe, en disgrâce chez lui, où ses héritiers abusent de leurs prérogatives, le dramaturge allemand ne peut guère compter sur les Scandinaves, auxquels il fournit naguère, à l'occasion de ses passages, un fonds de commerce théâtral devenu encombrant. C'est de l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine – où il est joué parfois, non sans risque – qu'il trouve encore des défenseurs.

«Le dramaturge de situation»

Parce que ses thèmes sont proches de ceux de la culture orale africaine, parce qu'il demeure *«le dramaturge de situation»*, selon la formule de Ralf Lamgbacka, critique finlandais, il est encore un modèle. *«Il faut le regarder comme il a regardé les autres, en sachant que si l'on évacue son marxisme on le tue.»*

Bernard Dort et Stéphane Braunschweig se trouvaient en accord sur une position médiane : *«Brecht n'est pas particulièrement actuel, mais il faut le relire d'un œil neuf. Sa traversée du désert correspond tout simplement à la traversée du désert de la problématique en France. Nous sommes dans une époque où l'on ne veut pas se poser de questions.»* Sans doute alors, comme le pense Paul Binnerts (Pays-Bas), *«le travail de Brecht a été conçu comme un processus en développement fonctionnant à la manière d'un volcan qui se rallume de temps à autre»*. Et si, comme le rappela Stuard Hood (Grande-Bretagne), citant Marx, *«l'humanité a toujours un rêve sur le feu»*, peut-être bien que la véritable fonction de Brecht, qui a vu tant d'utopies mourir, est, à la fin des fins, celle de boutefeu...

PATRICK MARTINAT

De leurs propres ailes

SPECTACLES A VENDRE
ou Paris-Villette

Le Jeune Théâtre national est une très bonne maison. Elle accueille les élèves qui sortent du Conservatoire d'art dramatique de Paris et de l'école du Théâtre national de Strasbourg. Leur séjour est de trois ans pour les Parisiens, quatre ans pour les Strasbourgeois. Ils touchent un salaire, mensuel, à quoi s'ajoute une prime supplémentaire (un «feu», en termes de théâtre) chaque soir de représentation.

Quand un directeur décide d'engager un de ces jeunes acteurs, c'est le JTN qui paie. Il n'a pas le droit d'en engager plus de cinq, et le contrat ne doit pas dépasser une durée de *trois mois. Aujourd'hui, avec* l'aide de l'ANPE, le JTN produit une suite de quatre pièces, *Spectacles à vendre*, entièrement conçue, réalisée, et jouée, par les acteurs. Ils sont douze dans le premier de ces spectacles, *la Désillusion*. Dans l'ensemble, ils sont excellents, et, comme l'on dit, ils « savent tout faire » : comique, dramatique, gymnastique, clowneries, et aussi les tons sérieux. Le spectacle, conçu par Frédéric Constant et Michel Fau, enchaîne des sketches qui traitent en farces et gags quelques déconvenues des comédiens, dans les premiers temps de leur «vie active».

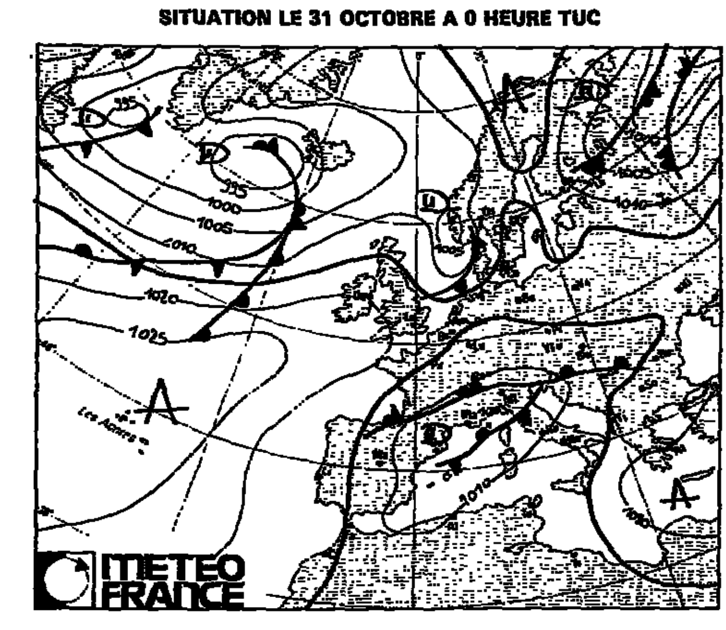
Il faut citer tout le monde ou personne. Donc, citons : Stéphane Auvray-Nauroy, Géraldine Bourgue, Renaud Danner, Michel Fau, Bruno Fleury, Isabelle Hurtin, Bernard Levy, Anne Loiret, Catherine Pietri, Benoît Vergne, Catherine Vinatier, Christine Vouilloz.

M. C.

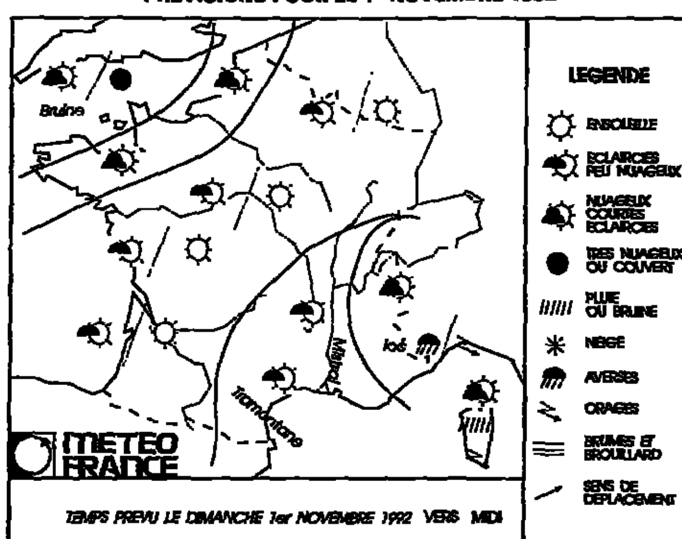
▶ **Grande salle, *la Désillusion*, le 27 octobre à 21 h 15. Du 29 octobre au 7 novembre à 21 heures, *le Dessous du conte*. Petite salle, à 21 heures jusqu'au 7 novembre *les Lettres portugaises*. Salle des fêtes jusqu'au 7 novembre à 19 h 30, *Vive la mariée*.**

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 31 OCTOBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 1er NOVEMBRE 1992



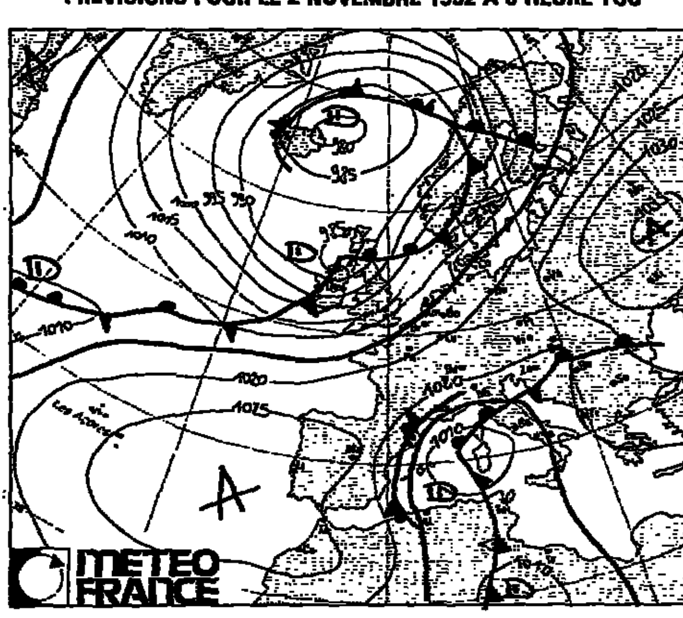
Dimanche : beaucoup de soleil au nord, encore des nuages au sud. – Sur les régions Midi-Pyrénées, Alpes, Corse, et Côte d'Azur, le ciel restera très nuageux toute la journée. Il y aura encore quelques précipitations orageuses sur le sud-est du pays. Sur Languedoc-Roussillon, la matinée sera bien nuageuse, puis les éclaircies gagneront du terrain dans l'après-midi.

Au nord du pays, les premiers nuages nous annoncent déjà la nouvelle perturbation, et gagnent dès le début de la matinée la pointe de la Bretagne, en s'épaississant. En soirée, cette bande nuageuse atteint un grand quart nord-ouest, de la Vendée aux Ardennes, en passant par l'Ile-de-France. Il pleuvra le long des côtes de la Manche en fin d'après-midi. A l'avant, partout ailleurs, conditions anticycloniques, avec des brumes et brouillards au lever du jour, se dissipant rapidement. Puis, beau temps, peu ou pas nuageux.

Le vent soufflera d'ouest le long des côtes de la Manche, à 40 km/h. Mistral et tramontane se lèvent, jusqu'à 40 et 50 km/h respectivement.

Les températures frisent les 0 à –2 degrés au nord et au centre, il y aura des gelées. Au sud, elles oscillent entre 4 et 6 degrés, localement 10 degrés en Méditerranée, 13 degrés en Corse. Les températures maximales seront douces sur la moitié ouest, avoisinant 10 à 12 degrés. A l'est, elles seront comprises entre 7 et 9 degrés, localement 5 degrés ; plus au sud, elles monteront jusqu'à 10 degrés, et même 18 degrés sur le littoral méditerranéen.

PRÉVISIONS POUR LE 2 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 30-10-1992 à 18 heures TUC et le 31-10-1992 à 6 heures TUC — le 31-10-92

FRANCE			
AJACCIO	20	17	C
BIARRITZ	11	8	D
BORDEAUX	12	7	C
BOURGES	12	3	D
BREST	12	4	D
CAEN	11	4	D
CHERBOURG	12	–1	D
CLERMONT-FER.	9	5	C
DIJON	10	1	C
GRENOBLE	11	7	P
LILLE	11	–1	B
LIMOGES	11	3	C
LYON	8	6	C
MARSEILLE	16	10	C
NANCY	5	2	C
NANTES	12	2	D
NICE	17	13	C
PARIS-MONTS.	12	3	D
PAU	11	7	C
PERPIGNAN	16	11	P
POINTE-A-PITRE	32	24	N
RENNES	13	2	D
ST-ETIENNE	7	5	P
STRASBOURG	8	2	C
TOULOUSE	13	8	C
TOURS	13	1	D
ÉTRANGER			
ALGER	26	14	N
AMSTERDAM	10	2	B
ATHÈNES	28	19	D
BANGKOK	26	22	C
BARCELONE	22	11	P
BELGRADE	16	7	B
BERLIN	7	–2	B
BRUXELLES	10	–1	B
LE CAIRE	29	18	D
COPENHAGUE	3	–2	N
DAKAR	28	21	D
DELHI	31	21	D
GENEVE	8	2	D
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	23	19	D
JÉRUSALEM	26	16	D
LISBONNE	17	9	D
LONDRES	11	–1	B
LOS ANGELES	19	17	N
LUXEMBOURG	6	1	D
MADRID	15	5	A
MARRAKECH	24	14	P
MEXICO	24	12	N
MILAN	13	9	C
MONTRÉAL	3	–4	D
MOSCOU	3	–1	C
NAIROBI	24	15	N
NEW-YORK	13	8	P
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	23	16	D
PÉKIN	15	5	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	22	19	N
SEVILLE	22	8	D
SINGAPOUR	29	20	N
STOCKHOLM	–2	–10	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	21	12	D
TUNIS	27	14	N
VARSOVIE	8	–3	B
VENISE	14	10	C
VIENNE	9	6	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 31 octobre

TF 1

20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.45 Variétés : La Première Fois.
22.35 Magazine : Ushuaïa. L'une des plus belles grottes de France : l'aven d'Orgnac ; Le spéléonaute, de Gérald Favre ; Crocodile George, de Frédéric Hadengue ; L'or du fleuve, d'Alain Tixier ; Au rythme des pirogues, de Gil Kebaili.
23.40 Magazine : Formule sport.

FRANCE 2

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.40 Magazine : Double jeu.
23.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Film d'animation : Les Fables géométriques.
20.15 Divertissement : Yacapa.
20.45 Série : Puissance 4.
22.20 Soir 3 et Météo.
22.40 Magazine : Strip-tease.
23.35 Magazine : Salut Manu.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Un drôle de méli-mélo.
22.00 Documentaire : Guerriers nus d'Ethiopie.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Embrasse-moi, vampire. ■ Film américain de Robert Bierman (1989).
0.25 Cinéma : Les Amants du Pont-Neuf. ■■ Film français de Leos Carax (1991).

ARTE

19.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités japonaises et françaises de la semaine du 31 octobre 1942 (v. o.)
20.00 Magazine : Fernsehen TV.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Route One /USA. De Robert Kramer (1re partie).
22.45 Cinéma d'animation : Conversations by a Californian Swimming Pool.
22.50 Magazine : Macadam. Spectacle du Théâtre Zingaro.
0.20 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.00 Série : Papa Schultz.
20.35 Divertissement : Surprise-Partie.
20.40 Téléfilm : Les Feux de l'été.

Dimanche 1er novembre

TF 1

20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.40 Cinéma : Golden Child, l'enfant sacré du Tibet. ■ Film américain de Michael Ritchie (1986).
22.25 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : L'enfer est pour les héros. ■ Film américain de Don Siegel (1962).
0.10 Journal et Météo.

FRANCE 2

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : C'est arrivé entre midi et trois heures. ■ Film américain de Frank D. Gilroy (1976).
22.30 Magazine : Bouillon de culture. Présenté par Bernard Pivot.
23.55 Journal et Météo.

FRANCE 3

19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin : Jacques Barrot, président du groupe UDC à l'Assemblée nationale De 19.05 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Téléchat. De Roland Topor.
20.15 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacle : Festival international des jeunes étoiles du cirque à Vérone. Présenté par Sergio.
22.05 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Jean-Marc Barr, comédien.
22.30 Soir 3 et Météo.
22.55 Dessins animés. Cock-A-Doodle Dog (1951) et Wild and Woolly (1945), de Tex Avery (v.o.).
23.10 Cinéma : La Charge victorieuse. ■■ Film américain de John Huston (1952) (v.o.).

CANAL PLUS

19.35 Flash d'informations.
19.45 Ça cartoon.
20.25 Magazine : Dis Jérôme ? Présenté par Jérôme Bonaldi.
20.30 Le Journal du cinéma. Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 Cinéma : Urga. ■■■ Film franco-soviétique de Nikita Mikhalkov (1991).
22.25 Flash d'informations.
22.35 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Boxe.
1.05 Cinéma : Malarek. □ Film canadien de Roger Cardinal (1988).

ARTE

20.00 8 1/2 Journal.
20.10 Soirée thématique. Regards sur les Etats-Unis. Soirée proposée par Jacques Ségui, réalisée par Philippe Nahoun.
20.15 Documentaire : Le Chien de Columbus. De Jacques Ségui et Philippe Nahoun.
21.45 Documentaire : Route One/USA. De Robert Kramer (2e partie). Suite et fin du périple de Robert Kramer aux Etats-Unis.
23.55 Documentaire : New-York, fais-moi peur ! D'Anna Maria Tato.

M 6

19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Sport 6.
20.45 Téléfilm : Grace Kelly. D'Anthony Page
22.35 Magazine : Culture pub. D'Anne Magnien et Christian Blaches. La saga des marques : Heineken ; La torture test ; Planète bus ; Des coups ; Des mots ; Cadeau bonus.
23.10 Cinéma : Monique et Julie. □ Film français d'Alain Payet (1979).

CARNET DU Monde

Naissances

– M. et Mme Dominique GRASSET ont la joie de faire part de la naissance de

Nicolas,

le 17 septembre 1992, chez M. Olivier DEDIEU et Mme, née Constance Grasset.

Rue des Albatros,
Montpellier.

Décès

– Le Centre d'études afro-américaines de la Sorbonne-Nouvelle (université Paris-III),
Sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 27 octobre 1992, de

Melvin DIXON,
écrivain et critique.

– Les associés d'Arthur Andersen se joignent à l'ensemble du personnel pour faire part de leur tristesse à la suite du décès de

Charles-Henri FOURNIER,

survenu le 26 octobre 1992.

– Mme Jeanne Goustard,
Et sa famille,
font part du rappel à Dieu de

M. Michel GOUSTARD,
directeur honoraire de recherche au CNRS,

survenu le 27 octobre 1992.

Le service religieux sera célébré le lundi 2 novembre, à 11 heures, en l'église de Saint-Chéron (Essonne).

– M. Claude Bidaud et Mme, née Geneviève Gras,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Noëla GRAS,
née Barras,

survenu à Manosque, le 30 octobre 1992.

– Mme Michel Guieu,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Michel GUIEU,

survenu le 29 octobre 1992, à Milan (Italie).

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 2 novembre, à 15 heures, en l'église de Villeneuve-la-Salle (Hautes-Alpes).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mlles Nathalie, Séverine et Marine Guiot,
ses filles,
M. (†) et Mme Jean Guiot-Despature,
ses parents,
Mlle Jacqueline Guiot,
M. et Mme Jean-Francis Guiot-Flipo,
Jean-Sébastien, Marie-Amélie et Jean-Christophe,
M. et Mme Eric Guiot de Malherbe,
ses frères, sœur, belles-sœurs, neveux et nièce,
Mme Marie-Claude Leclercq,
Mme Isabelle Thissen,
Mlle Katia Barillot,
Toute la famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du départ accidentel de

M. Alain GUIOT,

survenu à Paris, le 29 octobre 1992, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 2 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Pérenchies (Nord).

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue du Docteur-Germain-Sée,
75016 Paris.
249, avenue de l'Hippodrome,
59130 Lambersart.

– Le conseil d'administration
Et l'ensemble du personnel,
ont la douleur de faire part du départ accidentel de

M. Alain GUIOT,
président des sociétés Compagnie financière Passy Kennedy, Videosystem et Medialab,

survenu à Paris, le 29 octobre 1992, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 2 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, Paris-8e.

Videosystem,
107, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.
Medialab,
104, avenue du Président-Kennedy,
75016 Paris.
Compagnie financière Passy Kennedy,
79, rue La Boétie,
75008 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Les volontaires du mouvement international ATD Quart Monde partagent la douleur de la maman et de la famille de

(†) Mary RABAGLIATI,
de nationalité britannique,

qui vient de nous quitter, le mercredi 28 octobre 1992, à Méry-sur-Oise, dans sa cinquante et unième année.

Mary, à l'âge de vingt ans, a rejoint le Père Joseph Wresinski et les familles en grande pauvreté au camp des sans-logis de Noisy-le-Grand. De son engagement avec les familles, elle nous confiait :

« Dire : « Je les aime ou elles m'aiment », ça ne va pas bien profond. Elles m'ont appris que nous sommes semblables, c'est ça la grande vérité d'amour... A une certaine profondeur, on découvre que nous sommes tous des humains, tous des enfants de Dieu si vous préférez, mais pour moi c'est la même chose. »

Les funérailles auront lieu en présence de sa famille et de ses amis, le mardi 3 novembre, à 11 h 30, à Saint Michael Church, 5, rue d'Aguesseau, Paris-8e.

Vous qui l'aimez, vous pouvez offrir prières, fleurs ou dons.

ATD Quart Monde volontariat,
hameau de Vaux,
95540 Méry-sur-Oise (France).
BP 7726
95046 Cergy-Pontoise Cedex.

Anniversaires de mariage

– **Fabienne et Jean-Jacques.**

C'est tous ici, chez vous, ce soir, que nous fêtons vos

dix ans de vie commune.

Tous nos vœux vous accompagnent.
Que votre bonheur se prolonge.
Nous vous embrassons.

Vos amis.

Destiné aux lycéens et aux étudiants

Un concours d'éloquence sur le Japon

Les principales industries japonaises, représentées par l'International Business Communication Council (IBCC), organisent, pour la deuxième année, un concours d'expression sur le Japon. Cette manifestation est patronnée par les ministères français des affaires étrangères, de l'éducation nationale et de la culture, l'ambassade du Japon, la Conférence des grandes écoles, l'INALCO, le Centre japonais du commerce extérieur (JETRO), des compagnies aériennes et des médias, dont *le Monde*.

Les candidats doivent soumettre, avant le 1er décembre, un discours écrit ou enregistré d'une durée ne dépassant pas cinq minutes, en français pour les étudiants des grandes écoles et en japonais pour les étudiants de langue nippone. L'épreuve proposée aux lycéens étudiant le japonais consiste en un essai en français conclu d'une phrase en japonais. Les trois vainqueurs de chaque catégorie gagneront un voyage au Japon. D'autres prix seront attribués aux quarante finalistes.

Le japonais est étudié en France dans vingt-quatre lycées et collèges par 2 300 élèves (six fois plus qu'en 1985) ainsi que par 3 000 étudiants. Cette année, un DESS d'éveil stratégique et de culture japonaise a été créé à l'université Rennes I.

► **Les participants devront envoyer leurs discours à IRM Europe, 174, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 45-62-92-35.**

BILLET

GATT : sang-froid et propagande

A Chicago dimanche, à quarante-huit heures de l'élection présidentielle américaine, M. Edward Madigan, le secrétaire à l'agriculture des Etats-Unis, et M. Ray Mac Sharry, le commissaire européen compétent, vont se retrouver pour une ultime tentative pour sortir l'Uruguay Round de l'impasse. On fait difficilement plus théâtral, et la mise en condition, orchestrée par Washington, relayée par la présidence anglaise de la Communauté avec des appuis certains au sein de la Commission, est impressionnante. Son objet est, à l'évidence, de faire céder finalement les Européens devant les exigences américaines sur le dossier des échanges agricoles. Car rien n'indique que la négociation par fax et téléphone des derniers jours ait permis de rapprocher les points de vue. Il faut craindre que l'accord, s'il se fait à Chicago, implique des concessions dures à supporter pour les paysans européens et allant bien au-delà des contraintes de la réforme de la politique agricole commune (PAC). Or, rester dans les limites de la réforme était la ligne de conduite plus ou moins explicitement fixée par les Douze. Sera-t-elle tenue ?

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'industrie et du commerce extérieur, a déjà fait savoir que la France n'avaliserait pas un arrangement déséquilibré. Compte tenu des circonstances, garder son sang-froid et refuser la tentative de culpabilisation engagée contre la France semble opportun. Le libéralisme dans les échanges est certainement préférable au protectionnisme. Et une conclusion heureuse de l'Uruguay Round aurait un effet psychologique appréciable. Prétendre cependant, comme s'aventurent à le faire des experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et du GATT, qu'un accord permettrait d'accroître de 200 ou 500 milliards de dollars les échanges internationaux et favoriserait grandement une reprise mondiale ne repose sur aucune base sérieuse.

Les fluctuations aberrantes du dollar ont beaucoup plus d'effet sur le commerce que les réductions homéopathiques des droits de douane négociées à Genève. Les engagements susceptibles d'être pris sur les échanges de services demeurent aléatoires. Bref, l'Uruguay Round ne représente certainement pas le sésame pour la prospérité que la propagande anglo-saxonne s'efforce de nous vendre.

Mais l'attitude en permanence défensive de la France exaspère nos partenaires et risque de se retourner contre nos intérêts : sous forme de rétorsions commerciales, mais aussi d'un regain de tensions à l'intérieur de la Communauté. Plusieurs membres du gouvernement ont affirmé ces dernières semaines souhaiter que l'Uruguay Round soit achevé avant la fin de l'année. Il est temps de gagner la mobilité nécessaire pour y parvenir.

PHILIPPE LEMAITRE

Avec 29 400 demandeurs d'emploi de plus en un mois

Le chômage a augmenté de 1 % en septembre

En septembre, le chômage a augmenté de 1 % en données corrigées, selon les statistiques publiées le 29 octobre par le ministère du travail. Cette hausse intervient après deux mois de baisse et ramène le nombre de demandeurs d'emploi au niveau de mai ou de juillet, soit 2 910 500.

Avec 29 400 chômeurs de plus en données corrigées, l'augmentation de 1 % intervenue au mois de septembre, et de 4,9 % en un an, est un mauvais signe que confirment les autres indicateurs, rendus publics par le ministère du travail. De 2 910 500, en données corrigées, le nombre de demandeurs d'emploi devient *2 968 700* en données brutes, et, avec une hausse de 72 799 (+ 2,5 % en un mois, + 4,8 % en un an), dépasse ainsi le record historique de janvier 1992. Même l'évaluation selon les critères du BIT (Bureau international du travail), qui estime le nombre de chômeurs à 2 557 000, enregistre une dégradation de + 5,7 % en un an. En *conséquence, le taux de chômage* par rapport à la population active, de 10,3 %, progresse de 0,5 point, toujours en un an.

Deux phénomènes conjoncturels ont amplifié la détérioration, plus structurelle, du marché du travail. D'une part, les inscriptions de jeunes à la recherche d'un premier emploi, soit 98 500, en hausse de 4,8 % sur l'an dernier, se sont *davantage concentrées sur ce mois* de rentrée. D'autre part, l'ANPE a enregistré l'arrivée massive (+ 9,5 % par rapport à septembre 1991) de 201 000 personnes à l'issue de contrats de travail à durée déterminée.

*Au cours du mois, et en compa*raison de l'an passé, le volume des entrées nouvelles au chômage *s'est* gonflé de 3,5 % en données corrigées et de 5,8 % en données brutes. Avec 44 700 personnes, le flux des licenciements économiques ne cesse de grossir, puisqu'il est de 11 % supérieur à celui de l'an dernier. Ce qui signifie que le mouvement de pertes d'emploi ne se ralentit pas.

Baisse du chômage de longue durée

Parallèlement, le volume des sorties de l'ANPE, déjà moins élevé que celui des arrivées (435 000 contre 502 000, en données corrigées), est stable en données corrigées sur un an. Ce qui, là *encore, tend à démontrer que* les entreprises hésitent à embaucher : les offres déposées à l'ANPE en cours de mois (52 000) sont en retrait de 15,3 % sur l'an dernier. D'ailleurs, les reprises d'un emploi, qui représentent à peine la moitié de ces départs des listes du chômage, ont diminué de 2,6 % en un an.

Malgré l'intense mobilisation dont elle fait l'objet, la politique de l'emploi ne modifie pas fonda*mentalement ces données. Certes,* le nombre des entrées en stage augmente de 24,4 %, notamment du fait de l'opération en faveur des chômeurs de longue durée qui a, de plus, entraîné les deux tiers des 17 000 radiations (+ 369 % en un an). Mais tous les autres programmes, à l'exception des exonérations de charges pour l'embauche d'un premier salarié, du *contrat de retour à l'emploi ou des* emplois familiaux (122 000, dont la moitié seraient « blanchis »), semblent parvenus à saturation, n'évoluent guère par rapport à l'an passé ou ne tiennent pas leurs promesses. C'est le cas du dispositif PAQUE pour les jeunes en difficulté qui totalise 8 000 bénéficiaires pour 70 000 places ou des contrats emploi-solidarité *(290 000 en septembre). Depuis* que ces derniers privilégient les chômeurs adultes de longue durée, les gains, en nombre (+ 40 000 sur un an), se seraient réalisés au détriment du public traditionnel des jeunes, à cause d'un effet de substitution. En outre, de 30 000 à 50 000 postes de CES resteraient vacants, en dépit de l'ardente sollicitation exercée sur les établisse*ments publics, les associations ou* les collectivités locales.

Un seul résultat est rassurant, *s'il n'atteint pas les objectifs de* M. Pierre Bérégovoy. Pour le quatrième mois consécutif, le chômage de longue durée diminue de 2,7 % en un mois mais augmente de 5,7 % en un an. Il y a 889 000 chômeurs de plus d'un an en données corrigées et la moyenne d'inscription, de 348 jours, a baissé de 14 jours depuis septembre *1991. Il semblerait* aussi que le licenciement des plus de 50 ans soit freiné. Mais, par contrecoup, le chômage des jeunes, et surtout des jeunes hommes (+3,6 % en un an) s'accroît.

ALAIN LEBAUBE

EN BREF

□ ***M. André Laur* quitte la présidence de la Mutualité sociale agricole.** – M. André Laur, président de la Mutualité sociale agricole (MSA), deuxième régime de Sécurité sociale, a annoncé, jeudi 29 octobre, son intention de quit*ter ses fonctions* le 25 novembre, lors du prochain conseil d'administration. Président de la MSA depuis dix-huit ans et administrateur depuis quarante-deux ans, M. Laur a jugé *« souhaitable de ne pas attendre la fin de son mandat », en 1995*, pour mettre un terme à sa mission. Cette décision, a-t-il précisé, a été prise pour des raisons de convenance personnelle.

□ **La FGA-CFDT réclame des accords de reconversion dans l'agro-alimentaire.** – Premier syndicat dans l'agriculture, la Fédération générale de l'agro-alimentaire (FGA-CFDT) organisait une manifestation vendredi 30 octobre à Paris. Son secrétaire général, M. Jean Alègre, a été reçu au ministère de l'agriculture. L'objectif était de demander la *signature* d'accords de reconversion et de formation pour un ensemble de professions qui devraient perdre 50 000 emplois dans les cinq ans à venir, dont 12 000 dans le secteur céréalier et 2 500 dans la filière du champignon. La FGA-CFDT souhaite aussi que l'on se se penche sur les lois *« garantissant les privilèges des coopératives agricoles »* et réclame *« l'officialisation des statuts des pluri-actifs et des saisonniers »*. Au ministère, on s'est engagé à ce que des accords tripartites (Etat, patronat, syndicats) soient conclus d'ici au mois de février.

□ **Une précision du *CILRIF*.** – A la suite de la publication d'une information sur la suspension du conseil d'administration du Centre interprofessionnel du logement de l'Ile-de-France (CILIF) (*le Monde* du 8 octobre), le Comité interprofessionnel du logement des régions de France (CILRIF) nous a adressé une *mise au point*. La *proximité* des sigles pouvant provoquer une confusion, le CILRIF nous demande d'indiquer qu'il ne faut pas le confondre avec le CILIF. Le CILRIF, situé 45, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris (Tél : (1) 48-01-82-10), est un organisme collecteur du 1 % logement portant le numéro d'agrément 83, publié au *Journal officiel* du 24 octobre 1982. Le CILIF, lui, est interdit de collecte depuis mai 1976.

□ **Crédit naval : l'activité continue grâce à un montage financier.** – Les dix-sept sociétés de développement régional (SDR) et les autres action*naires du Crédit naval – parmi* lesquels Pallas et Worms et Cie – sont parvenus à adopter, vendredi 30 octobre, un montage financier pour lui permettre de poursuivre son activité. La moitié des créances du Crédit naval, soit un montant *brut* de 1,3 milliard de francs, vont être tranférées à une nouvelle structure – une société anonyme, et non un établissement financier, dont la dénomination sera déterminée ultérieurement – permettant au Crédit naval une reprise de provisions de 330 millions de francs. Le financement du secteur maritime constituera à l'avenir la seule activité du Crédit naval, pour lequel les responsables *prévoient* un produit net bancaire de l'ordre de 30 millions de francs, contre 45 auparavant. – *(AFP.)*

□ **Le contrôle des changes ne sera pas totalement aboli en Espagne *avant* l'an prochain.** – La Banque d'Espagne ne lèvera pas avant la fin de l'année les restrictions pesant encore sur certaines opérations en devises, adoptées en septembre en pleine tempête monétaire, a affirmé, vendredi 30 octobre à Madrid, le directeur général de la banque centrale, M. Gonzalo Gil. Début octobre, la Banque d'Espagne avait levé une grande partie du contrôle des changes instauré à la mi-septembre pour freiner les pressions sur la peseta. Cependant, les banques privées espagnoles et étrangères doivent toujours déposer auprès de la Banque d'Espagne la totalité de l'augmentation de leurs avoirs en devises. – *(AFP.)*

□ **Les réserves de la Banque d'Italie ont chuté de 120 milliards de francs en septembre.** – Entre juillet et septembre, les réserves de change de la Banque d'Italie ont chuté de 52 800 milliards de lires (210 milliards de francs, au cours actuel de la monnaie italienne). C'est en septembre, au moment où la lire a été victime d'attaques spéculatives et contrainte de quitter le SME (système monétaire européen), que la chute des réserves a *été la plus forte, atteignant 30 000* milliards de lires (120 milliards de francs). Fin septembre, les réserves de changes s'établissaient à 20 801 milliards de lires.

□ **Un tribunal de Syracuse assigne *M. Parretti à domicile*.** – Un tribunal de Syracuse (Italie) a ordonné, vendredi 30 octobre, l'assignation à domicile du financier italien Giancarlo Parretti. La mesure n'est pas immédiatement exécutoire, en l'attente d'une décision de la Cour de cassation. M. Parretti *avait été de* fait incarcéré à Syracuse sous l'inculpation d'avoir fraudé le fisc italien par l'intermédiaire d'une douzaine de sociétés, à hauteur de 150 milliards de lires (600 millions de francs), puis remis en liberté provisoire. – *(AFP.)*

Le sauvetage du groupe Pellerin

Lourd sacrifice pour les actionnaires de Lucia

Les actionnaires de M. Christian Pellerin, le « père de la Défense », consentent un gros sacrifice financier pour sauver le groupe frappé par la crise aiguë de l'immobilier (*le Monde* du 31 octobre). Vendredi 30 octobre, après d'ultimes tergiversations pour aboutir à un texte béni des autorités boursières, le plan de recapitalisation et de réorganisation de Lucia a été dévoilé. *Le sauvetage de Lucia est* un nouvel exemple de la « solidarité de place » qui s'opère sur l'immobilier, les actionnaires et créanciers des groupes ne pouvant les laisser « tomber » compte tenu de l'ampleur de leurs engagements.

Ancienne société de négoce international en Indochine reconvertie dans l'immobilier, dont M. Pellerin a pris le contrôle en 1983, Lucia avait depuis cette date une activité qui dépassait largement celle d'une seule foncière. Elle subit donc une sévère cure d'amaigrissement : ne subsisteront plus dans son périmètre direct que les immeubles de la Défense *(80 000 mètres carrés* achevés et 51 600 en construction ou en cours de rénovation) et des participations financières limitées. Lui sera retirée, pour être réaffectée entre ses partenaires, la responsabilité opérationnelle et financière de certaines de ses opérations, de ses activités d'exploitation et de ses droits fonciers. Ces opérations, précise l'entreprise, permettront *« une restructuration vigoureuse »* des deux filiales de promotion du groupe, Sari et Seeri (dont Lucia est actionnaire à 35 %).

D'autre part, la société va recevoir de l'argent frais de ses actionnaires actuels (Axa pour 25 %, BNP pour 5 % et Olipar pour 62 %) ou de nouveaux venus (la Compagnie générale des eaux, Suez, Paribas et le Crédit lyonnais). L'opération se déroulera sous deux formes. D'une part, le capital va être augmenté de 800 millions de francs : Axa apportera 240 millions de francs, la Compagnie générale des eaux 150 millions, la BNP 150 millions, Olipar 120 millions de francs, Suez 120 millions et Paribas 20 millions. D'autre part, une émission d'obligations convertibles de 300 millions sera faite, souscrite pour 15 millions par AXA, 140 *millions par la Générale* des eaux, 55 millions par la BNP, 30 millions par Olipar, 30 millions par le Lyonnais et 30 millions par Paribas. Sous réserve d'un prix de souscription de 300 francs par action, le capital sera composé ainsi : Olipar (38,5 %), Axa (27 %), BNP (12 %), Générale des eaux (9,5 %), Suez (7,5 %), Paribas (1,2), le reste (4,3 %) étant sur le marché.

F. V.

Une délégation du CNPF à Buenos-Aires

M. Carlos Menem apporte aux industriels français la confirmation de sa détermination libérale

Reçue par les principaux dirigeants du pays, dont le président Carlos Menem et le ministre de l'économie, M. Dominguo Cavallo, la délégation de responsables d'entreprises françaises conduite en Argentine du 23 au 28 octobre par M. François-Xavier Ortoli, président de CNPF International, a pu constater que, malgré la période délicate que traverse ici l'économie (avec, notamment, l'émergence d'un déficit commercial et la chute de la Bourse), les autorités de Buenos-Aires restent déterminées à poursuivre le processus de réformes libérales engagé en avril 1991.

BUENOS-AIRES

de notre envoyé spécial

Lors de l'entretien qu'il a accordé à la délégation patronale conduite par M. François-Xavier Ortoli, mardi 27 octobre, le président *Menem*, très soucieux de voir les Français confirmer, en 1992, leur position de principaux investisseurs étrangers en Argentine, acquise en 1990 et 1991, a indiqué que l'Etat allait poursuivre activement son programme de privatisations, avec notamment la vente, en 1993-1994, de la compagnie pétrolière d'Etat Yacimientos Petroliferos Fiscales (YPF). Les entreprises françaises – publiques pour la plupart ! – participent activement à ce processus. France Télécom est déjà, depuis deux ans, actionnaire important de *Telecom Argentina. Des firmes fran*çaises sont candidates aux privatisations pour le métro, la distribution d'électricité, la sidérurgie, la poste ou encore la distribution des eaux à Buenos-Aires. M. Menem a indiqué qu'il souhaitait que les provinces, autonomes, engagent aussi des privatisations et qu'elles développent plus rapidement la concession de certains services publics.

Ouverture commerciale

Interrogé sur l'avenir de Mercosur (l'alliance entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay), M. Menem a expliqué que les difficultés politiques actuelles du Brésil ne devaient pas remettre en cause ce projet d'union douanière. La brutale détérioration des relations commer*ciales entre les deux grands pays* (l'Argentine accusant brusquement un important déficit avec le Brésil) devrait pouvoir être réglée par des solutions temporaires. *« Le calendrier prévu sera maintenu »*, a déclaré le président argentin. Dans un discours télévisé, M. Cavallo a annoncé, mercredi 28 octobre, la mise en place de taxes à l'importation et d'aides à l'exportation, afin d'aider les industriels locaux.

Rappelant sa politique d'ouverture commerciale, de réforme de l'Etat et de libéralisation, M. Menem a confirmé enfin qu'il allait engager une profonde réforme du droit du travail et qu'il n'était pas question, à ses yeux, d'envisager, malgré les pressions de certains exportateurs, une remise en cause de la parité actuelle de la monnaie argentine, le peso. Depuis la loi de convertibilité d'avril 1991, un peso vaut un dollar.

Pour M. Ortoli, l'Argentine est engagée aujourd'hui dans *« une révolution programmée »*, dans *« une utopie réaliste »*. Impressionné par la cohérence du programme économique de M. Menem, par sa détermination et par la qualité de ses équipes, le président de CNPF International estime que le pays est pour les entreprises françaises *« un pari à prendre »*. Un avis que partagent les pouvoirs publics. La COFACE vient *d'améliorer les conditions des garan*ties accordées sur le pays. Et Paris va consentir à Buenos-Aires un protocole financier visant à inciter les *PME françaises à créer en Argentine* des sociétés communes.

ERIK IZRAELEWICZ

Associé à Total et à Triton

BP réévalue à la hausse les réserves du gisement géant de Cusiana (Colombie)

Le gisement de pétrole de Cusiana, en Colombie, devrait tenir ses promesses. *« Dans l'état actuel des forages »*, le volume de ses réserves est évalué à 1,5 *milliard de barils de brut et de* condensats par la British Petroleum, opérateur sur le gisement (40 %) aux côtés de la compagnie française Total (40 %) et de l'américaine Triton (20 %), selon un communiqué publié, jeudi 29 octobre, *par le pétrolier* britannique. BP a également révélé l'existence à proximité de Cusiana – et sur le même bloc d'exploration – d'une seconde structure dont les réserves seraient de l'ordre de 500 millions de barils.

S'il faudra attendre le premier semestre 1993 avant d'avoir une évaluation définitive des quantités *en place, Cusiana, avec son brut* « léger », se présente d'ores et déjà comme une découverte exceptionnelle. BP n'avait pas fait mieux depuis la mise en évidence du gisement de Forties (2,5 milliards de barils), en mer du Nord, au début des années 70. Et il faut remonter à la même époque pour trouver une découverte d'une telle ampleur sur le continent américain (avec le gisement de Prudhoe Bay, en Alaska).

*La Bourse a réagi à la réévalua*tion des réserves de Cusiana (la précédente évaluation faisait état de 900 millions de Barils). Vendredi, à la Bourse de Paris, l'action Total a gagné 2,5 %, pour une hausse du CAC 40 limitée à 0,67 %, tandis que BP s'est apprécié de 2 pence au Stock Exchange de Londres. Ce n'est pourtant pas *avant 1993 et la fin des travaux* d'exploration que les compagnies présentes sur Cusiana pourront *inclure dans leurs comptes* les réserves du gisement, dont 50 % reviendront alors à Ecopetrol, la compagnie pétrolière nationale colombienne.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 26 AU 30 OCTOBRE 1992

PARIS

Le poids des taux

INDICE CAC 40

- 1,35 %

Le vent d'Est, et les rumeurs qu'il portait d'une prochaine détente des taux en Allemagne, principal artisan de la hausse la semaine dernière, a soufflé différemment cette semaine. *« Avec 3,5 % d'inflation, comment voulez-vous qu'ils baissent leurs taux ? Peut-être y parviendront-ils avant Noël, et là encore, rien n'est moins sûr. »* Ce coup d'arrêt à la baisse des taux, évoqué par un opérateur, a pesé toute la semaine sur le marché parisien. Si, au cours de la période passée, les valeurs françaises s'étaient appréciées en moyenne de 6,1 % – du jamais vu depuis quatre ans, – celle qui vient de s'écouler se solde par un bilan négatif de 1,35 %, l'indice CAC 40 étant revenu à ses niveaux du début de l'année.

Le nouveau terme boursier de novembre avait, dès lundi, commencé dans le calme. A la bonne orientation matinale avaient succédé des prises de bénéfices qui, malgré une sensible réduction des gains, avaient permis à l'indice de conserver une avance de 0,25 %. La cote devait, le lendemain, progresser d'autant, alors que la détente observée sur le loyer de l'argent au jour le jour n'a pratiquement pas eu d'impact sur la tendance. Dès le mercredi, changement de registre : alors que l'espoir d'une baisse des taux allemands s'éloignait, le marché chuta en séance de plus de 2 %, pour ne plus céder en clôture que 1,39 %.

La morosité devait se poursuivre le jeudi. La baisse de 2,5 % du taux de prise en pension de 5 à 10 jours décidée par la Banque de France, pour le ramener à *10,5 %, ne suscita que peu de* réactions chez les opérateurs. En *revanche, ils furent beaucoup plus* sensibles aux dernières déclarations du président de la Bundesbank, M. Helmut Schlesinger, estimant que le taux d'inflation était encore trop élevé en Allemagne, écartant ainsi toute possibilité d'une réduction des taux d'intérêt allemands. Ce qui devait être confirmé à l'issue de la réunion bimensuelle du conseil de la Bundesbank. Au final, les valeurs françaises ont abandonné ce *jour-là 1,09 %.*

Une nouvelle valeur

La dernière séance de la *semaine a été heurtée. Après un* début de séance en progression *symbolique de 0,3 %, le principal* indicateur de la place a cédé au plus bas 0,81 %, avant de reprendre le chemin de la hausse après plusieurs tentatives infructueuses. En s'établissant en clôture en hausse de 0,67 % à 1 742,40 points, l'indice CAC 40 a fluctué dans une fourchette de 1 % de hausse à 0,8 % de baisse. Une explication, toutefois, pour justifier la volatilité du marché à la veille du long week-end de la Toussaint – la Bourse chômant lundi 2 novembre, – l'arrivée à échéance des contrats *d'options et des futures* sur l'indice CAC 40.

Aux valeurs, on relèvera cette semaine l'envolée de Sextant Avionique, avec 21,2 % de gains pour la seule séance de lundi, la *forte baisse de Majorette* (-21,9 %) mardi, après deux jour*nées de réservation à la baisse,* consécutive à la publication de *ses pertes semestrielles.* Le lendemain, en revanche, le titre était réservé à la hausse. Ce même jour, Métrologie se reprenait de près de 10 %, après la baisse consécutive à la transmission par la Commission des opérations de Bourse (COB) de son rapport au parquet (*le Monde* des 23 et 24 octobre).

Un communiqué de la Société des Bourses françaises annonçait, vendredi 30 octobre, la suspension de cotation des titres Métrologie à sa demande. Le groupe devrait soumettre à ses actionnaires, lors d'une assemblée générale extraordinaire, son projet d'augmentation de capital de 66 millions de francs.

Le marché a réservé un accueil mitigé à l'annonce de la privatisation partielle de Rhône-Poulenc (*le Monde* du 31 octobre), le certificat d'investissement privilégié (CIP) abandonnant 6 % en deux séances. Le certificat de Total, tout comme le titre, a, en revanche, bénéficié de la découverte d'hydrocarbures sur le gisement de Cusiana, en Colombie, qui pourrait conduire le groupe à accroître ses réserves de pétrole brut d'au moins un tiers.

Enfin – fait trop rare pour ne pas être signalé, – la cote du second marché accueillera, mardi 3 novembre, une nouvelle valeur. Il s'agit de Lacroix Industries, entreprise spécialisée notamment dans la signalisation routière traditionnelle et électronique. *100 442 actions représentant* 10 % du capital de la société *seront mises en vente, au prix* d'offre unitaire de 280 francs. Lacroix Industries, dont le siège est situé à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), emploie 1 388 personnes. Elle devrait enregistrer un chiffre d'affaires de 760 millions de francs sur son exercice clos à la fin septembre 1992. Le bénéfice net de la société devrait s'élever à 38 millions de francs. La société envisage une augmentation de capital. Pour le prochain exercice, le groupe prévoit une progression de ses résultats de l'ordre de 10 à 15 %. Selon les intermédiaires financiers responsables de l'introduction (Europe Finance et Industrie, la Société de *Bourse de Portzamparc, le CIO et* le Crédit lyonnais), à ce prix d'of*fre, l'action valorise 7,4 fois le* bénéfice net sur l'actuel exercice *clos fin septembre.*

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	30-10-92	Diff.
Bongrain	3220	+ 180
BSN	990	+ 14
Eridania Béghin	614	- 13
Fromageries Bel	3280	+ 100
LVMH	3561	- 237
Pernod-Ricard	405,20	+ 2,20
Rémy-Col.	163	+ 3,90
Saint-Louis	1038	- 22

Assurances

	30-10-92	Diff.
AGF	413	- 1
AXA	837	+ 15
GAN	285	- 5
Groupe Victoire	820	+ 170
SCOR SA	318	+ 15
UAP	400	- 22

Bâtiment et matériaux

	30-10-92	Diff.
Bouygues	467	- 8
Ciments français	280	- 21
Colas	880	+ 10
Eurotunnel	30,10	- 0,05
Fougerolle	798	- 2
GTM Entrepose	267	- 12
Immob. Phénix	123	+ 24,20
Jean Lefebvre	630	- 40
Lafarge-Coppée	291	- 13
Poliet	180	- 8
Saint-Gobain	491,30	+ 8,30
SGE	144	+ 4
Spie-Batignolle	219,40	- 0,60

Chimie

	30-10-92	Diff.
Air Liquide	744	- 3
ELF Sanofi	1 033	- 70
Gascogne	380	- 39
Institut Mérieux	7 750	+ 380
Michelin	192,90	+ 4,20
Plastic Omnium	757	+ 9
Rhône-Poul. CI	523	- 5
Roussel-Uclaf	410	+ 8
Synthélabo	1 142	+ 31

Consommation non alimentaire

	30-10-92	Diff.
BIC	870	+ 7
Christian Dior	269	- 20
Clarins	530	+ 31,10
DMC	289	+ 12
EBF	798	+ 27
Essilor	365	+ 13,90
Groupe André	710	+ 30
L'Oréal	978	- 10
Moulinex	86,50	+ 8,10
Salomon	1 290	- 10
SEB	330	- 5
Sommer-Allibert	1 060	- 8
Yves Saint Laurent	610	+ 70
Zodiac	1 190	- 30

Crédit et banques

	30-10-92	Diff.
Comp. Bancaire	359,6	- 12,4
BNP CI	387 5	+ 10,5
Cetelem	864	+ 15
Compt. entr.	221	+ 23,5
CCF	204	+ 3,8
CFF	858	+ 3
CLF	303	- 0,8
Crédit Lyon. CI	399,5	+ 5,5
Crédit National	1 070	+ 50
Société Générale	545	- 17
SOVAC	863	+ 33
UFB Locabail	185,9	+ 4,9
UIC	450	INCH.
Via Banque	212	+ 4

Electricité et électronique

	30-10-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	641	+ 1
CSEE	395	+ 33
Intertechnique	357	- 29
Labinal	528	+ 14
Legrand	3 835	+ 91
Matra	194,2	- 1,8
Merlin-Gerin	433	+ 23
Radiotechnique	288,5	- 1,5
Sagem	2 030	- 7
Schneider	616	inch.
Sextant Avionique	128	+ 18
Thomson CSF	115	+ 0,5

Distribution

	30-10-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 400	- 30
Bon Marché	479	inch.
Carrefour	2 291	- 114
Casino	146	- 6,3
Castorama	454	+ 6,1
CDME	333	+ 5
Compt. Modernes	1 182	+ 42
Docks de France	398	- 2
Galeries Lafayette	1 705	+ 67
Guyenne Gasc.	1 570	+ 70
Printemps	699	- 81
Promodès	526	- 16

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 263 470	792 768
Total	3 165 675	763 365
Elf Aquitaine	1 735 500	603 074
BSN	490 350	482 768
Eaux (Gle des)	234 110	469 532
LVMH	122 234	448 703
Carrefour	235 805	416 816
Oréal (L')	371 490	365 284
Société générale	613 380	341 191
Air Liquide	430 475	322 633
Saint-Gobain	607 491	298 540
Michelin	1 496 427	284 737
Crédit Lyonnais TP	1 358 430	280 564
Suez	1 009 135	243 703

Immobilier et foncier

	30-10-92	Diff.
Lucia	nc	-
Olipar	73	inch
Selimeg	402,50	- 8,10
Silic	502	- 29
Simco	407	+ 5
Sogepar	624	- 11
UIF	435	+ 10

Investissement et portefeuille

	30-10-92	Diff.
Amault et Asso.	nc	-
Bolloré	501	- 13
Cerus	76,50	+ 2,90
CGIP	937	+ 48
Eurafrance	1 130	+ 46
Gaz et Eaux	1 090	+ 43
Marine-Wendel	267	+ 2,10
Navigation mixte	785	- 3
Nord-Est	113	+ 6,80
Parfinance	153	- 2
Paribas	330	- 4,50
Pinault	305	- 2
SPEP	233,50	+ 8,50
Suez	242,50	+ 7
Worms et Cie	238,60	- 1,10

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Centrest	+ 82,0	Bis	- 14,9
Immo. Phénix	+ 24,9	Intertechnique	- 12,4
Bail Equip.	+ 22,9	Printemps	- 11,4
Comp. Entrep.	+ 16,8	Av. Havas Méd.	- 11,1
Gal. Lafayette	+ 15,4	Legris Industr.	- 10,3
Sextant Av.	+ 13,4	Ch. Dior Ord.	- 8,5
Skis Rossignol	+ 13,0	Sligos	- 7,5
CPR-P. Résea.	+ 12,5	Jean Lefèvre	- 7,4
Fin. Ind. GE	+ 11,9	LVMH	- 7,2
SCOR	+ 11,8	Dynaction	- 7,0
D.R. N-P.de.C.	+ 11,5	Promodès	- 7,0
Eurafrance	+ 11,3	S.A.T.	- 6,3
Clarins	+ 10,8	Méc. INTL.	- 6,1
Ingenico	+ 10,2	Lebon	- 6,0

Métallurgie, mécanique

	30-10-92	Diff.
CarnaudMetalbox	178,1	+ 6,1
Dassault Aviation	372	+ 27
De Dietrich	1 451	- 38
Fives-Lille	235	- 27
Imétal	290	+ 16
Legris Industrie	143,7	- 16,3
Métaleurop	67,1	+ 0,1
Pechiney CI	229,9	- 0,1
Pechiney Int.	194	+ 2,3
Peugeot SA	514	- 18
Strafor Facom	528	+ 20
Valeo	861	+ 21
Vallourec	121	+ 10

Mines d'or, diamants

	30-10-92	Diff.
Anglo-American	98,5	- 2,5
Buffelsfontein	25,2	+ 0,1
De Beers	80,45	- 0,05
Driefontein	39	- 1,6
Gencor	11,6	- 0,25
Harmony	9,6	- 0,25
Randfontein	13,8	- 0,8
Sainte-Helena	19,8	+ 0,2
Western Deep	65	- 3,4

Pétrole

	30-10-92	Diff.
BP-France	86,10	+ 0,80
ELF-Aquitaine	350,20	+ 6,5
Erap-ELF	241,80	+ 0,30
Esso	763	+ 23
Géophysique	615	- 40
Total	243,30	+ 3,10

Sicomi ou ex-sicomi

	30-10-92	Diff.
Bail Investis.	629	+ 19
Genefim	249,90	+ 9,90
Immobail BTP	301	- 9
Interbail	379,90	+ 6,90
Klepierre	460	inchangé
Locindus	667	+ 2
Selectibanque	121	+ 1
Unibail	390	+ 19,90

Transports, services

	30-10-92	Diff.
Accor	549	+ 15
BIS	153	- 27,1
Canal Plus	969	- 38
Cap Gemini	188,7	+ 1,7
CEP Communic	289,8	+ 10,8
CGI Informatique	228,1	+ 1,1
Club Méditerranée	370	+ 3
Dauphin Ota	179	+ 9
Delmas Vieljeux	1 929	+ 0
Ecco	340	+ 27
Générale des Eaux	1 882	- 67
Hachette	108,2	- 1,3
Havas	410,3	- 5,7
Lyonnaise-Dumez	486,5	- 0,6
OGF	499	- 1
Pub. Filipacchi	380	inch.
Publicis	544	- 3
SITA	1 960	- 129
Sligos	293	- 5,5
Sodexho	942	- 7
TF1	320	- 7

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	30-10-92	Diff.
10 % 1978	nc	-
9,80 % 1978	nc	-
9 % 1979	99,30	+ 0,05
10,80 % 1979	103	+ 1
CNE 3 %	4 945	+ 65
CNB bq 5.000 F	99,40	+ 0,70
CNB Par. 5 000 F	nc	-
CNB Suez 5 000 F	102,30	-
CNI 5 000 F	99	+ 0,35

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	23-10-92	26-10-92	27-10-92	28-10-92	29-10-92
RM	3 335 605	2 249 251	1 933 121	2 007 932	1 981 693
Comptant R. et obl.	39 110 761	30 198 484	24 305 186	32 143 207	45 867 752
Actions	113 633	88 406	171 884	109 198	95 499
Total	42 559 999	32 536 121	26 410 191	34 260 337	47 944 944

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	100,4	100,8	101	100,1	99,4
Etrangères	84,6	85,7	85,5	85	85,3

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	26-10-92	27-10-92	28-10-92	29-10-92	30-10-92
Indice gén.	466,1	464	465,3	465,3	460,9
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 770,74	1 774,48	1 749,86	1 730,87	1 742,40

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 octobre 1992

Nombre de contrats : 117 989 environ

COURS	ÉCHÉANCES		
	DÉC. 92	MARS 93	JUIN 93
Premier	110,40	111,08	111,18
Dernier	110,44	111,26	111,38

NEW-YORK

Espoirs de reprise

INDICE DOW JONES

+ 0,6 %

A quelques jours de l'élection présiden*tielle américaine,* Wall Street a enregistré des gains modestes la semaine dernière, soutenue par les espoirs d'une accélération de la reprise économique, quel que soit le candidat élu le *3 novembre. L'indice Dow Jones* des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 226,28 points, en hausse de 18,64 points (+ 0,6 %) par rapport à la semaine précédente.

Certains analystes estiment pourtant que le nouveau président, quel qu'il soit, héritera de l'économie dans son état actuel et ne pourra pas faire de miracles dans le futur *immédiat. Par ailleurs, plusieurs* investisseurs se sont consacrés en *grande partie à la mise à jour de* leurs portefeuilles et, l'écart entre le candidat démocrate Bill Clinton et le président George Bush s'étant nettement réduit, ils ont préféré racheter les valeurs santé et revendre les titres de la construction.

Les premières avaient en effet perdu du terrain lorsque M. Clinton bénéficiait d'un avantage important sur M. Bush, en raison des craintes qu'une administration démocrate ne réduise les gains du secteur santé (privé). Les titres de la construction avaient par contre *progressé,* M. Clinton *prévoyant* dans son programme des investissements *plus importants* dans les infrastructures.

Indice Dow Jones du 30 octobre : 3 226,28 (c.3 207,64).

	Cours 23 oct.	Cours 30 oct.
Alcoa	68 1/2	69 5/8
ATT	43	43 5/8
Boeing	36 5/8	36
Chase Man. Bank	23 1/4	24
Du Pont de Nemours	47	48 3/8
Eastman Kodak	42	40 7/8
Exxon	62 1/4	61 1/4
Ford	39 7/8	36 1/2
General Electric	75 7/8	76 5/8
General Motors	33 1/2	30 3/4
Goodyear	67 5/8	69
IBM	69	66 7/8
ITT	65	65 1/8
Mobil Oil	63 3/8	63
Pfizer	72 1/2	75 1/2
Schlumberger	66 1/2	63 1/2
Texaco	61 7/8	60
UAL Corp. (ex-Allegis)	120 3/8	121 1/2
Union Carbide	13 3/4	14 3/4
United Tech.	44 7/8	45 1/2
Westinghouse	12 5/8	12 7/8
Xerox Corp	77 1/4	74 1/4

TOKYO

Sous les 17 000 points

INDICE NIKKEI

- 2 %

La Bourse de Tokyo a baissé cette semaine, dans un marché peu actif, les perspectives de reprise économique restant toujours *aussi floues et la* situation politique japonaise continuant à préoccuper les investisseurs. L'indice Nikkei s'est inscrit en clôture vendredi à 16 767,40 points, en baisse de 350,25 points (– 2 %) par rapport au vendredi précédent, et est repassé sous le niveau des 17 000 points. A l'exception de mardi, l'indice a perdu du terrain tous les jours de la semaine.

En l'absence de nouvelles favorables sur la croissance, le marché japonais a suivi de près l'évolution des taux d'intérêt allemands, susceptible en cas de baisse de permettre un nouveau reflux du loyer de l'argent japonais, mais ce fragile *espoir a été déçu. Les déclarations* faites jeudi par le gouverneur de la Banque du Japon, M. Yasushi Mieno, sur la poursuite du ralentissement de l'économie japonaise n'ont pas regonflé le moral des investisseurs. Ces propos pessimistes se sont vus confirmés par les résultats semestriels des compagnies japonaises publiés cette *semaine, encore inférieurs aux prévisions.*

Enfin, le climat était également obscurci par les incertitudes politiques japonaises alors que la session parlementaire extraordinaire de quarante jours s'est ouverte vendredi.

Indices du 30 octobre : Nikkei 16 767,40 (c. 17 117,65); Topix 1 278,91 points (c. 1 296,69).

	Cours 23 oct.	Cours 30 oct.
Ajinomoto	1 270	1 270
Bridgestone	1 110	1 130
Canon	1 270	1 290
Fuji Bank	1 800	1 780
Honda Motors	1 320	1 270
Matsushita Electric	1 150	1 110
Mitsubishi Heavy	548	528
Sony Corp.	4 080	4 030
Toyota Motors	1 370	1 410

LONDRES

Le Stock Exchange reprend son souffle – 0,4 %

Après deux semaines consécutives de hausse, la Bourse de Londres a repris son souffle cette semaine, tiraillée entre les perspectives de baisse des taux d'intérêt et le pourrissement de la situation politique sur les questions européennes. Vendredi, en clôture, l'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé sur une baisse de 11,4 points par rapport au vendredi précédent à 2 658,3 points, soit un repli de 0,4 %.

La perspective d'une baisse des taux d'intérêt a stimulé la tendance *en début de période mais* les espoirs ont été déçus lorsque la Bundesbank a laissé sa *politique* monétaire inchangée jeudi. Le discours très attendu du Chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont, jeudi soir, devant les banquiers de la City, a toutefois redonné une note d'optimisme aux marchés. Il a mis l'accent sur la croissance et ouvert la voie à de futurs assouplissements de la politique monétaire, tout en insistant sur la nécessité d'une inflation maîtrisée. Le marché attend maintenant avec *impatience le 12 novembre,* jour où sera annoncée la partie dépenses du prochain budget, qui devrait contenir quelques mesures de relance pour l'industrie.

Indices « FT » du 30 octobre : 100 valeurs, 2 658,30 (c. 2 669,70); 30 valeurs, 1 963,80 (c. 1 981,70); fonds d'Etat, 94,44 (c. 93,41); mines d'or, 73,20 (c. 76,30).

	Cours 23 oct.	Cours 30 octo.
Allied Lyons	6,32	6,25
BP	2,31	2,33
BTR	5,01	4,87
Cadbury	4,51	4,49
De Beers	7	7,13
Glaxo	7,80	7,97
GUS	19,75	20
ICI	10,60	10,22
Reuters	12,21	11,79
RTZ	6,33	6,32
Shell	5,27	5,32
Unilever	10,82	10,98

FRANCFORT

Faiblesse généralisée – 2,3 %

La Bourse de Francfort a connu cette semaine un accès de faiblesse *qui a concerné à la fois le marché* des actions et celui des obligations, *sous l'effet de prévisions moroses* pour l'économie allemande en 1993. L'indice DAX a *terminé* la semaine à 1 492,32 points contre *1 526,82 points le vendredi précédent*, soit une baisse de 2,3 %.

Pour la semaine prochaine, les analystes allemands ne se hasardent pas à faire de prévisions, si ce n'est que la Bourse de Francfort réagira à court terme à l'élection du président américain.

Sur le long terme, le rapport d'automne établi par les cinq plus grands instituts de recherche allemands démontre que les prévisions de croissance pour l'année en cours et l'année prochaine ont été sensiblement revues à la baisse, soit 1 % pour 1992 et 0,5 % pour 1993. En revanche, Dresdner International Advisor (DIA) est plus optimiste, estimant que la croissance pourrait être de *1,3 % pour 1992* et 1,2 % pour 1993. Pour justifier son optimisme, *DIA base son scénario sur* un fort développement des exportations *en 1993 dû notamment à* une baisse du mark contre le dollar.

Indice DAX du 30 octobre : 1 492,32 (c.1 526,82).

	Cours 23 oct.	Cours 30 oct.
AEG	159,70	155,30
BASF	216,70	209,70
Bayer	263	263
Commerzbank	252,30	240,70
Deutschebank	673,70	653,70
Hoechst	241	233,70
Karstadt	525	518
Mannesman	211	204,80
Siemens	581,30	565,80
Volkswagen	271	270

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'attention se reporte sur l'eurofranc

Captée ces dernières semaines par le compartiment de l'euromark, l'attention tend maintenant à se reporter sur celui de l'eurofranc. On y attend d'énormes emprunts de la part des mêmes *débiteurs, qui viennent de solliciter* le marché allemand pour des montants gigantesques. Plusieurs pays européens, dont la Grande-Bretagne, pourraient bientôt suivre l'exemple de la Suède, qui, peu de temps après avoir levé à Francfort *pour 2,5 milliards de DM (soit* près de 8,4 milliards de francs), vient d'émettre à Paris, avec un succès considérable, pour six milliards de francs d'euro-obligations.

La vigueur de la récente crise du marché des changes a accru les besoins d'emprunts de nombreux Etats européens. Parmi ceux dont le crédit est suffisant pour avoir *accès, dans de bonnes conditions*, au marché des capitaux, certains sont très pressés. Il leur faut reconstituer sans tarder les réserves de devises de leur banque centrale, pour rétablir la confiance dans leur monnaie. La concurrence est vive entre ces débiteurs et les sources de financement peu nombreuses.

Pour ce qui est des bailleurs de fonds, qu'ils souscrivent à des obligations libellées en francs ou en marks, leur profil se ressemble désormais beaucoup, dès lors que les opérations en question sont volumineuses et que les titres seront donc aisément négociables. Il s'agit des grands investisseurs professionnels, banques centrales, caisses de pension, compagnies d'assurances ou organismes de placement collectif. Ces institutions se félicitent de la multiplication des emprunteurs de qualité, dans les rares monnaies qui les intéressent. Cela leur permet tout à la fois de diversifier la composition de leur *portefeuille, et de bénéficier* d'un revenu plus élevé que celui que procurent les obligations du trésor public, dont la monnaie sert à libeller les emprunts. Ce point est particulièrement intéressant, car il met en évidence un développement *tout à fait récent*.

Les transformations du marché allemand

Jusqu'à très récemment, un pays étranger qui s'endettait en marks pouvait obtenir des conditions qui ne différaient guère de celles consenties au gouvernement de Bonn même si, d'une façon générale, les experts s'accordaient à juger sa signature moins bonne que celle de la République fédérale. A présent, il faut débourser nettement plus, la différence dépendant de la façon dont le crédit est apprécié, comme s'il y avait une sorte de barème officiel à respecter. Ce développement nouveau s'explique par les transformations que connaît depuis peu le marché allemand, qui attire de plus en plus les grands investisseurs internationaux. Auparavant, comme les euro-emprunts en marks étaient surtout destinés au grand public, les critères d'évaluation étaient très différents, beaucoup moins rigoureux.

Le fait est que cette évolution toute fraîche a conduit la Suède à offrir une prime du même ordre par rapport aux titres de référence du gouvernement français (46 points de base) que celle dont il lui avait fallu s'acquitter, deux semaines auparavant, par rapport aux *bons du Trésor de la République* fédérale (45 points). C'est la première fois qu'une telle similitude se dégage sur les marchés du franc et du mark, et elle est tout à fait significative. La durée de ce nouvel emprunt suédois à taux fixe est de cinq ans. *Le rendement sur* lequel les souscripteurs pouvaient au départ compter était de 8,6 %. L'affaire est une réussite totale, et les obligations ont trouvé preneur en Europe et en Asie. La direction de l'opération était confiée à trois *banques, Paribas, qui en assurait le* secrétariat, la Caisse des dépôts et un établissement d'origine britannique, SG Warburg. Les deux banques françaises ont également conclu avec l'emprunteur un contrat d'échange qui porte sur le *mode de rémunération. Pour la* banque centrale suédoise, tout se passe comme s'il s'agissait d'un emprunt en francs français, mais à taux variable, dont l'intérêt serait supérieur d'une trentaine de points de base environ à la référence du *loyer de l'argent à court terme sur* le marché de Paris, le Pibor.

Parmi les autres opérations marquantes *de la fin du mois d'octobre*, les spécialistes en mentionnent deux, dont le faible montant est sans commune mesure avec leur importance. L'une de 130 millions de francs a pour débiteur une société de Yokahama, Fuji Citio. Il *s'agit d'un placement privé de cinq* ans de durée, qui prend toute sa valeur lorsqu'on sait qu'il est dirigé par la banque IBJ France. C'est la première fois qu'un établissement financier d'origine japonaise est placé à la tête d'un emprunt en francs français (*le Monde* daté 27-28 septembre). L'autre transaction marquante porte sur 50 millions de marks pour une durée de dix ans. Elle a également un caractère privé, presque confidentiel, mais son emprunteur porte un des plus grands noms de l'euromarché. C'est le Crédit local de France, qui doit à l'expertise de la Société *générale en matière d'options* d'émettre son premier emprunt en marks.

CHRISTOPHE VETTER

MATIÈRES PREMIÈRES

L'arachide côté Sénégal

DAKAR

de notre envoyée spéciale

Le vieil homme récolte ses arachides comme on déracine des radis – à la main. Il récolte comme il a semé, de manière artisanale. L'œil occidental cherche un tracteur, voire un semoir... En vain, il ne trouve qu'une charrue, tirée par des chevaux. Mais M. Fo Deseck ne manque pas de pratique. Il a deux épouses et dix enfants qui cultivent l'arachide, *« lorsqu'ils ne vont pas à l'école »*.

C'est ici que bat le pouls d'une propriété de 2 hectares, propriété comme tant d'autres, dans le village de Nyane-Diango, à 18 kilomètres de Kaolac, avec ses cultures comme l'arachide, dites de rente – mais qui peu à peu, ainsi que le disent les Africains, deviennent des *« cultures de coût »* (elles ont besoin de tant d'eau !), – et ses cultures vivrières, celles qui permettent de *ne pas mourir de faim : le mil et le* bissap, qui sert à faire une boisson rafraîchissante très prisée. Une misère paradoxalement souriante se cache dans la géographie ordonnée de ces terres : larges étendues de verdure à peine plus haute que *de la salade, bordées par les rubans* parallèles du mil *« qu'il faut toujours surveiller à cause des oiseaux »*, et du bissap aux fruits rouge orangé.

La saison est mauvaise et la terre aride. De plus, M. Fo Deseck a planté trop tard. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Abdou Diouf, le 1er janvier 1981 – *« cet homme long et maigre – la maigreur est de mauvais augure »*, – rien, pense-t-il, ne va bien : il ne pleut plus, la coopérative a été démantelée, et surtout, le marabout de la région vient de mourir.

La coopérative aussi n'en finit plus de susciter des regrets. Elle *vient de fermer pour détournement* de fonds. Le cas est fréquent – 60 milliards de francs CFA (1) auraient été ainsi « perdus », soit du fait des responsables, soit parce que les agriculteurs ne remboursent pas. Créés dans l'euphorie socialisante *des années 70, les années du* président Senghor, ruineux pour l'Etat et dénués de l'efficacité qu'on pourrait en attendre, ces organismes sont aujourd'hui le lieu de tous les désenchantements. *« Si nous sommes solidaires au niveau de l'offre,* explique M. Abdoulaï Diop, PDG de la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS) *(il n'y a pas un mendiant au Sénégal, le riche abrite aisément le pauvre), nous sommes incapables de produire ensemble. »*

13 % du produit national brut

Il n'empêche ; beaucoup d'agriculteurs appréciaient un avantage de taille : la coopérative leur laissait *le loisir de payer la semence en* arachides. *« Aujourd'hui, il faut avancer l'argent »*, regrette M. Hamady Sene ; depuis 1988, en effet, l'agriculture est sevrée de toute subvention.

M. Hamady Sene est éleveur. Il *a deux ou trois chevaux, quelques* vaches – il n'en connaît pas exactement le nombre, il ne sait pas compter. Il vient de faire transhumer ses bêtes jusqu'à Kaolac. Il habitait Diourbel, au centre du bassin arachidier, où les terres enclavées se fissurent par une chaleur torride. L'agriculture dans cette région devient si ingrate que des centaines de jeunes gens sont partis à Dakar exercer leurs talents... de commerçants. C'est l'attraction des villes, commente M. Abdoulaï Diop et le gouvernement actuel est en train de revenir sur ses pas, il a récemment décidé de faire crédit aux agriculteurs à hauteur de 35 % de leurs besoins.

Pour trouver l'arachide prospère, il faut aller encore plus avant vers Kaolac. La SONACOS encadre les agriculteurs au point qu'ils produisent jusqu'à 1,2 tonne par hectare, initient des semences industrielles, exportent l'arachide sénégalaise dans la Communauté européenne, en France surtout, en Allemagne et aux Pays-Bas, bref, assurent le *monopole de la filière. La récolte* s'échelonne entre octobre et décembre ; à partir de décembre jusqu'au mois d'avril, un flux incessant de camions déchargent la production à l'usine ou la stockent à l'air libre en une montagne bâchée de 10 000 tonnes environ qu'en Afrique on appelle « secco ». Battue – pour enlever la paille, – décortiquée (la coque sert à la combustion des chaudières), nettoyée, pressée, chauffée de tuyau *en tuyau, ramollie d'étage en étage*, l'arachide se transforme, grâce au procédé dit « de la cafetière », en huile d'une part et en tourteaux. Le tourteau d'arachide prend alors la forme d'une gigantesque écaille.

Ainsi va l'arachide, côté Sénégal : moteur de la croissance économique entre 1945 et 1980, elle ne représente plus que 13 % du produit national brut du pays, mais encore la moitié de ses exportations... et la part la plus importante *des rentrées fiscales. Le Sénégal* consomme la moitié de sa production, qui s'élève à un million de tonnes environ. Pour la moitié restante, l'avenir reste précaire, même si le débouché communautaire est assuré. Mais avec l'aflatoxine – *cette moisissure toxique qui se* pose quelquefois sur l'arachide lorsqu'elle est très humide, – peut-on en être tout à fait certain ?

Les prix mondiaux se sont effondrés au cours de l'année 1991 pour s'établir autour de 800 dollars la tonne ces mois derniers. Quand aux Etats-Unis, en Inde, en Chine, ou même au Nigéria, les récoltes *atteignent des plafonds jamais* connus. De surcroît, en Europe, les stocks culminent à 80 000 tonnes, soit le double de l'année précédente. Dans ce contexte de surproduction, les pays exportateurs sont-ils prêts à consentir une place au continent noir ? Ballotté entre valeurs traditionnelles et modernité, fatalisme et besoin de changement, le Sénégal s'essaie à une difficile métamorphose.

MARIE DE VARNEY

(1) Un franc CFA égale 2 centimes.

PRODUITS	COURS DU 30-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 476 (+ 67) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 173 (– 12) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 140 (– 60) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	259 (– 1,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	915 (– 49) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	932 (– 32) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	354 (+ 9) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	207 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	182,4 (– 1,2) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	19,25 (– 0,9) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 23-10-92	Cours 30-10-92
Or fin (kilo en barre)	56 900	58 800
– (kilo en lingot)	56 800	57 050
Pièce française (20 fr.)	321	327
• Pièce française (10 fr.)	445	435
Pièce suisse (20 fr.)	320	327
Pièce latine (20 fr.)	330	327
• Pièce tunisienne (20 fr.)	323	325
Souverain	434	421
• Souverain Elizabeth II	436	438
• Demi-souverain	330	330
Pièce de 20 dollars	1 980	2 105
– 10 dollars	1 050	1 000
• – 5 dollars	675	625
– 50 pesos	2 130	2 120
• – 20 marks	nc	411
– 10 florins	331	331
• – 5 roubles	230	235

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

DEVISES ET OR

La livre sterling secouée

Sur des marchés où le dollar reste sous pression dans l'attente des résultats de l'élection présidentielle américaine, l'événement le plus marquant a été le vif accès de faiblesse de la livre sterling, après des déclarations du chancelier de l'Echiquier, M. Norman Lamont. Ce dernier a déclaré jeudi 29 octobre, devant un parterre de banquiers et d'industriels, que ses *« priorités seront de promouvoir la reprise et la prospérité à long terme »*, ajoutant : *« Je souhaite maintenir les taux à un niveau adéquat permettant d'atteindre les objectifs anti-inflationnistes du gouvernement. »*

Les milieux financiers internationaux en ont conclu, peut-être un peu hâtivement, à une nouvelle et prochaine baisse des taux d'intérêt britannique, et la livre a immédiatement plongé à moins de 2,39 deutschemarks pour terminer la semaine à 2,41 deutschemarks, et 8,17 F, en net recul par rapport aux 2,47 deutschemarks et 8,37 F de la semaine précédente. La rumeur d'une démission du gouverneur de la Banque d'Angleterre, M. Robin Leigh Pemberton, a également contribué à la faiblesse de la devise britanique. A cette occasion, les partisans du flottement d'une monnaie par rapport au mark peuvent mesurer la difficulté d'en assurer la stabilité, menacée par telle ou telle déclaration.

A cet égard, la réaffirmation publique par MM. Charles Pasqua et Philippe Séguin de la nécessité d'*« exercer notre souveraineté monétaire et de sortir du piège »*, en fait de décrocher le franc du mark, appelé à être réévalué (*le Monde* du 29 octobre), risque de faire peser sur le franc une hypothèque jusqu'aux élections législatives de mars 1993.

Cette hypothèque se traduira moins par une faiblesse du franc que par le maintien de taux d'intérêt à court terme à un niveau supérieur à ce qu'il devrait être, compte tenu des données *« fondamentales »* de l'économie française, notamment en ce qui concerne l'évolution de l'inflation, susceptible de tomber à 2,5 % ou même moins (voir la rubrique « Marché monétaire et obligataire »). Dans l'immédiat, le franc achève sa convalescence, 90 % des 160 milliards en devises utilisées par la Banque de France pour défendre sa monnaie ayant été récupérés.

La lire italienne, enfin, panse lentement ses plaies. Après avoir dérapé sauvagement vis-à-vis du mark, coté 1 000 lires, soit 30 % de dépréciation, elle remonte maintenant vis-à-vis d'un deutschemark à 855 lires. Selon M. François Chevallier, économiste à la BFCE, l'équilibre se situerait autour d'un cours-pivot de 830 lires pour un mark (4,08 F pour 1 000 lires), soit 10 % de dévaluation par rapport à l'ancien cours pivot de 748 lires.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 26 OCTOBRE AU 29 OCTOBRE 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	-	1,5685	8,1766	2,1539	2,4180	49,6273	2,7127	2062,58
	-	1,6110	8,3756	2,3006	2,4697	50,8271	2,7790	2161,96
New-York	1,5685	-	19,1828	72,8063	64,8830	3,1606	57,8202	0,00760
	1,6110	-	19,2345	73,2061	65,2316	3,1696	57,9710	0,00745
Paris	8,1766	5,2130	-	379,9563	339,2776	16,4760	301,4166	3,9643
	8,3756	5,1990	-	380,6003	339,1389	16,4786	301,3913	3,8741
Zurich	2,1539	1,3720	26,3188	-	89,2938	4,3363	79,3293	1,0433
	2,3006	1,3660	26,2743	-	89,1063	4,3296	79,1884	1,0179
Francfort	2,4180	1,5365	29,4744	111,9898	-	4,8562	88,8407	1,1684
	2,4697	1,5330	29,4864	112,2255	-	4,8598	88,8696	1,1423
Bruxelles	49,6273	31,64	6,0694	23,0612	20,5923	-	18,2943	2,4061
	50,8271	31,55	6,0685	23,0966	20,5806	-	18,2899	2,3510
Amsterdam	2,7127	1,7295	331,76673	1,26057	112,56101	5,46618	-	1,315209
	2,7790	1,7250	331,79457	1,262811	112,52446	5,46751	-	1,285394
Milan	2062,58	1315	252,2510	958,4548	855,8412	41,56131	760,3354	-
	2161,96	1342	258,1266	982,1385	875,4077	42,53566	777,9710	-
Tokyo	194,02	123,70	23,72914	90,16035	80,50765	3,90961	71,52356	0,094068
	196,70	122,10	23,48529	89,38507	79,61775	3,87005	70,78261	0,090984

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 29 octobre, 4,21422 F contre 4,25798 F le vendredi 22 octobre 1992.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

30 oct. 1992

Franc belge, Florin néerlandais, Mark allemand, Couronne danoise, Franc français, Livre irlandaise, Escudo, Peseta espagnole

0 %, -1, -2, -3, -4, -5, -6

* Depuis le 17 septembre, la livre sterling (- 18,57) et la lire italienne (- 6,41) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Coup d'arrêt à la baisse des taux

Le marché de Paris est « coiffé » ! En jargon d'opérateur, cela veut dire que la baisse des rendements et la hausse des cours sur le MATIF sont stoppées, provisoirement du moins. Il est vrai que les opérateurs anticipaient joyeusement *un nouvel abaissement* des taux directeurs de la Bundesbank.

Or les dirigeants de cette dernière estiment toujours que le taux d'inflation en Allemagne reste trop élevé (3,6 % actuellement, et probablement 4 % en janvier prochain après le relèvement de la TVA). Le « faucon de service », M. Reimund Jochimsen, de la « Buba », invite les marchés à *« ne pas surréagir »* et, outre-Rhin, les choses pourraient rester en l'état jusqu'à la fin de l'année ou le début de la suivante. La Bundesbank n'acceptera de poursuivre sa politique de détente qu'à deux conditions : une politique plus restrictive en matière de déficit budgétaire et une attitude plus conciliante des syndicats en matière de salaires. Or, jusqu'à présent, aucune de ces conditions n'est remplie. La bataille fait rage au Bundestag et dans les partis sur l'opportunité d'augmenter les impôts, et le pacte de solidarité nationale cher au chancelier Kohl est au point mort.

Cette situation explique que les cours du MATIF, après une pointe de 110,94, au plus haut depuis l'été 1989, se soient repliés vers 110,40, contre 110,80 la semaine dernière. Pour les analystes de la Société générale, *« les indicateurs de tendance restent optimistes mais arrivent dans une configuration où un retournement peut se produire rapidement. Sur le court terme, il manque cependant un dernier mouvement de hausse... Il est donc possible de penser que le marché tentera d'atteindre son objectif de 111,22 en début de semaine, avant d'amorcer une correction »* qui pourrait éventuellement, *« si les divergences qui se préparent se matérialisent »*, ramener les cours à 108,48 et 107,72.

En attendant, le loyer de l'argent au jour le jour poursuit sa descente à Paris, revenant à 9 3/4 % à la veille du week-end, contre 10 1/8 % il y a huit jours et 11 1/4 % il y a quinze jours. La Banque de France en a profité très logiquement pour ramener à son niveau initial de 10,50 % le taux de ses pensions à 5-10 jours, porté à 13 % le 23 septembre, pour accompagner sa contre-attaque contre l'offensive de la spéculation. Le marché a été déçu de ne pas obtenir une diminution du véritable taux directeur de la Banque de France, celui des adjudications sur appels d'offres, qui reste fixé à 9,60 %. Il faudra sans doute attendre que toutes les devises soient rentrées.

Volée d'émissions nouvelles

Reste à savoir à quel niveau le loyer de l'argent à court terme peut descendre. L'écart avec les 8,75 %-8,85 % des pensions de la Bundesbank est encore d'un point et serait susceptible de retomber à un demi-point, mais pas moins, opinion corroborée par M. Philippe Ithurbide, économiste de la Société générale, qui ne voit pas l'écart entre les rendements de l'OAT *10 ans et du Bund 10* ans *revenir* à moins de 0,8 point, les taux longs français se rapprochant de 8,10 % en fin d'année *(ils sont de* 8,20 % à 8,30 % actuellement, l'écart avec les taux longs allemands, 7,33 %, oscillant entre 1 point et 0,9 point, après 1 point et 1,3 point au plus fort de la crise monétaire de septembre).

Cela n'empêche pas les investisseurs étrangers d'acheter à tout crin du « papier » français à long *terme, dans l'espoir d'une baisse* ultérieure des rendements qui ferait monter les cours.

Sur le marché obligataire, une volée d'émissions nouvelles s'est abattue, avec, pour objectif, de rattraper le retard dû à la crise monétaire de septembre. Leur placement a été facilité par la bonne tenue du MATIF. Pas moins de cinq *emprunteurs se sont présentés* cette semaine, dont Renault, qu'on n'avait pas vu depuis longtemps et qui a levé sans difficulté, sous la conduite de la BNP, 750 millions de francs à 9 % nominal (8,62 % réel). L'Aérospatiale s'est procuré, assez *facilement également, 1* milliard de francs à 8,70 % nominal, avec le concours de Paribas et de la Société générale, bien que la rémunération offerte ait été jugée peu généreuse. C'est également la Société générale qui a assisté la SAPAR, faux nez d'EDF, pour lever 750 millions de francs à 8,60 % : une signature rare, qui a l'avantage de peu remplir les quotas par émetteur.

La même banque a dirigé, avec J. P. Morgan, l'émission quasi mensuelle de la Caisse autonome de refinancement, qui titrise indirectement les créances de la Caisse des dépôts sur les HLM, pour 1,5 milliard de francs cette fois, à près de 15 ans *et* à 8,60 % nominal. *Enfin, le Crédit lyonnais et la* BNP, assistés de la BFCE, ont dirigé une émission assez recherchée, celle du CEPME, *qui* lève 1,5 milliard de francs à seulement 4 ans et 227 jours, à 8,50 % nominal et 8,07 % réel. Ce papier de courte durée (moins de 5 ans), assorti de la garantie de l'Etat, est assez rare, d'où l'intérêt qu'il a soulevé. Ajoutons-y, pour le même CEPME, 200 millions de francs de titres subordonnés remboursables (TSR) à 9 %.

La semaine prochaine, le Trésor procédera à son adjudication mensuelle d'*obligations assimilables* et devra forcer les feux puisque la révision en hausse du déficit budgétaire, porté de 135 milliards de francs à environ 180 milliards de francs, entraîne une augmentation du montant indicatif des émissions d'OAT (*170 milliards* de francs contre 160 milliards de francs).

A cette occasion, le ministère des *finances a agréé* comme spécialistes en valeur du Trésor (SVT) quatre établissements qui n'étaient que correspondants en valeur du Trésor (CVT) : la Compagnie financière de CIC et de l'Union européenne, Louis Dreyfus Finance, Morgan Stanley SA et Deutsche Bank France SNC, ce qui porte à dix-neuf le nombre des SVT chargés, on le sait, d'assurer l'animation du marché des valeurs du Trésor et de contribuer, ô combien, à leur placement final. Les nouveaux agréés l'ont été en fonction d'une *« appréciation générale de leur contribution au développement harmonieux »* dudit marché. Bienvenue au club ! France Télécom émettra un peu plus de 8 milliards de francs d'obligations en 1993 et 6 à *10 milliards de francs* au cours des prochaines années.

F. R.

Le Monde

Après une transaction financière dans l'affaire Toshiba

M. Georges Tranchant annonce le retrait de sa plainte contre M. Bernard Tapie

Homme d'affaires et député (RPR) des Hauts-de-Seine, M. Georges Tranchant a confié à l'hebdomadaire *le Point* du 31 octobre qu'il allait retirer *« avant le 10 novembre »* la plainte déposée contre M. Bernard Tapie dans l'affaire Toshiba, qui avait contraint ce dernier à démissionner du gouvernement avant d'être inculpé de complicité et recel d'abus de biens sociaux. La raison de ce revirement est financière : M. Tranchant, qui s'estimait lésé de 13 millions de francs par son ancien associé, affirme avoir obtenu gain de cause dans le cadre d'une transaction amiable, M. Tapie ayant accepté de lui verser *« une somme considérable »*.

« Pour l'argent... Une somme considérable. » Dans ses déclarations au *Point*, M. Tranchant ne cache pas les motifs prosaïques de son changement d'attitude. *« J'ai porté plainte parce que Bernard Tapie refusait de me fournir les comptes de notre ancienne société,* ajoute-t-il. *J'ai toujours affirmé que, après les avoir vus, je prendrais ma décision. Aujourd'hui, c'est fait : Bernard Tapie est prêt à une transaction. Je l'ai rencontré il y a trois semaines, et nous sommes tombés d'accord sur la chose et sur la somme, dont je ne peux pas révéler le montant car nous retombons dans une transaction privée. Mais j'ai reçu des assurances : je serai payé par des billets à ordre comptabilisables et j'accepte un crédit de paiement avec un aval bancaire. Je considère donc que c'est une affaire réglée, et ma plainte sera retirée avant le 10 novembre. »*

Vers un non-lieu

Devançant les critiques éventuelles de ses amis politiques, le député RPR, proche de M. Charles Pasqua, leur répond : *« Etes-vous prêts à me rembourser à la place de Tapie ? Moi, je n'ai pas les moyens de refuser cette transaction. »* De fait, M. Tranchant n'a guère varié depuis le début de cette affaire, qui avait contraint M. Tapie à abandonner le ministère de la ville en mai dernier : il réclamait son dû, ces 13 millions qu'il estimait indûment touchés par son ancien associé lors de la revente en 1985 de leur société NAVS à Toshiba. Sa plainte, disait-il, n'était pas politique, mais motivée par le refus de M. Tapie d'un règlement amiable.

Aujourd'hui, après avoir habilement fait monter les enchères, M. Tranchant obtient sans doute bien plus que les 13 millions litigieux. Les négociations entre ses avocats, Mes Georges Jourde et Jean Veil, et ceux du député des Bouches-du-Rhône, notamment Me Francis Szpiner, sont toujours en cours.

Cependant, l'issue ne fait plus de doute. Pour lever l'hypothèque que faisait peser sur sa carrière politique son inculpation, M. Tapie accepte aujourd'hui de faire ce qu'il refusait catégoriquement il y a quelques mois : indemniser son ancien associé en reconnaissant implicitement ses torts à propos de l'indemnité de 13 millions qui était au cœur du litige. Mme Edith Boizette, le juge d'instruction parisien chargé de ce dossier, n'aura dès lors d'autre solution que de conclure à un non-lieu, dans la mesure où la plainte de M. Tranchant avait été à l'origine de l'ouverture de l'information judiciaire, bien que celle-ci se soit aussi appuyée sur une enquête préliminaire de la police judiciaire plutôt défavorable à M. Tapie (*le Monde* du 26 mai).

En somme, ce feuilleton, qui avait donné lieu à une éphémère crise politique, se termine comme il avait commencé : en affaire d'argent.

E. P.

En Angola

Le Conseil de sécurité a lancé une mise en garde au mouvement de M. Savimbi

Le Conseil de sécurité a, vendredi 30 octobre, prolongé jusqu'au 30 novembre le mandat de l'ONU en Angola (qui s'achevait le 31 octobre) et a adressé une sévère mise en garde à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), après les attaques lancées par ce mouvement contre l'aéroport de Luanda et dans une dizaine de villes, dont Huambo, capitale des hauts plateaux (*le Monde* du 31 octobre).

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a averti que *« toute partie qui ne respectera pas les engagements pris en vertu des accords de paix sera rejetée par la communauté internationale »* et a appelé l'UNITA à *« respecter les résultats »* des élections. Il a demandé à M. Savimbi et au président José Eduardo Dos Santos *« d'engager sans délai un dialogue »* pour permettre *« la tenue rapide d'un second tour des élections présidentielles »* et a réaffirmé qu'il tiendrait *« pour responsable toute partie qui refuserait de se prêter à un tel dialogue »*.

Vingt et une personnes, dont trois ressortissants portugais, ont été tuées lors de l'attaque lancée dans la nuit de jeudi à vendredi par un groupe de l'UNITA contre l'aéroport de Luanda, selon la police angolaise. Les troupes de M. Savimbi, qui ont avancé vers la piste de l'aéroport en faisant usage d'armes lourdes, ont tiré des coups de feu en direction d'un avion cargo appartenant à la Mission de vérification des Nations unies en Angola, sans l'atteindre.

Selon la télévision portugaise, Lisbonne a pris des dispositions pour évacuer les 40 000 Portugais résidant en Angola, au cas où la guerre civile reprendrait. L'agence Lusa a rapporté, de Luanda, que les ambassades des pays de la CEE étaient en état d'alerte maximale pour une éventuelle évacuation de leurs ressortissants. Le Foreign Office a recommandé aux Britanniques de quitter le pays sans délai.

La radio de l'UNITA a indiqué vendredi que M. Savimbi avait ordonné un cessez-le-feu à Huambo et que le calme était revenu dans cette ville, désormais coupée du reste du pays. La mission de l'ONU a confirmé que sept localités des provinces du Centre-Sud angolais étaient désormais sous le contrôle de l'UNITA. – *(AFP, Reuter.)*

Au Kenya

Incertitudes sur l'organisation des premières élections pluralistes

Le président kényan, M. Daniel Arap Moi, a dissous le Parlement, mercredi 28 octobre, sans préciser la date des prochaines élections législatives et présidentielle. Celles-ci devraient avoir lieu en décembre ou en janvier, puisque la Constitution prévoit un appel aux urnes dans une période située entre trente-cinq et quatre-vingt-dix jours à compter de la dissolution du Parlement.

NAIROBI

correspondance

« Le président va-t-il se décider un jour à abattre son dernier atout ! » L'auteur de ces mots, un étudiant membre de l'opposition, enrage contre M. Daniel Arap Moi, qui s'obstine à ne pas révéler la date des prochaines élections – le premier scrutin pluraliste depuis vingt-six ans. Le silence de State House hypothèque lourdement la préparation du vote, tant au niveau du financement de l'opération par les bailleurs de fonds étrangers qu'à celui de la formation des observateurs et des officiels qui auront à surveiller près de 35 000 urnes, dispersées sur 9 000 lieux de vote.

Les ambassades occidentales à Nairobi se réunissent actuellement chaque semaine pour discuter de la meilleure façon d'aider au bon déroulement des élections. Mais la volonté du gouvernement kényan d'organiser des élections honnêtes semble encore mise en doute, et il n'est pas exclu, reconnaît un diplomate, que les Occidentaux *« retirent leur soutien à un processus qui leur paraîtrait frauduleux »*.

Aucun groupe d'observateurs, étranger ou kényan, proposant ses services, n'a encore reçu l'approbation de la commission électorale. Celle-ci ne s'est pas non plus prononcée sur le temps d'antenne à accorder aux partis d'opposition à la radio nationale. On évoque aussi l'inévitable trafic d'influence parmi les électeurs. Les observateurs craignent des fraudes à grande échelle, qui provoqueraient une vague de contestation dans le pays.

Ces dernières semaines, plusieurs réunions politiques de la KANU, l'ancien parti unique au pouvoir, ont été le théâtre d'affrontements entre adversaires et fidèles du régime, après l'arrestation de quelques figures de l'opposition qui avaient passé outre l'interdiction d'un rassemblement. Chaque parti tente de récupérer le plus grand nombre de députés, parmi ceux qui abandonnent la KANU, afin de renforcer sa position dans l'éventualité – encore lointaine – d'une alliance de l'opposition (*le Monde* du jeudi 22 octobre).

JEAN HÉLÈNE

Quatre jours de plus en novembre ainsi qu'en décembre

Peugeot-Sochaux aura chômé 31 jours en 1992

La direction des usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard (Doubs) a annoncé aux syndicats que le personnel de production (12 000 personnes sur un effectif de 22 000) serait placé en chômage technique pendant quatre jours en novembre ainsi qu'en décembre. Sur l'ensemble de l'année, cela porte à trente et un le nombre de jours chômés, juin ayant été le seul mois à avoir été intégralement travaillé.

Pour justifier sa décision, l'entreprise invoque la mauvaise situation économique, la faiblesse du marché de l'automobile et l'existence de sureffectifs. Les syndicats contestent ce choix et font observer que la productivité s'est améliorée de 8 % en moyenne, par an, depuis cinq ans, et sans doute de 12 % en 1992. Il y a dix ans, le centre de production comptait 42 000 salariés.

La chaîne payante francophone s'étend en Afrique

Canal Horizons décline ses programmes à Tunis

Rififi au Maghreb : depuis un mois, les décodeurs pirate de Canal Plus ne décodent plus rien. La chaîne payante a changé son mode de cryptage, et les antennes paraboliques ne donnent plus accès qu'à ses émissions en clair. C'était une des conditions préalables au démarrage, le 7 novembre, des émissions en Tunisie de Canal Horizons. Ce n'était pas la seule, pour la deuxième implantation africaine (après Dakar, où elle a séduit 8 400 abonnés en dix mois) de cette chaîne multinationale francophone, filiale notamment de Canal Plus et de la Sofirad. Il fallait aussi trouver un accord avec le gouvernement et des partenaires locaux para-publics et privés, majoritaires dans la société d'exploitation tunisienne ; préparer les programmes en arabe qui seront diffusés en clair – une heure trente chaque jour d'abord, trois heures à terme, avec jeu et musique quotidiens, magazines de sport, de cinéma, de société chaque semaine –, recruter des animateurs tunisiens (moyenne d'âge : 22 ans) ; implanter des studios à Gammarth et un émetteur au mont Boukornine qui dessert les 400 000 foyers du grand Tunis.

Pour 150 dinars d'achat du décodeur, et 20 dinars mensuels d'abonnement (900 et 120 francs environ), Canal Horizons Tunisie offrira 21 heures d'un menu de base dérivé pour l'essentiel de Canal Plus. Mais Canal Horizons s'écarte de son modèle par une double abstinence : ni information (denrée trop sensible et trop diverse sur le continent), ni films violents ou pornographiques. Elle ajoute ses propres émissions, films, sport ou musique destinées au public africain.

En Tunisie, la chaîne espère 50 000 abonnés d'ici un an, près du triple à terme, en s'étendant progressivement au reste du pays. Ce public attendu, 130 millions de francs investis et 90 personnes recrutées, lui permettent, en plus des émissions en arabe, de contracter d'autres engagements en faveur de l'audiovisuel tunisien (6 % du chiffre d'affaires est investi dans le cinéma) et d'acheter des programmes du « Sud », par la connivence des équipes de Canal Plus et Canal Horizons.

Après la Tunisie, Canal Horizons espère ouvrir des émetteurs en 1993 à Abdijan et Libreville, où des sociétés locales sont déjà créées, avant l'Egypte, le Liban et leCameroun. Le 15 décembre, Canal Horizons Satellite va commercialiser son programme pour tous les « isolés » d'Afrique et du Moyen-Orient dotés d'une antenne captant le satellite Intelsat VI. Ils seraient environ 50 000, déjà courtisés par d'autres chaînes venues du ciel.

M. C. I.

M. Pierre Garrigue-Guyonnaud nommé ambassadeur au Nigéria

M. Pierre Garrigue-Guyonnaud, actuellement ambassadeur de France au Zimbabwe, a été nommé ambassadeur au Nigéria, en remplacement de M. Jacques Laureau, a-t-on annoncé vendredi 30 octobre au ministère français des affaires étrangères.

[Né en 1939, M. Garrigue-Guyonnaud a été notamment en poste à Addis-Abeba (1972-1974), à la mission permanente de la France auprès des Nations unies à New-York (1974-1978) et à Rome (1978-1981). Il était ambassadeur à Harare depuis mai 1986].

Réunies au Zimbabwe

Les Eglises africaines ont lancé un avertissement aux dirigeants du continent

Au terme de la sixième Conférence des Eglises de toute l'Afrique (AACC), réunie à Harare, capitale du Zimbabwe, les délégués ont, vendredi 30 octobre, averti les dirigeants du continent que les Eglises suivaient attentivement leurs faits et gestes.

La Conférence a envoyé des lettres de mise en garde en Angola, au Mozambique et au Togo, en demandant que les groupes et factions qui s'y opposent cessent de détruire leurs pays et de menacer les populations. La liberté et la démocratie coûtent moins cher que la répression, entendent aussi faire savoir les Eglises aux autorités malawites, souvent dénoncées pour leurs violations des droits de l'homme, a déclaré le président de l'AACC, l'archevêque anglican du Cap, Mgr Desmond Tutu. Enfin, les 700 délégués, représentant 136 Eglises de 41 pays, qui assistaient à cette conférence ont rappelé qu'ils restaient la *« voix des sans-voix »*. – *(AFP.)*

Deux nouveaux membres sont désignés au bureau politique du Front national

Lors de leur dernière réunion hebdomadaire, lundi 26 octobre, les membres du bureau politique du Front national ont désigné deux nouveaux membres dans cette instance : MM. Franck Timmermans et Jean-Claude Bardet. Tous deux siègent au comité central. Cinq candidats étaient en lice, dont notamment MM. Michel de Rostolan et Jean-Claude Varanne.

Adjoint de M. Carl Lang au secrétariat général, M. Timmermans est conseiller régional d'Ile-de-France et conseiller municipal de Saint-Denis. Secrétaire national à l'encadrement, il est secrétaire départemental du parti d'extrême droite en Seine-Saint-Denis. M. Timmermans, qui a été membre d'Ordre nouveau, a adhéré au Front national en 1972. Il est âgé de trente-six ans.

Ancien activiste de l'Algérie française, ancien dirigeant du GRECE et admirateur de Julius Evola, théoricien italien du fascisme, M. Bardet, proche de M. Bruno Mégret, délégué général, est président du groupe Front national au conseil régional de Lorraine et conseiller municipal de Nancy.

Rédacteur en chef de la revue *Identité*, publication théorique du parti, et président des comités d'action républicaine (CAR), courroies de transmission du Front national, il est secrétaire départemental en Meurthe-et-Moselle. Adhérent depuis 1988, il a cinquante et un ans. Avec la disparition de Pierre Sergent, le bureau politique compte désormais trente membres, hormis le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen. Sa nouvelle composition, par ordre alphabétique, est la suivante : MM. Bernard Antony, Christian Baeckeroot, Jean-Claude Bardet, Michel Bayvet, Martial Bild, Yvan Blot, Jacques Bompard, Dominique Chaboche, Charles de Chambrun, Michel Collinot, André Dufraisse, Pierre Durand, Roland Gaucher, Jean-Pierre Gendron, Bruno Gollnisch, Roger Holeindre, Jean-François Jalkh, Alain Jamet, Carl Lang, Jean-Marie Le Chevallier, Jean-Yves Le Gallou, Mme Martine Lehideux, MM. Jean-Claude Martinez, Bruno Mégret, Jean-Pierre Reveau, Jean-Pierre Schenardi, Jacques Tauran, Mme Marie-France Stirbois, MM. Franck Timmermans et Georges-Paul Wagner.

Par ailleurs, M. Lang, secrétaire général, a procédé à la nomination d'un nouveau secrétaire national aux adhésions : M. Arnaud Soyez, qui remplace à ce poste M. Reveau. Membre du cabinet de M. Le Pen et candidat (non élu) au comité central lors du congrès de 1990 à Nice, M. Soyez a adhéré au Front national en 1988. Agé de trente-quatre ans, il ne dispose d'aucun mandat électif.

O. B.

La tension entre l'Inde et le Pakistan

Le premier ministre de l'Azad Kashmir souhaite l'aide des Douze

Le premier ministre de l'Azad Kashmir (*« Cachemire libre »*), placé depuis 1947 sous la tutelle du Pakistan, s'est rendu, mercredi 28 octobre, au Parlement européen de Strasbourg dans le but de réveiller les consciences occidentales sur le sort de ses *« frères »* du Cachemire sous contrôle de l'Inde. Inquiet de *« l'intensification de la répression »* de l'autre côté de la ligne de cessez-le-feu et de la *« tension croissante »* entre l'Inde et le Pakistan qui, selon lui, risque de déboucher sur un conflit armé, M. Abdul Qayyum Khan a appelé la Communauté européenne à se poser en *« modératrice »* et à encourager *« le dialogue politique pour conduire à une solution pacifique »*.

Dénonçant *« l'obstination et la répression criminelle indienne »*, il a affirmé que la volonté de New-Delhi *« de s'accrocher au Cachemire par le meurtre, le pillage et le viol avait créé une situation extrêmement explosive »*, une rupture quasiment irrémédiable entre Cachemiris musulmans et indiens. *« Notre position est simple. Nous souhaitons l'application des résolutions des Nations unies qui stipulent un plébiscite d'autodétermination. »* M. Abdul Qayyum Khan devait par ailleurs se rendre au Sénat et rencontrer Mme Danielle Mitterrand, présidente de France Libertés, mais il n'a pu honorer ces rendez-vous, son avion étant arrivé en retard.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 31 octobre 1992 a été tiré à 474 570 exemplaires.

EN BREF

□ **M. Le Pen dénonce la « dérive vers la gauche » de M. Gaudin.** – M. Jean-Claude Gaudin s'étant déclaré, jeudi 29 octobre, contre *« la préférence nationale »*, M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, affirme, dans un communiqué, que *« cette déclaration à l'emporte-pièce confirme, après Maastricht, la dérive vers la gauche »* du président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses amis *« qui multiplient, à l'égard du pouvoir, les gages de bonne volonté et, vis-à-vis du Front national, les marques d'exclusion »*. Il l'invite à *« se ressaisir »* avant les élections législatives.

□ **Commande de 9 milliards de la RATP et la SNCF.** – La SNCF et la RATP ont annoncé, vendredi 30 octobre, une commande de 143 trains automoteurs à deux niveaux pour un montant total de 9 milliards de francs. GEC Alsthom agira en tant que chef de file, en groupement avec ANF Industrie. Ce matériel est destiné à circuler sur les lignes RER E (« Eole ») et A, ainsi que sur la ligne B. Pour la RATP, la commande porte sur un montant de 2,4 milliards de francs. Pour la SNCF, il s'agit de 6,6 milliards de francs. Ce contrat se divise en une commande ferme de 70 rames (53 pour la SNCF et 17 pour la RATP) et une option sur 73 rames (50 et 23 respectivement).

□ **Pinault détient 88,97 % du Printemps.** – Le groupe Pinault détient désormais 88,97 % du capital du Printemps, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée proposée du 7 au 23 octobre aux actionnaires minoritaires, a indiqué, vendredi 30 octobre, la Société des Bourses françaises (SBF). Pinault possède directement ou indirectement 6 867 256 actions de la société Au Printemps SA. Il détenait auparavant les deux tiers des titres.